

Rédactrices en chef

Maya Ouabadi et Saadia Gacem

Contributeurices

Féminicides Algérie

Imene Amani

Wiame Awres

Natalya Benkhaled-Vince

Maïssa Bey

Habiba Djahnine

Saadia Gacem

Sarah Haidar

Nawel Louerrad

Hana Menasria

Nadjoua Rahem

Maya Ouabadi

Madjeda Zouine

Photographe

Lydia Saïdi

Graphiste maquettiste

Louise Dib

Correctrice du français

Farida Benouis

Secrétaire de rédaction de l'arabe

Djamila Haidar

Traductrices

Feriel Khelil

Djamila Haidar

Sarah Haidar

© Éditions Motifs

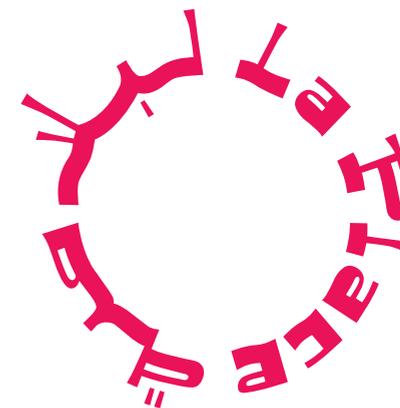
contact@editionsmotifs.com / www.editionsmotifs.com

Impression imprimerie IBDA, Alger

Typographies Grotesque MT, Charter

ISSN 2830-9235

Dépôt légal mars 2023, Alger



Revue féministe algérienne n° 1

Ce projet est soutenu par la Fondation Friedrich Ebert Algérie.

SOMMAIRE

- 6 FAIRE DE LA PLACE **ÉDITO**
- 8 Les contributrices et la rédaction **BIOGRAPHIES**
- 10 La traversée des apparences **PORTRAIT**
Lalla Fathma N'Soumer, plus loin que la légende, par *Habiba Djahnine*
- 22 L'une et l'autre **ENTRETIEN**
Avec Malika Rahal, réalisé par *Maya Ouabadi*
- 36 La grotte é c l a t é e **DÉCONSTRUCTION**
Le *R'batt* et l'obsession de la virginité, par *Wiame Awres*
- 44 L'avenir est pour demain **ACTUALITÉ DES LUTTES**
Article 66, le remariage illicite, par *Madjeda Zouine et Nadjoua Rahem*
- 52 ISMA3OUNI **FÉMINICIDES**
Liste des féminicides 2022, par *Féminicides Algérie*
- 62 Sorcières **SANTÉ, CORPS**
Maladies thyroïdiennes : problème de santé au féminin, par *Imene Amani*
- 74 L'une et l'autre **ENTRETIEN**
Avec Amel Zen, réalisé par *Hana Menasria*
- 82 *Enti goudami ou ana mourak* **HISTOIRE DES LUTTES**
8 mars 1965, une marche dans l'histoire des Algériennes, par *Natalya Benkhaled-Vince*
- 88 *Livret Archives*
- 98 V a s t e est la prison **CHRONIQUE JUDICIAIRE**
Coups et blessures volontaires, par *Saadia Gacem*
- 106 **GAME OVAIRE** **CHRONIQUE DE SARAH HAIDAR**
Le nouvel antiféminisme : autopsie d'une phobie collective
- 112 Fragments de rêves **CRÉATIONS INÉDITES**
Au fil de soi, texte inédit de *Maïssa Bey*
Pas, BD inédite de *Nawel Louerrad*

FAIRE DE LA PLACE !

ÉDITO

Depuis mars 2022 et la publication du numéro 0 de *La Place*, l'égalité entre femmes et hommes n'a toujours pas été atteinte sous nos cieux – on nous dit que sous d'autres non plus, c'est bien, on se sent moins seules –, il n'y a pas eu non plus de nouveaux journaux dirigés par des femmes – on nous dit qu'il y a encore moins de journaux en général en Algérie, c'est bien, on se sent moins seules.

En 1992, Gisèle Halimi introduisait son texte intitulé *Le temps des malentendus* par ces questions : « Le féminisme c'est quoi ? Ça existe ? Aujourd'hui, ça pourrait exister ? Mais pour quoi faire ? Les femmes ont tout obtenu ! » Encore aujourd'hui, comme au début des années 1990, des voix s'élèvent pour dire que les femmes ont fini par tout obtenir et dans tous les domaines, donc plus besoin de lutter, plus besoin de féminisme. Repos, mesdames ! On aimerait tellement ! Mais tant que nous constaterons que ce n'est pas vraiment le cas, eh bien, nous continuerons à faire de *La Place* ! Nous revoici donc avec un deuxième numéro.

Pour ce numéro 1, toujours pas de thématique particulière, mais nous continuons d'explorer les mêmes terrains : ceux de l'actualité des luttes féministes avec un texte sur l'article 66 du Code de la famille, de l'histoire de ces luttes avec un retour sur la marche historique du 8 mars 1965 à Alger, de la santé et du corps des femmes avec un texte qui rend compte des différentes pathologies de la thyroïde qui touchent un grand nombre de femmes ; la rubrique Créations réunit deux œuvres inédites, un texte de l'écrivaine Maïssa Bey et une BD de l'artiste Nawel Louerrad ; les deux entretiens ont été réalisés, l'un avec

l'historienne Malika Rahal et l'autre avec la chanteuse Amel Zen ; la chronique judiciaire revient sur deux affaires de violences conjugales tandis que celle de Sarah Haidar fait l'analyse du nouvel antiféminisme. Vous allez également découvrir dans ce numéro, deux nouvelles rubriques qui viennent compléter le champ d'exploration : Déconstruction, qui décortique le phénomène du *R'batt* et l'obsession de la virginité dans nos sociétés, enfin la rubrique Portrait qui retrace la vie de Lalla Fathma N'Soumer au-delà de la simple légende.

Ce fut, comme pour le numéro 0, une vraie satisfaction de travailler au sein d'une équipe exclusivement féminine. Merci à toutes celles qui y ont contribué : Imene Amani, Wiame Awres, Natalya Benkhaled-Vince, Maïssa Bey, Habiba Djahnine, Sarah Haidar, Nawel Louerrad, Hana Menasria, Nadjoua Rahem, Madjeda Zouine, Lydia Saïdi, Farida Benouis, Ferial Khelil, Djamila Haidar et Louise Dib.

Pour finir, nous tenons aussi à remercier les lecteurs et lectrices qui ont fait un si bel accueil au premier numéro. Nous avons hâte d'échanger de nouveau autour de ce deuxième, et surtout, vivement le dernier et que le féminisme n'ait plus vraiment de raison d'être – on nous dit qu'on se reverra vite...

Saadia Gacem et Maya Ouabadi

Les contributrices

BIOGRAPHIES

Imène Amani est médecin des hôpitaux d'Alger. Elle travaille à l'hôpital Mustapha Bacha. Elle a collaboré au magazine en ligne Intymag.

Wiame Awres est militante féministe et cofondatrice de Féminicides Algérie, qui recense depuis 2020 les féminicides en Algérie. Elle est pharmacienne et phytothérapeute de formation. Elle a également réalisé le film documentaire *Bnett el Djebli* en 2019 qui retrace l'histoire des femmes de sa famille.

Sarah Haidar est journaliste, chroniqueuse, écrivaine et traductrice. Elle a publié, depuis 2004, trois romans en arabe et deux autres en français, *Virgules en trombe* (éd. Apic, 2013, éd. Libertalia, 2018) et *La Morsure du coquelicot* (éd. Apic, 2016, éd. Métagraphes, 2018).

Natalya Benkhaled-Vince est professeure associée d'histoire contemporaine à l'université d'Oxford. Elle est auteure de *Our Fighting Sisters : Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-62* (2015) et *The Algerian War, the Algerian Revolution* (2020). Elle mène aussi le projet documentaire trilingue «Generation independence» sur Youtube.

Maïssa Bey est écrivaine. Elle a signé son premier roman *Au commencement était la mer* en 1996 avant de sortir *Cette fille-là* en 2001 qui lui a valu son premier prix littéraire, suivi d'une série de romans dont *Puisque mon cœur est mort* (Prix de l'Afrique Méditerranée 2010) et *Hizya* (2015). Elle est également l'auteure de recueils de nouvelles comme *Nouvelles d'Algérie* (1998) et *Sous le jasmin la nuit* (2004) ainsi que de pièces de théâtre, *On dirait qu'elle danse*, *Chaque pas que fait le soleil* en plus de l'essai *L'Une et l'autre*.

Habiba Djahnine est poète, réalisatrice et formatrice en cinéma. À travers son expérience cinématographique, elle tente d'interroger la place et le mouvement de l'intime vers le politique. Elle participe depuis sa jeunesse à mettre en place des espaces de création et de réflexion au sein desquels le cinéma est au centre en tant que lieu de représentation et espace collectif de projection. En 2003, elle cofonde les Rencontres Cinématographiques de Béjaïa comme réponse à l'après-guerre civile. Depuis 2007, elle met en place des ateliers de création de films documentaires à destination d'Algérien-ne-s qui désirent réaliser leur premier film.

Hana Menasria est journaliste. Elle a dirigé la rubrique culturelle du quotidien national algérien *Liberté* de 2015 à 2020. Diplômée en langue et littérature françaises de l'université d'Annaba, elle a entamé son parcours dans la presse, en 2007, à *L'Est républicain*. Tout en signant des reportages sur des thèmes divers en lien avec l'actualité (dialogue interculturel, migrations...), elle a collaboré avec plusieurs revues principalement sur les arts, le cinéma en particulier. En 2022, elle reçoit le Prix de la meilleure production journalistique sur les migrations, organisé par l'ONU-OIM (Organisation Internationale pour les Migrations).

Lydia Saïdi est photographe et archiviste des images. Ses travaux portent sur les questions de libertés, de contraintes sociales et de mémoire. Elle travaille également sur des projets numériques de valorisation du patrimoine archivistique et de mise en commun des savoirs. Lydia est membre du projet Archives des luttes des femmes en Algérie.

Nawel Louerrad est architecte et scénographe de formation ; elle travaille successivement dans le milieu théâtral, dans la presse écrite avant de publier ses premières bandes dessinées. Elle a notamment publié, aux éditions Dalimen *Les Vêpres Algériennes* (2012), *Bach to black* (2013), *Regretter l'absence de l'astre* (2015) et *Alger-Marseille, Allers-retours* aux éditions Cambourakis (2015).

Rahem Nadjoua est journaliste indépendante et correspondante au sein de l'agence Jinha Women's News Agency depuis trois ans. Elle est également membre du site MedFemiswiya. Nadjoua est par ailleurs rédactrice à la revue culturelle *Foufoun*, productrice à Radio Voix de femmes et membre de l'association Femmes en communication et de la fondation Le Journal féministe algérien. En 2017, elle obtient un master en journalisme audiovisuel et nouveaux médias de l'École supérieure nationale de journalisme d'Alger.

Madjeda Zouine est journaliste et directrice des programmes à Radio Voix de femmes. Elle a travaillé à la chaîne El Djazairia, et collabore actuellement avec plusieurs plateformes dont les sites d'actualités Casbah Tribune et Raseef 22. Madjeda est par ailleurs militante des droits des femmes.

La rédaction

BIOGRAPHIES

Farida Benouis – correctrice du français

Co-directrice, depuis 2012, de la revue *Ikosim* consacrée à l'archéologie algérienne et au patrimoine. Elle a participé à différents projets culturels dont celui de Musée Sans Frontières (Museum With No Frontiers) de l'Union européenne sur l'Art islamique en Méditerranée. Historienne de formation, elle est diplômée de la Faculté des Lettres de l'université d'Alger.

Louise Dib – graphiste

Artiste, graphiste et formatrice au sein du studio graphique Chimbo, à Alger, spécialisé dans les champs de l'édition et de l'identité visuelle, tout en imaginant des ateliers de création artistique. Parmi ces ateliers : « Makhbar el khatt », un laboratoire de création typographique à Alger et « M'tember », un projet de recherche des mémoires collectives dans cinq régions d'Algérie mis en œuvre lors de résidences artistiques et d'un journal initié en 2021.

Djamila Haidar – secrétaire de rédaction de l'arabe

Traductrice littéraire et interprète de conférence ; elle vit et travaille en Algérie. Elle contribue également au site culturel Rehba. Elle a été éditrice au sein de deux maisons d'édition algériennes et enseignante de langue anglaise.

Feriel Khelil – traductrice de l'arabe vers le français

Juriste et consultante juridique. Elle travaille au sein de l'association Réseau Wassila à Alger depuis 2009.

Saadia Gacem et Maya Ouabadi – rédactrices en chef

Saadia est doctorante en anthropologie du droit, ses recherches portent sur les violences conjugales. Elle réalise son premier film documentaire, *Felfel lahmar* (« Piment rouge »), en 2019. Saadia est militante féministe au sein de l'association Réseau Wassila à Alger et s'intéresse à l'histoire du féminisme et aux trajectoires des militantes en Algérie. Elle collabore avec Awel Haouati et Lydia Saïdi au projet « Archives des luttes des femmes en Algérie » (documenta fifteen).

Maya est éditrice. Après des études en littérature francophone et en édition, elle rejoint les éditions Barzakh où elle a collaboré à de nombreux projets de romans et d'essais en tant qu'éditrice. En 2018, elle fonde les éditions Motifs, qui publient entre autres la revue de critique littéraire *Fassl*, bilingue (français-arabe). Avec Léa Morin et Touda Bouanani, elle mène une recherche et un projet d'édition autour des écrits sur le cinéma dans les pays arabes à la période des post-indépendances.

La traversée
La traversée

des apparences^{*}
des apparences

* Titre du premier roman de Virginia Woolf, paru en 1915.

Par Habiba Djahnine

Lalla Fathma plus loin

N'Soumer que la légende

« Nous faisons partie de cette montagne, nous sommes comme les pierres et les rochers qui la composent. Tôt ou tard, vous partirez et nous, nous resterons. »

Lalla Fathma N'Soumer au Général Randon¹

Fathma N'Soumer, la féministe

Lycée Ibn Sina, Béjaïa. Dans le réfectoire de cet édifice austère et mystérieux, construit sur un rocher à l'époque coloniale, j'entends son nom pour la première fois.

Nous sommes en automne de l'année 1985, je suis lycéenne, déléguée de classe, animatrice du ciné-club féminin de la Maison de jeunes Soumari de notre quartier Houma Oubazine et la proviseure du Lycée, Mme Leïla Hassina Triki, nous reçoit dans son bureau : elle sollicite cinq lycéennes des classes de terminales pour l'aider à organiser la journée commémorative du 1^{er} novembre 1954 (date du déclenchement de la guerre de libération).

Mme Triki, elle-même ancienne moudjahida, souhaite inviter d'anciennes combattantes, « des copines » dit-elle, pour témoigner de leur combat et du rôle des femmes dans la lutte de libération, Jacqueline Guerroudj née Netter², Zhor Zerari³ et Fatima Benosmane née Zekkal⁴ (Paix à leurs âmes !).

Nous étions émues et impressionnées d'écouter ces trois femmes nous raconter leurs parcours sur un ton modeste et réservé. Notre respiration s'était suspendue dans cet espace habituellement si bruyant. Je me souviens de cette dignité dans leur propos.

Elles nous relatent les liens complexes avec leurs familles et les conséquences de leur engagement, leurs années de prison, la torture, l'organisation de la résistance... On devine phrase après phrase, mot après mot, dans leurs regards, leur façon d'être, leurs gestes, les jeunes filles qu'elles ont été. Elles avaient tout juste notre âge lorsqu'elles ont rejoint la résistance, la lutte armée et les actions diverses pour la libération de l'Algérie. Un instant de douce tension règne dans le réfectoire bondé de lycéennes et de quelques lycéens.

1. Extrait de *Lalla N'Ouerdja la Révoltée*, de Saadoun Slimane, ed. Media Index, 2019.

2. Jacqueline Guerroudj Netter (1919-2015), militante communiste et anticolonialiste française, membre du FLN et moudjahida.

3. Zhor Zerari, (1937-2013), militante indépendantiste, moudjahida de La Casbah d'Alger, puis journaliste et auteure algérienne.

4. Fatima Zekkal, (1928-1990), militante nationaliste et moudjahida.

Pour ma part, la tension et la concentration arrivent à leur comble lorsque j'entends le nom de Fathma N'Soumer... et qu'elle est née en 1830 ! Ce moment bouleverse ma perception sur l'implication des femmes dans les différentes luttes, il me fera prendre conscience de cette histoire délibérément enfouie et du déni qui entoure leur engagement à différentes périodes de l'histoire de l'Algérie. Mme Triki évoque le parcours de ces femmes emblématiques, leur résistance à la violente conquête coloniale française. Fathma N'Soumer, une femme kabyle, une montagnarde qui rejoint et organise la résistance contre l'invasion de l'armée coloniale, est décrite comme une véritable légende.

J'écoute avec curiosité et grand intérêt la suite de la présentation de notre proviseure qui insiste sur les choix de cette femme issue d'une famille conservatrice et maraboutique, faisant ainsi preuve d'une forte détermination pour faire entendre sa voix, refusant le mariage et le destin traditionnellement réservé aux femmes. Son engagement dans la résistance contre l'invasion coloniale armée marquera les esprits construisant ainsi « une figure iconique » qui néanmoins résistera au temps malgré les silences, les oublis, les effacements, les dénis. L'histoire de cette femme était totalement absente de nos manuels scolaires.

Sur le chemin du retour à la maison, la présentation de Leïla Hassina Triki, les témoignages de Zhor Zerari, Jacqueline Guerroudj et Fatima Benosmane Zekkal accompagnent mes pas, occupent mes pensées.

Arrivée chez moi, je demande à Yemma si elle connaissait Fathma N'Soumer et si elle pouvait me raconter ce qu'elle savait d'elle. Elle se dirige vers la bibliothèque et me tend le livre de Tahar Oussedik⁵, *LLa Fad'ma n'Soumer*. « Sorti il y a 2 ans, en 83 je crois » me dit-elle. Je la regarde avec des yeux ronds. Elle devine ma pensée : « comment ce livre a-t-il pu m'échapper ? » Le soir même, je dévore l'ouvrage d'une centaine de pages. J'en fais un exposé au lycée après celui sur le Code de la famille. À cette période je ne connaissais pas encore le mouvement des luttes des femmes pour leurs droits tel qu'il s'est exprimé dans les années 1970 et au début des années 1980, autour notamment du Code de la famille qui a fini par être promulgué en 1984 malgré les protestations et mobilisations des femmes et en particulier des anciennes moudjahidate.

5. Tahar Oussedik, *LLa Fad'ma n'Soumer. Récit*, éd. Laphomic, 1983 – réédité en 2011 aux éditions l'ENAG.

Notre condition de femme et les questions féministes imprégnaient profondément nos vies de lycéennes même si nous n'avions pas encore complètement conscience de l'étendue des dégâts.

Après l'obtention du bac, je m'installe en cité universitaire à Alger pour entamer mes études supérieures mais aussi aller à la rencontre des féministes, en particulier celles du groupe *Ahlem* qui organisait des séances de ciné-club non mixtes à la cinémathèque d'Alger ainsi que des rencontres de femmes au Parc Sofia à Alger-centre. L'histoire s'accélère, en tout cas dans ma perception des choses, le mouvement des femmes grandit et s'organise, 1988 arrive avec son lot de luttes, de répressions, de tortures, d'auto-organisation et de mobilisations.

Lors de la manifestation du 8 mars 1989 qui mobilise les associations et collectifs de femmes de tout le pays, nous ferons vibrer dans les rues d'Alger le texte suivant :

*Les Algériennes sont libres
Elles restent dignes
Elles continueront le chemin
Jusqu'à la victoire
Dé démocratie, droits des femmes
À Fathma, à Fathma, à Fathma N'Soumer
Pour la démocratie et les droits des femmes
Nous demeurons révolutionnaires.*

Ces quelques phrases chantées en chœur par des centaines de femmes contiennent à elles seules tout le programme des luttes des femmes pour leur émancipation. Des mots répétés inlassablement, encore aujourd'hui plus de trente ans après. Liberté, dignité, démocratie, chemins à parcourir pour arriver à la victoire, au respect des droits des femmes.

Pourquoi le nom de Fathma N'Soumer est-il invoqué ? Lui demandions-nous protection ? Revendiquions-nous une filiation au symbole de résistance qu'elle représente ? Savions-nous que Fathma a défié famille et village pour accomplir le destin qu'elle s'est choisi ? Les rues d'Alger s'en souviennent et les féministes que nous sommes aussi.

Dans le premier numéro de la revue de l'association de femmes de Tizi-Ouzou, *Thighri N'tmetouth* (Cri de femme) datant de novembre 1990, on peut lire un texte non signé, titré « Visite chez Fathma N'Soumer ». Ce texte évoque les étapes d'une sortie organisée par l'association pour visiter les lieux de vie et ceux marqués par le passage de Fathma N'Soumer. Je reproduis ici le dernier paragraphe : « Nous avons noté que Fathma est chantée dans son village comme un personnage de légende. On parle de sa bravoure, de sa force de caractère, mais comme il s'agit d'une femme, on insiste beaucoup sur sa chasteté. Ainsi on raconte parmi les femmes avec beaucoup de conviction qu'un général français qui fit une intrusion dans sa cellule avec les intentions que vous devinez, s'est transformé en femme pendant qu'elle s'envolait métamorphosée en colombe blanche ».

VISITE CHEZ 'FATHMA N'SOUMER'

Le choix du site de Fathma n'soumer pour notre première sortie aérée a été symbolique pour nous association de femmes; il nous a été donné de découvrir l'épopée d'une femme kabyle ayant réussi à s'imposer et à imposer ses idées. La présence de monsieur Bittam nous a été bénéfique par sa bonne connaissance du personnage et de la région.

Nous avons quitté Tizi-ouzou à 8h du matin en direction de Soumer. Nous avons sillonné les crêtes de kabylie dans une ambiance très animée et la tête pleine de rêves d'un passé que nous ignorions presque toutes.

Nous avons fait plusieurs arrêts notamment sur des lieux où se sont déroulés les batailles de 1871 contre l'armée Française.

A 10h 30 nous étions à Tichekirt. Tichekirt, nom kabyle du chêne, est le lieu d'une bataille à laquelle a participé "Fathma n'soumer" le 17 au 19 juillet 1854. Nous y avons découvert des tombes d'époque ignorées et ensevelies en partie par le monument érigé en l'honneur des chouhadas de 1954 - 1962. De cet endroit, on pouvait admirer Tiur tatin Nurdja (gouffre qui servait d'abri à Fathma n'soumer et à ses combattants et qui ferait le bonheur de spéléologues, tout près de là se dresse le pic d'Azru n thur, un monument religieux y est construit.

Ce lieu est historique, c'est là que les responsables des patrouilles militaires ont débattu de l'intégration de "Fathma n'soumer" et de sa désignation à la tête des troupes.

A 11h 50 nous étions au village de Fathma. Nous avons déjeuné au pied de "Taquibets" de son père datant de 1850.

A 12h 20 nous étions à Soumer village situé en contre bas au pied du djurdjura; avant d'amorcer la descente nous avons découvert un monument érigé il y a une dizaine années en hommage à Fathma n'soumer, commémorant ses faits guerriers (1851-1857).

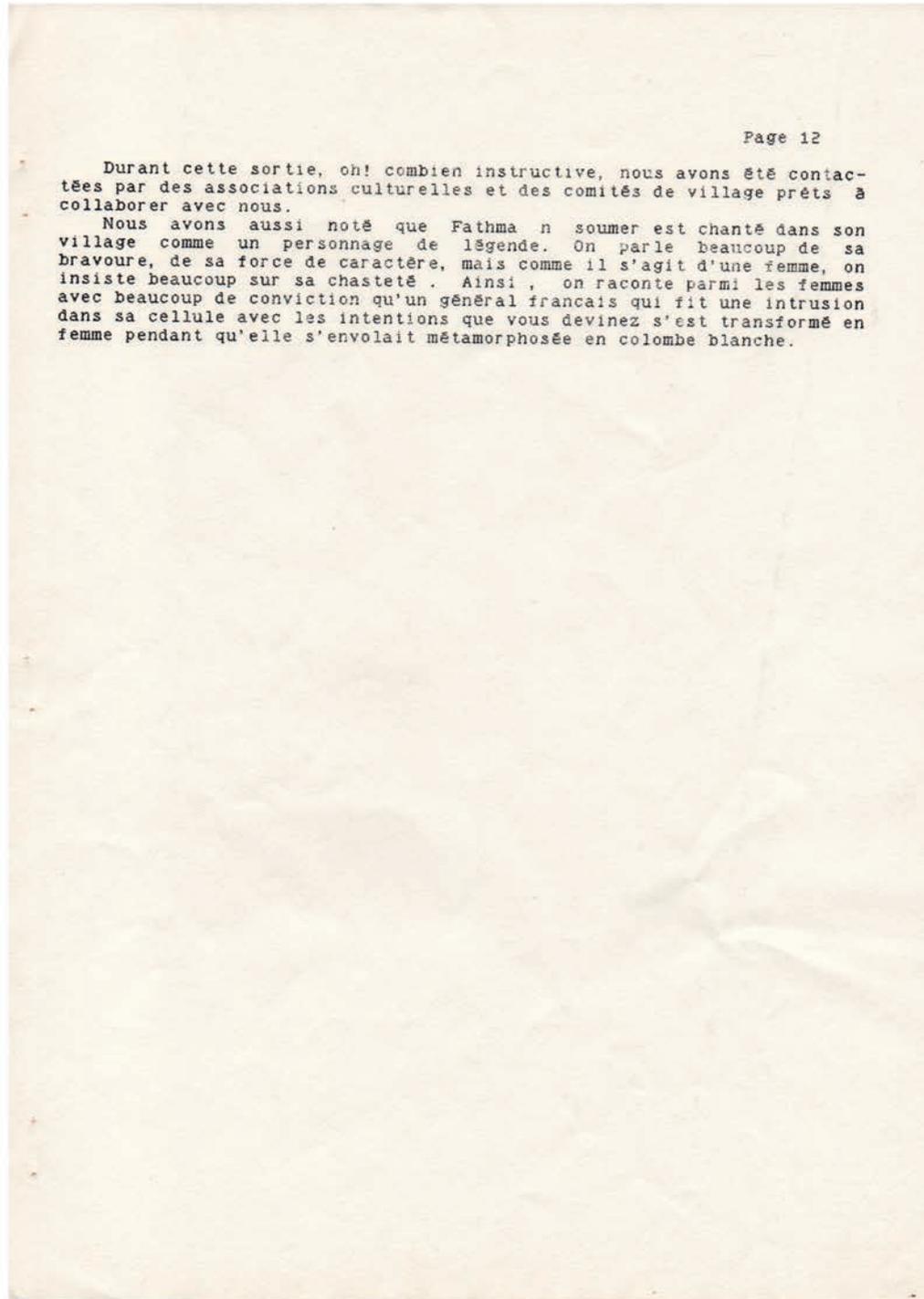
Dans le petit village de Soumer, nous avons découvert avec beaucoup d'émotion la maison en pierre du père de Fathma et la petite pièce sans fenêtre conservée telle quelle où il exerçait sa profession d'instituteur. On y découvre des objets d'époque : le portrait de Fathma et un coffret en métal lui ayant appartenu. L'accueil des descendants de la famille de Fathma n'soumer fut des plus chaleureux (rappelons que Fathma n'a pas de descendants et que son mariage forcé et non consommé n'a duré que trois jours). Pendant un moment les femmes ont exprimé leurs sentiments en chantant et dansant; puis une limonade fut servie.

De cet endroit le pic "Azru n thur" nous parut plus proche et plus imposant. Au pied de ce pic on pouvait apercevoir le village "TAKHLIDJT AT ATSU", lieu où Fathma n'soumer se réfugia et fut capturée par un général Français.

La dernière halte se fit au village "Khanssous" où le "cheikh hadj azouz at ali", âgé de 87 ans nous y attendait pour nous parler de Fathma et répondre à nos questions.

Pour clôturer notre longue et riche promenade, nous avons visité un moulin à eau conservé comme élément du patrimoine culturel. La famille propriétaire a bien voulu nous faire une démonstration.

Fatiguées mais heureuses, les femmes chargées de fleurs, de pierres ramassées ça et là, sont remontées dans le bus pour le retour.



Page 12

Durant cette sortie, oh! combien instructive, nous avons été contactées par des associations culturelles et des comités de village prêts à collaborer avec nous.

Nous avons aussi noté que Fathma n soumer est chanté dans son village comme un personnage de légende. On parle beaucoup de sa bravoure, de sa force de caractère, mais comme il s'agit d'une femme, on insiste beaucoup sur sa chasteté. Ainsi, on raconte parmi les femmes avec beaucoup de conviction qu'un général français qui fit une intrusion dans sa cellule avec les intentions que vous devinez s'est transformé en femme pendant qu'elle s'envolait métamorphosée en colombe blanche.

Ce texte est émouvant par les questions qu'il sous-tend. Il raconte en creux la manière dont les récits sur les femmes, restés dans la mémoire collective, sont entourés de précautions pour sauvegarder leur honneur et ce malgré le temps qui passe.

En 2002, Nabile Farès me propose de rédiger une notice biographique autour du parcours de Fathma N'Soumer pour un dictionnaire France-Algérie⁷. De nouveau, le nom de cette femme refait surface dans ma vie et me donne l'occasion d'approfondir ma recherche. J'ai été surprise de constater qu'il n'y avait pas beaucoup de références sur cette figure emblématique. Les quelques articles et livres qui décrivent son parcours et les batailles auxquelles elle a pris part, font référence au livre d'Émile Carrey⁸ et aux récits et témoignages oraux qui ont traversé le temps et se sont transmis de génération en génération pour arriver à nous. Il y a aussi le livre de Tahar Oussedik qui nous livre sur différents aspects de la vie de Fathma, des détails qui placent cette femme dans une dimension héroïque : une jeune femme qui brave les traditions, les interdits et qui choisit la voie de la foi et de la résistance.

Lalla Fathma, la cheffe de guerre

La majorité des récits autour de la famille de Fathma N'Soumer la décrivent comme la cadette d'une fratrie de quatre garçons, alors que Tahar Oussedik dans son livre parle d'une fratrie plus nombreuse, constituée de cinq frères et deux sœurs. Il me semble que les éléments rapportés de la vie de cette héroïne, les éléments et les faits sur lesquels les récits insistent, participent à construire l'image que l'on souhaite donner d'elle, c'est-à-dire une femme exaltée et mystique. Le parti pris de Tahar Oussedik est différent : dans son livre, il installe le personnage dans un contexte politique, des traditions de l'époque, on arrive aisément à imaginer une femme qui se débat avec toutes les assignations de la famille et du village pour se frayer un chemin et écouter sa voix intérieure.

Toutes les sources racontent que Lalla Fathma N'Soumer a grandi dans le village d'Ourdja (actuel Abi Youcef). 1830, année de sa naissance, est marquée par l'expédition militaire française sur les côtes algéroises, invasion qui va petit à petit s'étendre à d'autres régions comme la Kabylie. Son père, Si Ahmed Mohamed, un homme lettré, chef d'une famille de puissants propriétaires terriens, dirige une école coranique affiliée à la confrérie de Sidi M'hamed Ben Abderrahmane Boukebrine. Ses cinq frères suivent les enseignements coraniques de l'école familiale. Elle et ses sœurs en sont exclues parce que filles. Fathma se faufile discrètement sous la fenêtre de la *médresa* (école coranique) pour apprendre le Coran mais aussi l'écriture et la lecture de la langue arabe. Elle et sa fratrie ont été élevées dans l'amour de leur terre et une révolte grandissante contre l'invasion française.

7. Habiba Djahnine, « Fathma n'Soumer », dictionnaire *L'Algérie et la France* coordonné par Jeannine Verdès-Leroux, éd. Robert Laffont, 2009.

8. Emile Carrey, *Récits de Kabylie. Campagne de 1857*, Paris, 1858.

« À seize ans, elle était de taille moyenne, forte, avait le corps robuste et la démarche souple. (...) Son visage de forme ovale avait le teint clair (...) Ses cheveux amples lui tombaient derrière le dos jusqu'à la ceinture. Elle se plaisait à les dénouer (...) Ses grands yeux bleus avaient une lueur empreinte de douceur et de bonté et possédaient la particularité d'inspirer le respect de ceux qui l'approchent. (...) Elle avait un faible pour les tenues vestimentaires et ne manquait pas d'extérioriser son bonheur lorsqu'elle portait des *djebba*, des *fouffas* de soie rouge qui la distinguaient de ses compagnes (...) ». Ainsi la décrit Tahar Oussedik dans son livre, une femme d'une grande beauté dotée d'une personnalité forte et imposante.

Face aux diverses propositions de mariage, Fathma répond toujours par un refus catégorique. À partir du moment où elle refuse le sort que son père et sa famille lui réservent, c'est-à-dire lui trouver un mari et fonder une famille, on raconte qu'elle s'isole, s'enferme dans sa chambre, refuse de se nourrir, résiste... « En entrant en rébellion contre l'autorité familiale elle a provoqué sa disgrâce. Reléguée au rang de révoltée, elle fut astreinte à vivre enfermée dans une pièce droite et sombre pour réfléchir, méditer et prendre conscience du sort qui lui était réservé. »

Sa sortie de l'isolement fera d'elle une personne différente, d'humeur solitaire. Son image de femme singulière commence à se forger auprès des habitants de sa tribu. Malgré sa rébellion et sa résistance, elle sera mariée de force à l'âge de seize ans à son cousin. Là encore elle ne se laissera pas faire. Elle se refuse à lui et s'enferme dans sa chambre. Elle passe ses journées à prier et à lire le Coran. La famille de son époux perd patience et la renvoie chez ses parents. Malgré la séparation, son époux refuse le divorce, par dépit et vengeance, diront certains. Ils étaient convaincus que Fathma souffrait d'une maladie mentale, la rendant vulnérable et inaccessible.

De retour dans sa famille, Fathma s'implique davantage dans la vie de la confrérie de son père jusqu'au décès de celui-ci. Elle décide alors de quitter son village qui devenait étouffant et trop étroit pour ses ambitions. Elle rejoint, à Soumer, son frère aîné, Si Tayeb, dont elle est restée proche depuis sa tendre enfance. Il dirigeait une école coranique et appartenait à la confrérie soufie de la Rahmania.

Fathma, qu'on nommera N'Soumer en référence à ce village, devient petit à petit un des piliers de l'école et de la confrérie. Ses activités auprès des enfants et des plus démunis, sa connaissance du Coran et sa piété lui confèrent une place particulière auprès de la population. On commence à la voir comme une prophétesse. La place qu'elle occupe auprès de son frère la protège des pressions sociales. Elle sera de plus en plus acceptée voire respectée. Elle n'hésite pas à partager ses idées et à agir selon ses principes et convictions, ce qui lui donnera une place importante auprès des femmes et des hommes de sa communauté qui apprennent à la connaître et à la considérer. Ses choix de vie font d'elle un être au destin quasi divin.

Depuis son installation à Soumer auprès de son frère en 1850, Fathma mène une vie vouée à l'engagement, la solidarité et la dévotion. L'armée française encercle petit à petit le massif kabyle et ce depuis 1845. Sentant la menace arriver, Fathma et son frère commencent à organiser la résistance. Avec d'autres femmes, elle met en place un système de collecte de denrées alimentaires, d'armes et de vêtements. Elle se déplace pour organiser des réunions, rallier les villageois à la cause de la résistance, appeler à la constitution d'une armée pour affronter l'invasion coloniale.

Il semblerait que sa rencontre avec Mohammed Lamjad ben Abdelmalek, dit Boubaghla, constituera un moment clé dans son parcours de résistante et de cheffe de guerre contre l'invasion française. Boubaghla, originaire de Saïda, avait déjà à son actif plusieurs batailles contre les troupes françaises qui le recherchaient et le persécutaient. Il trouvera refuge à la Kalaa Beni Abbas (Bibans) et ralliera la résistance dans les monts du Djurdjura. Il est à rappeler que les restes mortuaires de résistants algériens dont ceux de Chérif Boubaghla ont été conservés au Musée d'histoire naturelle de Paris jusqu'au 5 juillet 2020, date à laquelle ils ont été rapatriés et inhumés au carré des martyrs de la révolution au cimetière d'El Alia à Alger.

La relation entre Fathma N'Soumer et Boubaghla nourrit nombre d'histoires. Dans les récits et les contes populaires relatant les faits d'armes de la guerrière, l'on raconte qu'elle refusa sa demande en mariage en lui rétorquant qu'elle souhaitait rester libre et ne pas se lier à un homme.

Ces deux figures de la résistance seront immortalisées par le peintre orientaliste Henri Felix Emmanuel Philippoteaux dans un tableau peint après la disparition de Fathma N'Soumer. Ce tableau datant de 1866 se trouve aujourd'hui au palais d'El Mouradia à Alger. On y voit Fathma sur un cheval, portant un fusil, aux côtés de Chérif Boubaghla et de ses compagnons d'armes. Elle est également représentée dans le célèbre portrait du même peintre, dans lequel on la voit debout, en avant-poste dans une position de guerrière défiant l'armée coloniale, pointant une arme à feu sur ses ennemis.

Pourtant tous les récits s'accordent à dire que Fathma N'Soumer n'a pas pris part de façon directe aux combats armés, elle est plutôt décrite comme fin stratège, préparant les batailles, ralliant les armées, organisant la fabrication des armes et leur acheminement. À force de détermination, elle est admise dans les assemblées d'hommes. Ses paroles, ses prédications, ses discours sont colportés par les villageois. Ses rêves sont perçus comme des messages de Dieu, d'où le surnom de « prophétesse » que lui donnent ses troupes. Du côté français, on la surnomme « la Jeanne d'Arc du Djurdjura ». « La sainteté de la prophétesse est universellement connue (...) elle sait (...) conjurer tous les périls, et peut, s'il lui plaît, faire reculer l'invasion française ! », écrira l'explorateur et homme politique Émile Carrey en 1857. « Seule la prophétesse, formant disparate avec son peuple, est soignée jusqu'à l'élégance. Malgré son embonpoint exagéré, ses traits sont

beaux et expressifs. Le *kohl* étendu sur ses sourcils et ses cils agrandit ses grands yeux noirs. (...) Elle porte des bracelets, des épingles, des bijoux plus qu'une idole antique. » Il la décrit drapée de foulards colorés, ornée de bijoux et couverte de henné « alors qu'elle menait au combat les *Imseblen*, volontaires de la mort ».

La bataille du Haut Sébaou en 1854, qui a duré 2 mois, fera date et fera entrer Fathma N'Soumer dans la légende. Le maréchal Randon à la tête de l'armée française chargée de la conquête de la Kabylie essuie une défaite humiliante. « Comment une armée dirigée par une femme, munie de couteaux et de poignards ont pu faire reculer une armée française nombreuse et armée jusqu'aux dents ? » Mais ils reviendront vite, avec plus d'hommes, plus d'armes pour venir à bout de Lalla Fathma, de son armée et de la résistance.

La mort de Chérif Boubaghla, en 1854 n'entame en rien la conviction et la détermination de Fathma N'Soumer ; elle poursuit l'organisation des batailles et la mobilisation des tribus pour barrer la route à l'avancée de l'armée française. Le 27 juillet 1857, lors de la bataille d'Icheriden, Fathma est arrêtée et placée en résidence surveillée dans une Zaouia à Aissaouia, non loin de Tablat dans la wilaya de Médéa, dans des conditions pénibles. Tahar Oussedik rapporte dans son livre une traduction des poèmes que les femmes du village de Soumer ont composés sur l'arrestation de Lalla Fathma :

*Voici venir le Français
Il avance en suivant le cours d'eau
Quand il parvint à Soumer
Il coupa les grenadiers
Les femmes Sidi Ahmed étaient sans voile
Quand le capitaine entra dans la maison
Voici venir le Français
Il arrive en suivant le terrain plat
Quand il arrive à Soumer
Il coupa les figuiers
C'est Lalla Fathma qu'il a emmenée
Et comment l'oublier aujourd'hui ?
Voici venir le Français
Il progresse en suivant les ruisseaux
Quand il arrive à Soumer
Il coupa les saules
C'est Lalla Fathma qu'il a emmenée
Comment avaler nos aliments?*

Lalla Fathma N'Soumer mourra en captivité en 1863, à l'âge de 33 ans. Elle sera enterrée au cimetière de Sidi Abdellah près du lieu de sa détention, dans le village de Aissaouia, qui restera longtemps un lieu de pèlerinage. La Zaouia El Rahmania de Tourtsatine, commune de Aissaouia a été transformée en musée consacré à Lalla Fathma où on peut voir entre autres la reproduction de la scène de son arrestation. En 1995, les autorités algériennes transfèrent les restes de sa dépouille dans le carré des martyrs au cimetière d'El Alia (Alger) reconnaissant ainsi le statut de résistante de Lalla Fathma N'Soumer.

S'il est vrai que nous devons renouveler le discours autour des femmes algériennes pionnières, des moudjahidate et autres figures de notre histoire au féminin, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de rappeler qu'elles ont vécu à leur époque en bravant le statut qui était réservé aux femmes, infériorisées et réduites aux espaces domestiques fermés et contrôlés. Renouveler le discours pour aller au-delà des formules toutes faites et des célébrations héroïques. Remettre le récit de leur vie dans la complexité du parcours de ces femmes, dans la force de leurs choix. En s'engageant dans la résistance, elles ont autant bravé le patriarcat que la domination coloniale. La remise en question du carcan familial et tribal a été pour la plupart d'entre elles le premier pas pour leur libération, pour notre libération.

Non, elles ne sont pas retournées aux fourneaux comme le sous-entend la formule consacrée qui a pour but de poursuivre le travail d'infériorisation et d'invisibilisation de nos aînées, elles continuent à travers les générations à semer la graine de la libération.

Écrire ce texte m'a plongée dans les années 1980 et 1990. Une émotion forte m'a accompagnée tout au long de cette évocation. Au-delà des figures fortes et importantes des femmes qui ont façonné mon féminisme, il y a un sentiment de filiation. Je revois les visages des anciennes moudjahidate que j'ai côtoyées dans les années 1990, lors des manifestations et des réunions du mouvement des femmes. Il me reste un regret, celui de ne pas leur avoir suffisamment dit qu'on les aimait pour tout ce qu'elles sont et tout ce qu'elles nous ont légué. Il ne nous reste qu'à continuer à parler d'elles pour faire revivre leur mémoire, leur force, leurs fragilités, leurs sensibilités, leurs parcours.

L'une et

l'autre*

ENTRETIENS

Malika Rahal
Amel Zen

* Titre d'une courte autobiographie de Maïssa Bey, parue en 2010.



Credit photo : Lydia Saïdi

« On peut faire de l'histoire à partir de tout »

Entretien avec Malika Rahal
réalisé par Maya Ouabadi

Malika Rahal est historienne, chargée de recherche à l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS) et l'autrice de *Ali Boumendjel. Une affaire française, une histoire algérienne*, de *L'UDMA et les Udmistes. Contribution à l'histoire du nationalisme algérien* et de *Algérie 1962. Une histoire populaire*.

Depuis quelques années, je suis son travail et ses interventions publiques, nombreuses en Algérie. Dans cet entretien, j'ai voulu l'interroger sur son parcours et sa façon, neuve, originale, presque punk, de pratiquer l'histoire. On a évoqué la dimension sociale et sociologique qu'elle donne à la discipline, la difficulté de construire une historiographie en ce qui concerne l'histoire du temps présent en Algérie et son souci de transmission.

Pour commencer, j'aimerais que vous nous parliez de votre parcours, notamment scolaire, vous avez grandi et étudié en France, à Toulouse et Bordeaux. Est-ce que vous vous souvenez par exemple de votre premier cours portant sur l'histoire de l'Algérie ?

J'ai dû avoir un cours sur « la guerre d'Algérie » en troisième, à 14 ans, mais je ne m'en souviens pas. Plus tard, j'ai su que certains professeurs n'enseignaient pas cette partie de l'histoire alors qu'elle était obligatoire. Mais en terminale, à 17 ans, la guerre revient au programme : là, je me souviens d'abord n'avoir pas cru tout ce qu'on me disait, ou d'avoir en tout cas toujours imaginé qu'il existait sans doute une autre version, ou davantage de détails essentiels dont on ne parlait pas. À la même époque, Benjamin Stora sortait un film documentaire en quatre volets qui s'appelait *Les années algériennes*, diffusé tard le soir à la télé. Je l'enregistrais pour l'utiliser, déjà, comme un cours alternatif, en supplément, car il était beaucoup plus détaillé.

Et dans votre famille, est-ce qu'on parlait de la guerre ?

Dans la famille, on en parlait sans doute comme dans d'autres familles de l'émigration, même si ma famille – avec un père algérien et une mère américaine, où on parlait l'anglais mais pas l'arabe – était peu habituelle ; il était aussi peu courant dans les familles immigrées algériennes d'appartenir à la classe moyenne, elle enseignante en anglais et lui chercheur en physique. Il fallait deviner beaucoup. J'ai d'ailleurs d'abord « su sans savoir » qu'il y avait eu une guerre. Au cours préparatoire, à 7 ans, j'avais eu une dispute avec ma meilleure copine, je lui disais : « C'est nous les Algériens qui avons gagné la guerre » ; elle répondait : « Non c'est les Français ». Nous sommes allées voir l'institutrice qui, j'en étais sûre, allait nous contredire en disant qu'il n'y avait même pas eu de guerre. « Ce sont les Algériens », nous a-t-elle répondu. C'était une femme divorcée qui vivait alors avec un Algérien et aujourd'hui je me dis qu'elle avait un regard particulièrement bienveillant sur moi, dans une société qui n'était pas très acceptante des enfants de couples mixtes. C'est en tout cas ce jour-là que j'ai fermement appris qu'il y avait eu la guerre.

Il y a eu des bribes. Je ne sais plus quand j'ai appris que j'avais un oncle martyr, comme si je l'avais toujours su. Et lorsque je n'écoutais pas bien en cours, mon père racontait comment il avait dû faire *la grève*, manquant des cours. Il était né en 1943 dans une famille de l'ouest de l'Algérie mais qui vivait alors au Maroc. Il insistait : c'était important d'être attentive en classe. Dans mon esprit de petite fille, c'était très abstrait cette « grève des Algériens ». Plus tard encore, je me souviens de son émotion lorsqu'il m'a parlé un jour de la manifestation du 17 octobre 1961 : « On a repêché les corps des Algériens dans la Seine, jusqu'à Rouen », disait-il et je ne comprenais pas car *la Seine* est en France (j'en étais presque sûre) mais la guerre s'était déroulée en Algérie.

Vous évoquez souvent un penchant pour la sociologie, ou pour l'histoire sociale, et pourtant, après le bac, vous vous inscrivez directement en histoire ?

J'ai d'abord fait deux années de classes préparatoires en sciences sociales, avec beaucoup de sociologie, d'économie, d'histoire et de géographie. Il fallait tout de même opter pour le cursus que l'on suivrait plus tard et j'ai décidé de choisir la matière du cours où j'allais avec le plus de plaisir : c'était l'histoire. Durant ces années, l'histoire nous paraissait alors la plus réactionnaire des disciplines, la sociologie étant plus critique. J'étais embêtée de ce côté « vieille histoire ». Peut-être avais-je l'intuition qu'il était possible de faire de l'histoire avec une préoccupation sociale plus forte ? Mais en sociologie, il manquait à mes yeux aux enquêtes que nous faisons alors, une dimension temporelle ; je m'ennuyais un peu à des interviews avec des Bordelais sur leurs pratiques du cinéma ! Il me manquait la profondeur temporelle, la mémoire ainsi que la connexion avec le reste du monde.

Au bout de deux ans, vous choisissez de vous spécialiser en histoire ?

Oui. Là, j'ai progressivement appris qu'il y avait des formes d'histoire différentes. Il existait bien des enseignements vieillots, des gens qui pratiquaient une histoire politique que je ne trouvais pas très intéressante. Mais les spécialistes du Moyen Âge européens, ou de

l'histoire antique étudiaient des sujets d'anthropologie historique fascinants. Je me rappellerai toujours d'un professeur d'histoire grecque qui décrivait le fonctionnement d'un alphabet consonantique (pour nous expliquer les linéaires A et B) en écrivant au tableau « ktb » en lettres arabes qui peut se lire *kataba*, *kutiba*, etc. Il écrivait donc en arabe au tableau devant un amphiplein. C'était saisissant dans une société française si rétive à la langue arabe qui retrouvait tout à coup une légitimité scientifique dans l'enseignement d'histoire. D'ailleurs, je m'en souviens encore aujourd'hui. Les médiévistes et les antiquisants étaient obligés de faire beaucoup d'hypothèses faute de sources nombreuses, en utilisant la sociologie, l'anthropologie, la linguistique. Je les trouvais plus intelligents que les contemporanéistes, souvent occupés à décrire leurs sources nombreuses.

Lorsqu'en Master, j'ai voulu travailler sur la Syrie et le Liban, le seul professeur qui touchait un peu au monde arabe m'a proposé de travailler sur la révolte du Djebel Druze en Syrie vue dans la presse bordelaise. J'ai compris que c'était un de ces sujets où l'autre pays (la Syrie) était un prétexte pour en apprendre davantage sur la société française ou sur l'histoire de la presse en Europe. Ce que démontre Edward Saïd dans son livre *Orientalisme*. J'avais envie d'étudier la Syrie pour apprendre l'arabe et me plonger dans l'histoire du monde arabe, pas pour détailler les aléas de la vie municipale à Bordeaux. Ce professeur était Guy Pervillé, spécialiste de l'histoire de l'Algérie, et aujourd'hui du côté d'une vision très réactionnaire de l'histoire. Il me propose finalement un sujet plus intéressant sur l'Algérie, que j'accepte.

C'est donc ce professeur qui vous pousse à travailler sur l'Algérie, mais vous, avant cela, vous n'y aviez pas songé ?

Oui. Parce que j'avais peur de travailler sur l'Algérie et que c'était paradoxalement plus facile pour moi à ce moment-là d'aller vers la Syrie ou le Liban. Nous étions en 1995, je n'avais plus beaucoup de famille proche en Algérie et je n'avais pas appris l'arabe en famille (et il était très rare de pouvoir l'étudier à l'école en France). En Syrie ou au Liban, j'aurais pu apprendre

« Écrire l'histoire, ce n'est pas seulement avoir un bon sujet, c'est aussi imaginer quelles sources pourront le documenter. »

l'arabe avec moins de complexes, mais en Algérie c'était très compliqué émotionnellement et difficile de définir ma place.

Pour l'Algérie, Pervillé me proposait de travailler sur « Les députés représentants le deuxième collège à l'Assemblée nationale française entre 1945 et 1962 ». Son objectif – il me l'a dit plus tard – était de préparer une thèse qui démontrerait qu'il restait en Algérie, jusqu'en 1962, un puissant parti de la France. Ça ne m'intéressait pas du tout mais, avec ce sujet de master, il m'était possible de chercher des sources, faire de la sociologie, étudier des parcours d'individus et de familles... Après ça, j'ai passé le concours de l'enseignement, l'agrégation, j'ai enseigné l'histoire en banlieue parisienne et je me suis inscrite en cours du soir à l'INALCO pour apprendre l'arabe. Au bout de trois années, il était temps de m'inscrire en thèse. Je me suis adressée à Benjamin Stora.

D'où vous est venue l'idée de travailler sur la biographie d'Ali Boumendjel ?

J'ai d'abord commencé par proposer à Benjamin Stora des sujets intéressants mais tout à fait irréalisables. Je voulais pouvoir décrire ce qu'était la colonisation vécue, comment elle organise l'espace, mais il fallait alors choisir une localité et faire une monographie.

Je le sais maintenant, cette approche porte un nom, la *micro-storia*, mais à l'époque, il me semble que choisir une localité unique signifiait qu'on renonce à généraliser pour définir ce qu'est la *colonisation*.

J'avais d'autres propositions : je voulais étudier les références historiques croisées entre romans palestiniens et romans algériens, ce qui aurait été bien difficile à mener comme thèse en histoire. Une autre proposition était d'étudier le bilinguisme. Benjamin Stora m'a dit simplement : « les bilingues étaient nombreux dans le parti de Ferhat Abbas, l'UDMA, vous pourriez faire une thèse sur l'UDMA ». Je n'étais pas complètement enthousiasmée, mais il était temps de me mettre au travail et remplir un vide historiographique était déjà une bonne motivation. Benjamin Stora, qui connaissait la famille Boumendjel, me proposait de travailler, en DEA (avant la thèse), sur la biographie d'Ali Boumendjel, un militant de l'UDMA.

Mes choix étaient donc un mélange d'intérêt pour des thèmes et d'opportunité. Il me semble en le racontant ainsi que j'étais bien peu informée de la manière d'élaborer un sujet réalisable en histoire, que j'étais peu actrice de ce parcours, comme un brin de paille ballotté par la mer.

En même temps les désirs que vous exprimez à ce moment-là ont un lien assez net avec ce que vous allez faire par la suite, cette idée de colonisation vécue, d'étude de parcours, etc. ?

Oui comme vous le dites, tout n'était pas le fruit du hasard puisque les liens sont clairs, avec le recul. J'ai eu beaucoup de chance de parvenir à construire de la cohérence. C'est important pour moi de repenser ce parcours pour aider des étudiants d'aujourd'hui à construire le leur. Certains sont peut-être moins bien informés ou conseillés que je ne l'étais à l'époque, parce qu'ils ne sont pas issus de milieux connectés à l'université. Je me soucie d'imaginer comment chacun d'eux peut se débrouiller dans ce monde académique, pour avoir à la fois l'opportunité de faire ses propres choix et de les mettre en adéquation avec le système universitaire. Il s'agit de proposer aux étudiants des sujets réalisables qui leur permettent la réussite académique sans brider leurs aspirations. Cette question se pose

d'une façon particulière dans la société française où la réussite des enfants des classes populaires à l'école et à l'université est souvent freinée et où les enseignants doivent réfléchir à ces blocages. Parmi ces étudiants des classes populaires se trouvent nombre d'enfants issus de l'immigration maghrébine : la question m'importe donc à double titre.

Comment êtes-vous arrivée à l'histoire du temps présent ?

Durant mes études, je n'avais jamais entendu parler de ce type d'histoire, ni de l'Institut d'histoire du temps présent. On ne parlait pas non plus des débats qui avaient lieu en France à ce moment-là. Par exemple, je préparais l'agrégation à Bordeaux au moment où a eu lieu le procès de Maurice Papon, à 100 m de chez moi. Il était jugé pour ses activités pendant la Seconde Guerre mondiale ; il ne pouvait pas être jugé pour ses actions durant la Guerre d'Indépendance algérienne mais les parties civiles ont fait entrer le massacre du 17 octobre 1961 dans la première partie du procès où l'on présente l'accusé.

L'historien Jean-Luc Einaudi y fait une longue intervention à la veille de la date anniversaire de l'événement. Donc le 17 octobre 1997, le journal télévisé des chaînes françaises ouvre sur la répression au cours de laquelle les Algériens ont été jetés dans la Seine.

Pourtant, de tout cela, il n'était pas question durant nos cours, alors même qu'il se passait avec ce procès quelque chose de très important pour notre discipline. Des historiens étaient appelés comme experts à la barre : certains, comme Jean-Luc Einaudi, ont accepté, d'autres ont refusé. Henry Rousso, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale — aujourd'hui mon collègue à l'Institut d'histoire du temps présent — estime que ce n'est pas son métier, qu'il y a une confusion entre le rôle de témoin et d'expert. Or, ce débat n'a eu à l'époque aucun écho à l'université de la ville où se déroulait le procès !

Sans connaître l'histoire du temps présent, j'avais déjà envie de faire des entretiens. J'ai eu l'occasion de rencontrer l'historienne Sylvie Thénault qui travaille à l'Institut d'histoire du temps présent où j'obtiens un contrat de deux ans pour faire ma thèse. J'ai donc du

temps pour finir ma thèse en commençant à découvrir l'histoire du temps présent comme champ de l'histoire, avec ses méthodes et ses théories.

Vous parlez beaucoup de l'importance des lieux et de ce que ça peut vous apporter le fait de vous rendre sur les lieux des événements passés, dans votre travail de recherche...

La découverte de la matérialité des lieux change tout dans une enquête. Souvent, je ne comprends pas, ou mal, les choses si je n'en comprends pas la dimension matérielle : où les faits se sont-ils passés ? Comment les personnages communiquaient-ils (par exemple dans la clandestinité) ? À quoi ressemblaient les quartiers ou les logements dont parlent les témoins ? Sans cela, ça reste abstrait.

Il y a un mois, pour la première fois, je suis allée dans les Aurès, à M'chounech où se sont déroulées les histoires que je raconte dans *1962*. Maintenant, j'ai en tête des images précises, une géographie et des paysages (donc une réalité sociale, économique, culturelle) comme cadre de ces histoires qui deviennent alors plus réelles.

Quand vous commencez à travailler sur L'UDMA et Ali Boumendjel, vous retournez donc en Algérie, comment se passe votre premier séjour en tant que chercheuse ?

En 2002-2003, je reviens en Algérie pour la première fois depuis 15 ans. Entre-temps, il y a eu les années 1990, le décès de mon père, de mes grands-parents... C'est un retour chargé et le travail est en quelque sorte mon prétexte. La nécessité professionnelle de réussir mon enquête m'obligeait à surmonter mes hésitations. J'ai alors rencontré les proches de Boumendjel. À partir de ce séjour, j'ai également rencontré des historiens : Daho Djerbal, Fouad Soufi et Ouarda Tengour. Plus tard, durant ma thèse, je suis allée à Oran à la recherche des anciens « udmistes » que j'ai eu du mal à retrouver. En chemin, je rencontre d'autres personnes également et j'ai les galères qu'ont tous les chercheurs qui commencent à faire de la recherche de terrain.

En même temps vous découvriez le pays...

Oui. Je retrouve Alger, puis Oran, pour la découvrir plus détendue que la capitale. Que c'était plus facile

de s'y promener dans la rue lorsqu'on est une femme seule. La grande difficulté pour moi, à l'époque, c'était la rue. Les transports en commun étaient difficiles : si vous vous souvenez, les bus algérois n'indiquaient jamais leur destination, les taxis avaient des itinéraires fixes, il fallait avoir en tête le plan d'Alger pour pouvoir prendre un taxi.

On n'utilisait peu les portables mais il y avait des taxiphones ! Surtout, il y avait alors très peu de lieux que les femmes pouvaient fréquenter, il n'y avait pas comme aujourd'hui les salons de thé ouverts sur la rue qui cherchent à attirer une clientèle féminine. Dans un restaurant, il fallait souvent traverser des forêts d'hommes, pour voir s'il y avait au fond une « salle familiale ».

Je marchais constamment, faute de trouver où m'asseoir seule. Le travail de recherche s'accompagnait de cet apprentissage de l'espace public, avec les problèmes que connaissaient toutes les femmes seules qui circulaient dans la ville.

Et comment se passait le contact avec les gens avec lesquels vous vous entreteniez ?

Dans chaque lieu, il fallait trouver des interlocuteurs pour me guider vers les témoins. La difficulté avec les militants de l'UDMA, c'est que les plus connus étaient décédés ou très âgés ; quant aux plus jeunes, ils ne se vantaient pas beaucoup de leur engagement « udmiste ».

J'ai réalisé à peine une dizaine d'entretiens avec d'anciens militants de l'UDMA. La difficulté à les trouver était révélatrice d'effets de mémoire liés à la façon dont les gens ont raconté (ou pas) leurs engagements passés depuis l'Indépendance. Si les jeunes de l'UDMA n'ont pas beaucoup raconté leur militantisme de jeunesse c'est parce, dans l'Algérie indépendante, cet engagement n'était pas très valorisé.

Malgré cela, j'ai commencé à collecter des histoires. Je me souviens, à Tlemcen, de l'épouse d'un militant du PPA avec qui j'avais longuement discuté parce que son mari était en retard à notre rendez-vous. Elle racontait avoir été la première femme algérienne de la ville à obtenir son bac. Orpheline de père, elle avait

continué le lycée jusqu'au bac. La terminale était une classe mixte au sein du lycée de garçons, ce qui faisait scandale. Tous les jours, sur la route du lycée, elle se faisait houspiller, des jeunes garçons lui lançaient des cailloux. Elle avait même refusé d'être sur la photo de classe pour éviter que son image ne circule. Après des années de résistance, elle n'avait plus le courage de poursuivre les études de médecine dont elle rêvait.

J'entends cette histoire au moment où à Tlemcen, je passe une nuit dans un hôtel de la ville où ma présence est un peu inconvenante, où je ne peux pas sortir manger seule et où il semble que l'atmosphère de la ville s'oppose à ma présence. Après cette première nuit, j'ai été généreusement accueillie par la famille Taleb-Bendiab : cette situation « en famille » a rendu ma présence beaucoup plus facile.

Si l'histoire de cette femme n'avait pas sa place dans le livre sur l'UDMA, elle est rangée avec d'autres dans une sorte de bibliothèque mentale, et je réfléchis à partir d'elle. Elle faisait étrangement écho à mon présent.

Justement, c'est une histoire qui aurait pu figurer dans le blog « Textures du temps » que vous lancez en 2012, et où l'on retrouve beaucoup ce genre de récits. Est-ce pour ça que vous le créez ?

Absolument. C'était l'un des buts du blog à sa création en 2012. J'avais été recrutée comme chercheuse en 2010 sur un projet d'histoire de l'Algérie indépendante. Très peu d'historiens avaient déjà travaillé sur le sujet. (L'historien Abderrahim Taleb Bendiab avait par exemple écrit sur les années 1970. Mais pour un pays tout entier, ça restait très peu.) Il fallait donc explorer, dénicher des archives, des sujets pour entrer dans cette histoire et être inventive : écrire l'histoire, ce n'est pas seulement avoir un bon sujet, c'est aussi imaginer quelles sources pourront le documenter. Bien des idées ne donnent rien.

À l'inverse, on trouve parfois des archives dont on ne sait que faire. Mon but était de laisser sur le blog une trace de ces explorations qui pourraient inspirer d'autres chercheurs ou étudiants dans leurs futurs travaux. Mais le blog permettait aussi de toucher un public différent. Le blog, comme les réseaux sociaux

ou la presse, peuvent même aider à faire connaître une recherche aux personnes directement intéressées par elle et conduire à rencontrer de nouveaux témoins !

Vous utilisez sur le blog un ton ou un style plus littéraire, vous parlez aussi de vous, de l'état dans lequel vous vous sentez à l'idée de rencontrer un témoin, ou d'aller sur un lieu, à la difficulté de finir votre thèse, etc. Vous illustrez vos textes par des photos que vous prenez vous-même, autant de nouveaux éléments intégrés à la recherche en histoire ?

Au moment de l'écriture du livre sur Ali Boumendjel, j'avais déjà travaillé sur l'idée que le récit de l'enquête enrichit l'histoire qu'on raconte. Le blog permet d'aller beaucoup plus loin dans cette direction, en rappelant le contexte dans lequel on a travaillé, les difficultés que l'on rencontre, les hypothèses qu'on formule. Cela permet aussi de faire découvrir le métier à des personnes qui ne le connaissent pas : elles n'imaginent pas toujours qu'on n'est pas omniscient, qu'on a des difficultés matérielles, qu'on bricole, qu'on est parfois bouleversé par une recherche car souvent les livres gommant ces aspects. C'est une façon d'aider les lecteurs et lectrices à entrer dans notre travail que de se mettre en scène en train de le réaliser.

Quant à la photographie, c'est une autre passion. Je fais de la photo argentique, il m'est arrivé de repasser sur les articles de blog pour changer les photos, une fois qu'elles sont développées ; personne ne s'en rend compte, mais c'est un plaisir. Elle permet d'agréger à la recherche d'autres traces du passé en les enregistrant : non pas des écrits, des paroles, mais un bâtiment, un graffiti, la plaque commémorative posée au coin d'une rue.

Avant le blog, en 2010, vous publiez la biographie d'Ali Boumendjel, aux éditions Les belles lettres en France et Barzakh en Algérie. Ce sont des maisons généralistes, et non pas des éditeurs universitaires ou spécialisés en recherches, c'est donc destiné à un public large, est-ce que c'était important pour vous que cela passe par ce canal ?

Oui, j'ai la chance d'avoir travaillé avec des éditeurs généralistes et exigeants à la fois. C'est important, lorsqu'on pratique un type d'histoire fondée sur les entretiens, sur la découverte d'archives privées, sur le travail



avec les collègues en Algérie, de restituer le travail à ceux qui sont concernés au premier chef, dans une forme lisible. C'est aussi un enjeu éthique et politique. Ceci dit, à sa sortie, l'ouvrage fait un flop en France. J'ai fait à peine deux présentations, on n'en n'a pas parlé dans la presse, le blocage était net.

L'histoire est sensible. Le général Aussaresses, dans ses Mémoires, avait écrit que c'était lui qui avait fait tuer Ali Boumendjel. On ne pouvait le poursuivre en justice pour assassinat à cause des lois d'amnistie, mais uniquement pour apologie de crime de guerre. Lors du procès, ses éditeurs (les éditions Perrin) avaient assuré être prêts à publier tout livre qui viendrait répondre à celui d'Aussaresses. Je leur avais donc présenté le manuscrit de la biographie de Boumendjel, qu'ils ont refusé. Il a finalement été publié aux éditions des Belles Lettres.

L'édition algérienne arrive assez vite après ?

Elle arrive quelques mois après et c'est très différent. En Algérie, les gens connaissaient Ali Boumendjel, il y a eu un intérêt dans la presse et des rencontres très émouvantes avec des personnes qui l'avaient connu : lors d'une présentation, à Bab el-Oued, Pierre Chaulet avait pris la parole. La fille d'Ali Boumendjel, ancienne étudiante de Pierre Chaulet, avait découvert ce jour-là que les deux hommes se connaissaient bien. Ces occasions de dialogue entre historiens et témoins donnent sens à mon travail.

Vous évoquez souvent la question de la légitimité et du positionnement en tant qu'historienne qui travaille sur l'Algérie depuis des centres et des universités en Europe, est-ce quelque chose qui vous travaille encore ?

C'est un enjeu de pouvoir. Il y a là une question de politique. Durant la construction des États nations, l'écriture de l'histoire a souvent été utilisée comme un moyen d'affirmer le sentiment national. De plus, durant la période coloniale, le contrôle de l'écriture de l'histoire avec un effacement des sociétés coloniales a été un outil de domination. Aujourd'hui en Europe, dans des États solides depuis plusieurs décennies (sinon des siècles) notamment grâce à un intense travail d'écriture de l'histoire, on peut se donner l'air de contester l'idée

même d'une histoire produite pour et par l'État. Et on se tourne ensuite vers les pays tout récemment décolonisés pour leur contester aussi d'écrire leur propre histoire nationale. C'est la même chose en matière de libre échange : après avoir assis la révolution industrielle sur un très fort protectionnisme, la doctrine du libre-échange promue aujourd'hui empêche les pays du Sud d'assurer tout développement économique autonome. Cela ne signifie pas du tout, bien sûr, qu'il faille que l'État ait le monopole de l'écriture de l'histoire. Mais que la question de l'écriture de l'histoire en Algérie doit être pensée indépendamment d'exigences parfois contraires à ses intérêts. Dans ce contexte, c'est une vraie et difficile question que de savoir « d'où on écrit l'histoire » et des rapports de pouvoir que cela pose. C'est donc important pour moi de répéter que je suis une Algérienne de l'émigration, travaillant en France ; et de m'assurer que je ne parle jamais à la place de mes collègues travaillant en Algérie.

Vous vous posez aussi des questions sur la langue à utiliser, vous avez pris des cours d'arabe à l'INALCO, vous tentez parfois de vous exprimer dans cette langue dans votre travail, pourquoi est-ce si important pour vous ?

Oui, cette question de la langue nous ramène à celle de la restitution du travail. Pour toucher le public d'aujourd'hui, il convient que la recherche soit écrite en arabe. Je ne suis pas (encore) capable de le faire, même si je progresse. Et si je pouvais, je m'enrichirais aussi de la langue amazighe. Ma position n'est pas (encore) juste de ce point de vue. Mais pour moi, c'est essentiel de ne pas faire comme si c'était normal d'organiser des activités exclusivement en français. Ça irait tout simplement contre la réalité du pays.

L'apprentissage que je continue de faire me permet de rendre compte de la difficulté qu'il y avait (et qu'il y a encore) à se former en arabe en France qui demeure encore aujourd'hui très peu étudiée dans les collèges, les lycées mais aussi dans les universités.

Vous dites que le rôle de la micro-histoire dans les pays européens est de contrebalancer la macro-histoire, mais que dans le cas de l'Algérie, il n'y a que la micro-histoire. Est-ce

à dire que la micro-histoire a un plus grand rôle à jouer ici qu'ailleurs ?

La micro-histoire c'est l'histoire d'un objet unique, restreint : une biographie, l'histoire d'un lieu, d'un petit groupe. Dans le contexte européen, cette méthode a permis d'écrire contre une histoire écrite d'abord du point de vue de l'État et à partir des archives de l'État. Dans le cas de l'histoire post-indépendance, cette histoire dominante n'existe pas car on n'a pas d'historiographie, pas une masse de livres déjà écrits par des historiens. On peut toujours pratiquer la micro-histoire (même quand on n'a pas accès aux archives) mais, en Algérie, ces micro-histoires ne serviront pas à contredire ou nuancer l'histoire dominante de l'État : elles constitueront, dans les prochaines années, notre historiographie en attendant que les historiens soient plus nombreux et qu'ils aient accès aux archives. Ce qui compte alors c'est la capacité productive de cette méthode.

La difficulté est que la micro-histoire est toujours incertaine. Il est difficile de lancer des doctorants sur ce type de sujet car on n'est jamais sûr que ça va marcher, qu'ils vont trouver assez de matière pour écrire un livre.

L'une des définitions de l'histoire populaire qui est citée dans votre livre 1962, c'est l'histoire des minorités : « les voix que l'on entend rarement, celles de personnes de milieux modestes, de personnes analphabètes, des femmes. » Sur le blog déjà, vous évoquez souvent les femmes, vous en parlez par exemple dès le premier texte que vous publiez sur le hirak le 24 février 2019, pensez-vous être plus attentive à certaines choses en tant qu'historienne femme ?

Oui, absolument. Et aussi, parce que j'ai été troublée que cette question soit souvent absente de mon travail. À l'UDMA, il n'y avait quasiment pas de femmes. Dans la biographie de Boumendjel, la question des rapports de genre se posait notamment au sein de sa famille (entre frères et sœurs, entre époux). Mais de nouveau, l'enquête sur laquelle je travaille en ce moment se présente d'abord comme une affaire plutôt masculine. J'arrive donc au livre de 1962 avec un déficit de connaissances sur les parcours de femmes et avec une vraie interrogation sur leur si faible présence dans mon travail. La préoccupation se nourrit de

« Je pouvais aussi rechercher mes propres marges de manœuvre comme le font les autres femmes. »

mes expériences dans l'espace public, en particulier en changeant de pays : d'avoir senti que le corps ne bouge pas de la même façon selon que je suis en Algérie, en France, aux États-Unis, ou ailleurs dans le Maghreb ou dans le monde arabe. Il y a là des expériences variées qui aident à se poser de bonnes questions sur la façon dont les femmes entrent en politique, occupent l'espace public, revendiquent une place égale ou au contraire différente de celle des hommes.

Le regard se trouve affûté par ces expériences. Je me souviens, au Moyen-Orient, dans les années 1990, avoir remarqué chez moi une sorte d'incorporation de la contrainte produite dans l'espace public. Elle s'est poursuivie lors de mon retour en Algérie durant quelque temps. Puis il y a eu un déclic, un moment où je me suis fait la réflexion que j'étais ici chez moi, que je n'étais pas obligée d'accepter la contrainte, ou de prendre les choses telles qu'elles étaient. Je pouvais aussi rechercher mes propres marges de manœuvre comme le font les autres femmes.

Comment se manifestait cette résistance aux contraintes ou ce refus de leur incorporation ?

La résistance à la contrainte, ça peut être des efforts vestimentaires moins grands, ça peut être une gestuelle plus libre, de sentir que tu ne fais pas les choses tout à fait comme il faut, mais se dire que ce n'est pas grave, c'est toi et tu es chez toi.

Je ne vis pas en Algérie au quotidien, donc ce n'est pas moi qui vais mener une révolution vestimentaire, ça ne serait pas acceptable, ça serait indécent de me moquer de tout au prétexte que je veux que les choses changent. Mais j'ai quand même de la marge de manœuvre, et en réalité j'ai beaucoup appris cette marge de manœuvre en observant les autres femmes. Ça a l'air de rien, mais ça prend du temps, ça demande de l'expérimentation. Ce n'est pas seulement une question de genre, mais d'espace public.

Dans le cas de l'Algérie, c'est lié à des événements. Au début de ma recherche, on sortait des années 1990 et la peur était encore très présente, y compris la peur dans sa dimension de contrôle social. En 2003, quand j'y retourne, les cousines et les amis me juraient que je ne pouvais pas aller à la Casbah toute seule. Il m'a fallu longtemps pour analyser le fait que, au fond je n'étais pas bien sûre qu'il y avait un danger réel à y aller seule, mais ça ne se faisait pas. Il y avait comme des sortes d'interdits, et on ne savait pas très bien si c'était un enjeu de sécurité réel ou de contrôle social. Le fait qu'on dise aux femmes « ne sortez pas la nuit », est-ce parce que ça ne se fait pas, ou parce que c'est réellement dangereux ? Nous-même, nous ne connaissions pas l'origine de cette crainte, et la grande difficulté est que pour comprendre cette nature, le seul moyen est de tester. C'est-à-dire en utilisant notre corps comme élément révélateur, et donc éventuellement se mettre en danger si notre théorie est fautive. J'ai commencé à faire ces expériences comme tout le monde, aussi parce que la société s'est détendue, j'ai osé dans une société qui bouge aussi de plus en plus donc ce n'était pas si révolutionnaire ce que je faisais.

En vous lisant, on note un réel talent pour le récit, vous avez beaucoup d'intérêt pour les langues également, êtes-vous une lectrice de fiction ?

Je suis une assez mauvaise lectrice de livres d'histoire mais je lis effectivement beaucoup de fiction. Quand j'ai commencé à travailler sur l'histoire de l'Algérie indépendante au début des années 2010, j'avais l'impression d'ouvrir un champ inédit avec des intuitions nouvelles notamment sur les années 1990. Puis j'ai lu le roman de Yasmina Khadra, *Les Agneaux du Seigneur...*

J'ai eu le sentiment que les romanciers avaient toujours un coup d'avance sur les historiens. Ils ont une connaissance directe de la société, ils n'ont pas cette obligation de trouver des sources et peuvent travailler directement à partir de leur mémoire. Ça va bien plus vite pour eux. C'est alors passionnant d'étudier ce que racontent les romanciers sur le passé, à chaque époque de l'histoire. L'une des façons de faire de l'histoire du temps présent est d'étudier la façon dont à chaque époque, on se remémore un événement passé, dont on le raconte. Par exemple, que raconte-t-on de la Guerre d'Indépendance dans les romans, ce serait un beau sujet : que se rappelle-t-on, que tait-on dans la littérature depuis les romans de Benhadouga jusqu'aux livres de Samir Toumi ?

Les livres deviennent alors eux-mêmes des traces de l'époque et de la société dans laquelle ils ont été écrits. J'utilise aussi les films de la même façon. Mon livre *1962* était l'occasion de parler de quelques films des premières années de l'Indépendance, de chansons aussi, l'autre grand amour dans ma vie !

Littérature, films, chansons sont autant de façon de se confronter à des narrations différentes, qui interrogent nos façons d'écrire et peuvent nous inspirer. Ce ne sont pas les seules formes narratives qui m'intéressent. Je lis aussi des livres d'histoire anglo-saxons ou ce qu'on nomme en anglais *essays*, des articles où l'enquête revêt une dimension personnelle. On sent sans doute en me lisant cette influence.

« On peut réfléchir à partir de traces apparemment minuscules en éduquant son regard. »

Vous faites souvent références à la culture pop, vous parlez de football aussi, et ça, plus que pour la littérature, c'est assez nouveau.

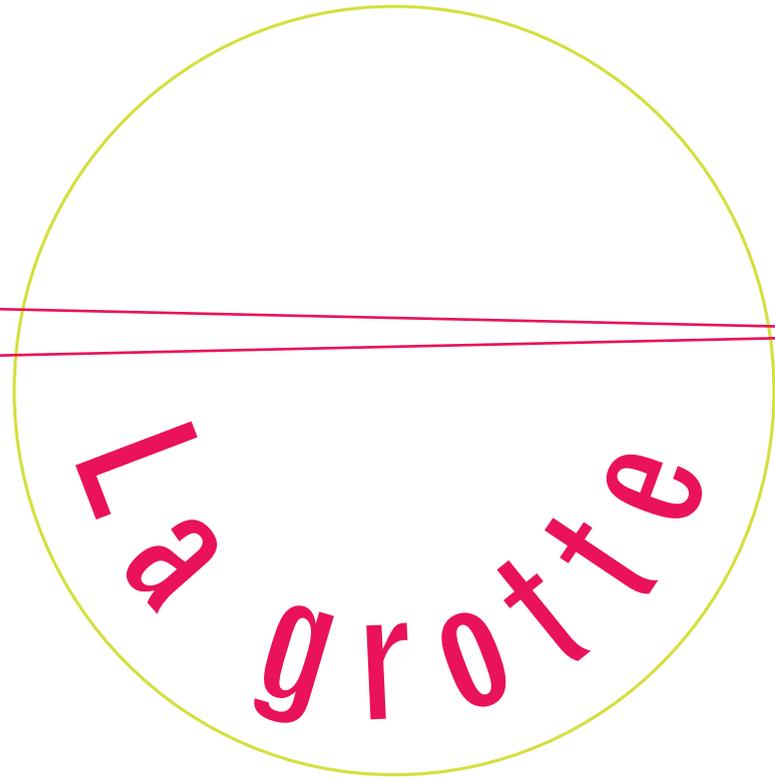
Effectivement on peut être historien, ou socio-historien, tout le temps. Je me souviens des débuts du hirak, quand beaucoup étaient surpris notamment de découvrir le rôle que jouaient les supporters de football. Mais même sans avoir fréquenté les stades, j'ai le souvenir d'un tifo lors d'un match MCA-USMA en 2016, représentant Marwan Barghouti. La même semaine, il y a eu un article dans *el Watan* sur ces mêmes supporters où le mot « politique » était étrangement absent. C'était assez remarquable, comme difficulté à voir.

On peut réfléchir à partir de traces apparemment minuscules en éduquant son regard. Et on peut faire de l'histoire à partir de tout : une histoire des stades, des supporters et de leurs pratiques serait un sujet magnifique pour un historien ou une historienne ! Les slogans de foot sont des objets de transmission historique au sein des familles ou dans les cours de récréation en plus des stades !

Sur quel sujet travaillez-vous aujourd'hui ?

Je travaille actuellement sur deux projets différents. L'un porte sur les personnes enlevées par les militaires français à Alger en 1957. Il me permet de prolonger le travail que j'ai fait avec Ali Boumendjel, en multipliant les cas et les histoires de familles.

Le second est le projet que je voulais réaliser il y a douze ans, lorsque j'ai commencé à travailler à l'Institut d'histoire du temps présent. À l'époque, je voulais recoudre pré et post Indépendance dans l'histoire de l'Algérie en écrivant une histoire faite de parcours individuels : ceux de militants et militantes communistes, d'abord du Parti communiste algérien puis du Parti de l'Avant-Garde socialiste, qui me permettra d'aller des années 1940 jusqu'aux années 1990.



éclatée*

DÉCONSTRUCTION

* Titre du premier roman de Yamina Mechakra, paru en 1979.

Le sortilège

et l'obsession de la virginité

par Wiame Awres

Comment nomme-t-on le sexe en dialecte algérien pas trouvé de terme Pour l'appareil génital, féminin, je n'ai pas non plus comme une simple partie du corps.

t-on le sexe en (daridja)¹ ? Je n'ai qui n'était pas vulgaire.

qu'il soit masculin ou les mots qui les désigneraient

Les termes en *daridja* pour dire la

vulve/vagin et le pénis sont soit infantilisants (enfantins), soit vulgaires. Fort heureusement certaines langues, comme l'arabe classique (*fosha*), peuvent aider à les nommer.

Le sexe et ce qui l'entoure est l'un des plus grands tabous dans les pays du Maghreb et du Machreq : il suffit parfois d'être dans un groupe de femmes pour que les langues se délient et évoquent des histoires qui ont pour point commun la sacralisation de la virginité et l'obligation de la préserver. Dans ce contexte, différentes méthodes ont été forgées pour empêcher les femmes d'avoir des relations sexuelles. En Afrique du Nord, si l'excision est pratiquée en Égypte et en Mauritanie, en Algérie², en Tunisie et au Maroc, c'est le *r'batt* qui est utilisé pour contrôler la virginité des filles.

Le *r'batt* est un rituel magique, utilisé donc pour empêcher les filles d'avoir des relations sexuelles et ainsi préserver leur virginité³. Il a plusieurs noms : *r'batt*, *r'bitt*, ou *tasfih*, *tasfah* dans l'Est algérien et en Tunisie, ou encore *tqaf* à l'Ouest de l'Algérie et au Maroc et également *taskar*. La jeune fille sur laquelle est exercée cette pratique est dite *marbouta*, *masfha*, *msekra*, *mtaqfa*, *maghlouqa*, *maqfoula* (fermée). Contrairement aux filles qui n'ont plus d'hymen et qui sont péjorativement désignées comme *meftouha*, *mehloula* (ouverte).

J'ai entendu parler de ce rituel pour la première fois lorsque j'étais au lycée. Une de mes camarades m'avait dit, « je suis *marbouta* ». Je lui ai alors demandé ce que cela signifiait, elle m'a répondu qu'elle ne pouvait pas perdre sa virginité. Suite à cela, j'ai croisé plusieurs adolescentes de mon âge qui m'ont confié être *marboutat*. L'une d'elles m'avait raconté qu'elle avait des relations sexuelles avec son copain sans avoir jamais saigné, le *r'batt* protégeant sa virginité, selon elle. En réalité, elle faisait juste partie des femmes qui ont un hymen élastique ou n'en ont pas du tout.

1. Cet article a été écrit en dialecte algérois légèrement arabisé, traduit en français.

2. À ma connaissance, il n'existe pas d'excision en Algérie. Cependant, Nefissa Zerdoumi a bien noté lors de son voyage dans la région saharienne de la Saoura, que chez la tribu des Rguibet à Tindouf, l'excision était pratiquée sur les filles entre trois et six ans, et ce afin de contrôler la libido des femmes d'un côté, et de diminuer la taille du clitoris de l'autre. Les femmes lient les pieds et les mains de la jeune fille, et l'une d'elles l'excise puis lui applique du henné sur la plaie. Voir Nefissa Zerdoumi (1982), *Enfant d'hier : l'éducation de l'enfant en milieu traditionnel algérien*, Ed. Maspero, p. 208-209.

3. Il existe un autre type de *r'batt* qui est pratiqué sur l'homme par l'épouse ou l'amante, afin qu'il ne puisse plus avoir d'érection avec une autre femme. Il est utilisé pour éviter les adultères ou pour se venger, par exemple, lorsqu'un homme n'épouse pas son amante. Lorsque l'homme n'arrive pas à avoir une érection lors de la nuit de nocces, certaines familles disent qu'il a été ensorcelé par une femme. Il existe également un autre type de *r'batt*, celui de la fécondation, utilisé comme contraceptif avec plusieurs méthodes dont celle de la soie accompagnée d'une incantation répétée « mechi lahrir eli aeqedt, oueladti w oueladet radjli eli rbat ». Pour ce type rituel, voir Joseph Desparmet (1919), « Ethnographie traditionnelle de la Mettidja », Chapitre III *Les jours – Le dimanche (suite)*, *Revue Africaine*, Ed. Société Historique Algérienne, vol°60, p. 260-265.

J'ai continué à entendre parler du *r'batt* à Alger et dans d'autres villes. Il y a quelques écrits sur ce sujet mais qui restent peu nombreux⁴. Plusieurs femmes et hommes autour de moi à qui j'ai demandé s'ils connaissaient ce rituel, m'ont répondu qu'ils n'en avaient jamais entendu parler, bien que certains se soient souvenus « d'une telle qui est *marbouta* ». Il m'a fallu alors peu de temps pour rencontrer des femmes qui ont elles-mêmes vécu l'expérience ; j'ai donc pu recueillir leurs témoignages et prendre conscience de l'ampleur de cette pratique qui s'est révélée toucher presque toutes les familles, de près ou de loin.

Ce rituel est répandu dans les régions rurales mais aussi les villes, et souvent selon quatre conditions communes à toutes les régions :

- La fille est *marbouta*, « nouée »⁵ avant la puberté, c'est-à-dire avant ses premières règles. Il faut qu'elle soit tout de même en âge de parler, le *r'batt* ne se pratiquant pas sur les nourrissons.
- Le *r'batt* est effectué par une femme ménopausée et habituée à cette pratique. Elle est souvent un membre de la famille, mais ne peut pas être la mère.
- Le *r'batt* n'est réalisé qu'entre femmes. Le jour où il est pratiqué, aucun homme ni aucun garçon pubère ne doivent être présents dans la maison. Les garçons impubères ne sont pas concernés par cette interdiction mais ils ne peuvent être dans la chambre où est effectué le rituel. Les femmes n'informent pas les hommes de leur intention, l'opération se déroulant uniquement entre elles.
- Lorsque la fille se marie, elle est « réouverte » avant sa nuit de nocces, le *r'batt* est défait avec une méthode similaire à celle pratiquée pour la « nouer ».

Certains facteurs changent selon la coutume : par exemple, pour certains, la femme qui défait le *r'batt* doit être celle-là même qui l'a réalisé, alors que pour d'autres, ça peut être une personne différente. Selon certaines coutumes, le *r'batt* ne doit être pratiqué que le matin, alors que selon d'autres, il peut l'être à n'importe quel moment de la journée, avant le coucher du soleil. Autre différence, pour certains, les jeunes filles doivent fermer les yeux lors du *r'batt* et pour d'autres, non.

Types et méthodes du *r'batt*

Le *r'batt* est pratiqué avec des méthodes qui peuvent être différentes selon la région et la femme qui l'exécute. Cinq des femmes avec lesquelles j'ai échangé et dont j'ai recueilli les témoignages ont vécu à Alger et Blida et ont été « nouées » avec la méthode du cadenas ; les deux autres, originaires de Constantine et Annaba, l'ont été avec celle du tatouage. Toutes les sept sont de milieux urbains.

Le cadenas

La méthode du cadenas est la plus utilisée dans la région centrale du Nord de l'Algérie. Contrairement à celle du métier à tisser ou du coffre, le cadenas ne prend pas de place, est bon marché et facile à utiliser. Les mêmes clés et cadenas doivent être utilisés pour le rituel de fermeture et d'ouverture ; avoir bien pris soin du cadenas, signifie avoir bien surveillé la jeune fille.

4. Certains écrits sur le *r'batt* du XXI^e siècle : Ibtissem Ben Dridi, 2004, Ibtissem Ben Dridi 2010, Berkahoum Ferhati 2007, Moussa et al., 2009.

5. Le mot *marbouta* qualifie la jeune fille sur laquelle a été pratiqué le *r'batt*. Ce dernier peut avoir deux significations : *rbat* qui est l'action de nouer, de faire un noeud, ou bien l'action de lier, de faire une liaison. Dans ce texte notre choix a été de traduire le verbe *rbat* par « nouer » et non « lier ». La fille *marbouta* est donc qualifiée de « nouée ».

Hassina, une jeune femme de Boufarik, âgée d'une trentaine d'années, a été « nouée » par sa grand-mère lorsqu'elle était enfant. Celle-ci a ensuite remis le cadenas et la clé à la mère qui les a perdus. Hassina ne se souvenait pas d'avoir été « nouée », c'est sa sœur qui le lui a raconté avant son mariage.

« Lorsque j'ai su que j'étais marbouta j'ai eu peur que ça n'affecte mon mariage. La mère d'une amie, qui a noué toutes ses filles, m'a ouverte. Elle a envoyé un petit garçon acheter le cadenas dans un magasin dont la porte d'entrée est orientée Est, et il ne devait pas demander le prix du cadenas. Je devais être entièrement nue, ne rien porter, ni vêtements, ni boucles d'oreilles, ni bague, si ce n'est un drap blanc. La femme m'a demandé de fermer les yeux et de rester debout, elle a posé le cadenas entre mes jambes et l'a ouvert, puis l'a posé à côté de ma tête et l'a refermé. Elle a répété l'opération sept fois. »

Lorsque Hassina, ainsi que plusieurs autres femmes, ont été « nouées », le cadenas a été fermé entre leurs jambes puis ouvert devant leur visage, cette opération étant répétée à sept reprises. Pour les « ouvrir » avant leur mariage, le cadenas est cette fois-ci ouvert entre leurs jambes puis fermé devant leur visage, sept fois également, signifiant ainsi que si la fille pouvait s'ouvrir au monde tant qu'elle ne connaissait pas la sexualité, elle se ferme lorsqu'elle la découvre, sa psyché est alors nouée, reliée au moment mariage.

Incisions tatouages

Les incisions tatouages, autre forme que peut prendre le *r'batt*, sont effectuées à l'aide d'une lame au niveau de la cuisse, leur nombre variant entre trois, cinq et sept petits traits, selon les pratiques.

Samia, une jeune femme de Constantine, a été « nouée » par sa tante qui lui a fait trois petites incisions à l'intérieur de la cuisse ; celle-ci a ensuite frotté une éponge imprégnée de cendre sur les incisions afin de faire apparaître un tatouage. Pour « ouvrir » Samia, selon son entourage, il faudra lui faire trois incisions dans le sens inverse.

Selma, de Annaba, a eu quant à elle sept petites incisions ; sept raisins secs ont ensuite été frottés sur son sang puis lui ont été donnés à avaler, tandis que des tatouages ont été réalisés de la même manière que pour Samia. À la place des raisins secs, certaines utilisent des dattes.

Même si cette méthode est surtout pratiquée au Centre de l'Algérie et dans d'autres régions proches, elle reste cependant plus répandue à l'Est du pays et en Tunisie⁶. Contrairement au cadenas qui ne laisse qu'une trace psychologique, les incisions laissent également une trace physique, preuve visible que la fille est « nouée ». Il y a là une volonté claire de la part de la famille de montrer sa détermination à préserver la virginité de la jeune fille.

Le coffre et le métier à tisser

Parmi les autres méthodes utilisées, figurent celles du coffre et du métier à tisser, pratiquées selon un même principe : le coffre est ouvert et fermé à sept reprises et la jeune fille tourne sept fois autour du métier à tisser. Le coffre est considéré comme un rituel plus puissant que le cadenas. Plusieurs personnes m'ont rapporté que la méthode utilisant le métier à tisser est aussi la plus « dure », dans le sens où elle serait la plus efficace. Lors de ces rituels, la jeune fille doit répéter ces paroles : « *Ana hit w radjel khit* » ou « *ana hit w oueld enas khit* » (je suis un mur et l'homme est un fil).

6. Cette méthode est détaillée dans l'ouvrage *Le tasfih en Tunisie. Un rituel de protection de la virginité féminine*, Ibtissem Ben Dridi (2005), Paris, l'Harmattan, Coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes ». Et également ce texte, « Les clôtures symboliques des Algériennes : la virginité ou l'honneur social en question », Barkahoum Ferhati (2007), Cléo. Femmes, Genre, Histoire, 26, 169-180.

Le jour du rituel d'ouverture, elle devra inverser les paroles : « *ana khit w radjel hit* » ou « *ana khit w oueld enas hit* » (je suis un fil et l'homme est un mur). C'est pour pouvoir répéter ces phrases rituelles que le *r'batt* ne peut se pratiquer sur les nourrissons et qu'il faut attendre que les fillettes soient en âge de les prononcer.

L'effet du r'batt

L'effet du *r'batt* sur la vie personnelle et sexuelle diffère selon les femmes et le vécu de chacune. Comme le *r'batt* est pratiqué sur une enfant, la plupart ne s'en souviennent pas. Une des sept femmes que j'ai interviewées a été « nouée » après avoir eu ses premières règles ; ses proches ont considéré que c'était trop tard, mais l'ont tout de même pratiqué. Elle avait 12 ans. Elle a su qu'elle était *msafha* le jour où elle a vu le film *Le Verrou*⁷, qui traite du *tasfih* en Tunisie. Elle s'est souvenue que la femme de son oncle lui avait fait des incisions au niveau de la cuisse. Une autre jeune femme, Amel, s'est souvenue, lorsque son amie lui a parlé des méthodes du *r'batt*, d'avoir subi la même expérience dans son enfance.

Souvent, ce rituel subi dans l'enfance s'efface de la mémoire et peut parfois réapparaître de manière inconsciente sous une autre forme, par exemple par la peur de la pénétration, les contractions involontaires des muscles, les douleurs parfois intenses, etc. Ces symptômes ne sont pas spécifiques aux femmes ayant connu le *r'batt*, certaines femmes peuvent vivre la sexualité comme une torture et non comme un plaisir pour différentes raisons. Certaines portent au fond d'elles-mêmes les stigmates de l'interdit dans lequel elles ont grandi et qui se manifeste par les difficultés de toute pénétration, pouvant aller jusqu'au vaginisme.

De manière délibérée, on ne dit pas toujours à la jeune fille qu'elle est « nouée » par crainte d'une libération sexuelle. En effet, de nombreuses femmes croient au pouvoir du *r'batt* qui empêcherait la perte de la virginité et qui donc permettrait une sexualité libre sans conséquence. Amina me dit : « *J'ai des relations sexuelles avec mon copain et jamais une goutte de sang n'a coulé. J'avais peur la première fois mais rien ne m'est arrivé. Comme je suis marbouta, ma mère n'a pas peur pour moi et ne me surveille pas.* » Mais il y a des expériences différentes de celle-ci : « *J'avais parfois des relations sexuelles avec mon copain et je n'ai jamais saigné, mais d'autres fois je sentais comme quelque chose qui me fermait de l'intérieur, j'en avais envie mais dès que nous arrivions à la pénétration je ne pouvais plus. Cela m'arrivait souvent et je ne savais pas que j'étais marbouta, jusqu'à ce qu'on me le dise avant mon mariage.* »

L'impossibilité de la pénétration peut se produire durant la nuit de noces : « *Mon mari avait essayé [de me pénétrer]⁸ toute la nuit, j'étais complètement fermée et j'avais très mal, comme si quelque chose m'empêchait, il a essayé pendant des jours, jusqu'à ce que j'en parle à ma tante paternelle, qui m'apprend que ma grand-mère m'avait nouée avec le cadenas. Ma tante a fini par me rouvrir. Par la suite, je n'avais plus de douleurs.* »

D'autres symptômes évoqués par les femmes sont associés au *r'batt*, comme le mal de dos, le mal de tête, et même les douleurs de règles. Les effets du *r'batt* sont différents d'une femme à une autre, pour certaines, il peut être synonyme de douleur et d'impossibilité d'avoir une vie sexuelle normale ; pour d'autres il n'a aucune conséquence, comme pour Hanane, la quarantaine, qui a eu des relations sexuelles avant le mariage, avec saignement lors du premier rapport : « *Le r'batt*

7. *Le Verrou*, film de Leila Chaïbi, Hélène Poté, 2016, 63'.

8. Propos entre crochets rapportés par l'autrice.

n'a pas marché sur moi, il ne m'a rien fait. J'ai su que j'étais marbouta après ma première relation sexuelle. Je ne crois pas en ces choses-là et quand j'ai appris qu'on me l'avait fait, j'étais en colère, je l'ai vécu comme un contrôle ».

Il existe des situations où la volonté de contrôle peut aller à l'extrême. En effet, une femme, d'Alger, a « noué » sa fille Zahra mais cela ne l'a pas empêchée de l'emmener chez le médecin au moins quatre fois par an afin de lui faire faire des tests de virginité, et ce durant toute son adolescence et le début de l'âge adulte. Depuis son plus jeune âge, la mère répète à Zahra que la virginité est la chose la plus importante dans sa vie, et que sans elle, elle ne vaudra plus rien.

Croyances autour du r'batt

Le r'batt est apprécié d'une part parce qu'il est censé préserver la virginité de la fille et par extension « l'honneur » de sa famille. D'autre part, il protégerait les femmes du viol. Cette affirmation est mise en avant pour justifier sa pratique massive durant la colonisation et la décennie noire⁹, même s'il ne préserve évidemment pas la victime du viol ni du traumatisme qu'elle subit ; il ne cherche qu'à lui éviter la perte de la virginité, ultime obsession de la famille, puisque c'est l'hymen intact qui octroie à la femme sa valeur sociale.

Comment fonctionne le r'batt ?

Dans la croyance populaire, il provoquerait la possession du vagin par un djinn, qui vient interdire toute relation sexuelle et contrôle ainsi le corps de la jeune fille. Lors de la rupture du r'batt, le djinn sort du corps. Selon cette même idée, lorsqu'une femme msafha refuse les demandes en mariage, cela serait dû au sortilège du r'batt : si une femme marbouta ne se marie pas, c'est le djinn qui l'en empêche, il veut la posséder et il en est amoureux. Il y a aussi la croyance selon laquelle le r'batt causerait le divorce des femmes mariées lorsque le rituel d'ouverture n'a pas été assez puissant.

Une femme de Boufarik, la soixantaine, a connu dans sa vie plusieurs dizaines de femmes « nouées » ainsi que des femmes ayant pratiqué le r'batt. Elle me rapporte que lorsque la femme marbouta ne se marie pas, elle doit rompre le r'batt avant de rejoindre Dieu, car celui-ci est considéré comme un sortilège qui affecte la création divine : il n'est pas un rituel religieux, il est plutôt associé à la sorcellerie.

Les imams et les cheikhs parlent souvent de la pratique du r'batt à la télévision, sur Youtube, et sur les réseaux sociaux. Certaines de ces vidéos ont atteint des millions de vues¹⁰. Nombreux sont ceux qui mettent en garde contre cette pratique prohibée et la qualifient de sorcellerie ; ils conseillent de faire la roqia afin de rompre le sortilège. Sa prohibition de manière formelle a fait naître la peur de la colère de Dieu chez les femmes. Toutefois, le recul de sa pratique ne coïncide absolument pas avec un recul de l'obsession de la virginité.

9. Il n'existe aucune statistique ni chiffre, même approximatif, sur le r'batt et son ampleur.

10. Les titres de certaines vidéos (traduction de l'arabe) : « Ayez connaissance de la dangerosité du sortilège du tasfih, réponse à la question d'une des abonnées », « Qu'est-ce que le sortilège du tasfih ? Et quel est son remède ? El Gharib El Moussali », « Le sortilège du tasfih (tqaf) et comment il retarde le mariage de la fille ou lui cause des problèmes après son mariage ». Certaines vidéos sont des émissions de la télévision algérienne, parmi elles, « Pour les femmes uniquement : le tasfih, le sortilège, le r'batt des filles, les mots différents et la catastrophe est unique » sur Beur TV, ou encore « Le tasfah est de la magie et il n'y a aucune intention de préserver la fille en l'exerçant » sur Ennahar TV par Cheikh Chems Eddine.

L'obsession de la virginité

Le r'batt, l'examen médical de l'hymen pour certifier de la virginité, l'interdiction ou le contrôle strict des sorties du domicile, l'interdiction de côtoyer des garçons, les menaces (arrêt de la scolarité, mariage forcé), les violences psychologique et physique contre les jeunes filles et femmes, l'inculcation de façon systématique et systémique dès le plus jeune âge de l'importance presque vitale de la virginité, que les non-vierges sont des dévergondées sans intérêt, l'exhibition de leqmaja (le drap blanc tâché de sang lors de la nuit de noces) après la nuit de noces, etc. sont tous des rites, injonctions et interdictions visant à la sacralisation par la société d'un concept abstrait comme la virginité, et à la perpétuation de l'image de la femme marchandise.

En laissant ces croyances prendre le pas sur la réalité physiologique, anatomique du corps des femmes, par exemple, le saignement lors de la pénétration est une idée largement répandue qui n'a aucun fondement médical, car certaines femmes peuvent avoir un hymen élastique qui s'étend mais ne se rompt pas, ces croyances ou ignorances engendrent de la violence au quotidien pour les femmes dès leur enfance.

Le problème est d'avoir fait de l'hymen de la jeune fille le symbole de la dignité et l'honneur de sa famille, alors que les « comportements immoraux »¹¹ des hommes, dont la réputation est dissociée de leur corps, sont ignorés car considérés comme libres de leurs actes : ce qui leur est permis est interdit aux femmes, démontrant en cela l'ampleur de l'inégalité de traitement entre les sexes et du double standard exercé. Pour une même action, les rapports sexuels, l'homme est encouragé, ou au moins pardonné en cas de repentir ou réparation ; la femme, quant à elle, est punie, une punition pouvant aller jusqu'au meurtre.

Elfdiha, el ghalta, el mossiba, el fahicha, e'zzina... (Le scandale, la faute, la catastrophe, l'obscénité, la fornication...), tous ces termes servent à désigner le sexe, dans le sens d'activité sexuelle, surtout lorsque l'on fait référence à celle des femmes. Les lourds tabous entourant la pratique du sexe passent sous silence toutes les violences exercées contre les femmes. Un des plus grands défis des mouvements féministes dans les pays du Maghreb et Machreq reste de briser ces tabous, en suscitant le débat et en luttant pour leur levée, en dénonçant toutes les traditions, coutumes et pratiques qui oppriment les femmes et que ces mouvements se doivent de combattre avec la plus grande fermeté.

11. L'expression « comportements immoraux » renvoie à ce qui est considéré comme un acte moral et immoral dans les sociétés sous patriarcat traditionnel, comme avoir un rapport sexuel hors mariage.

pour
demain

L'avenir
est

est

L'avenir

pour

demain^{*}

ACTUALITÉ DES LUTTES

L'avenir
est

pour

demain

* Titre d'un poème d'Anna Greki paru dans la revue *Présence de femmes*, 1984.
Archives des luttes des femmes en Algérie.

Article 66

Le remariage illicite

par Nadjoua Rahem et Madjeda Zouine

Depuis la promulgation du Code de la famille, le 9 juin 1984, les organisations féministes et défenseuses des droits des femmes appellent à son abrogation. Ce code, issu de la jurisprudence islamique d'avant l'indépendance (Code Morand), a été amendé en 2005 et a suscité de nombreuses polémiques au cours des quatre décennies de son existence.

Certaines associations de défense des droits des femmes y voient une loi porteuse de discrimination entre les hommes et les femmes et d'injustice en matière de droit des femmes. Le Code de la famille dans sa forme actuelle, est, selon les militantes féministes, une consécration de la domination masculine, une violation du principe de citoyenneté, et en contradiction avec l'esprit de la Constitution algérienne qui consacre l'égalité entre les sexes depuis 1963.

Celles et ceux qui réclament son abrogation estiment qu'il s'agit aussi d'une loi porteuse de lacunes et de préjugés à l'égard des Algériennes, notamment l'article 66 alinéa 1 qui prévoit le retrait du droit de garde de son enfant à la mère divorcée en cas de remariage et de le restituer au père, même si lui-même est remarié.

Alors que des juristes estiment que le Code de la famille algérien est l'un des meilleurs en vigueur dans les pays arabes, l'avocate Aïcha Zamit déclare que : « Le Code de la famille algérien a connu plusieurs amendements et la *Charia* islamique est considérée comme la première source de législation ; par conséquent, il comporte des lacunes, comme toute loi positive. Les juristes et militantes féministes essaient de l'améliorer afin qu'il corresponde à l'évolution de la société tout en préservant la source de sa législation. » Elle ajoute : « Il comporte de nombreuses lacunes et plusieurs articles sont mal compris et mal appliqués par le pouvoir judiciaire. L'origine de la loi est la *Charia*, et cette dernière a

plusieurs écoles de pensée : les législateurs ne tiennent pas compte des points de désaccord entre ces écoles. »

Le droit de garde dans la loi et la *Charia*

La Loi islamique considère la garde des enfants comme une question importante dans le cadre de la planification familiale. L'islam estime qu'elle est un droit qui revient à la mère comme en témoigne le verset coranique suivant : « et les mères qui veulent donner un allaitement complet, allaiteront leur bébé deux ans complets, au père de l'enfant de les nourrir et vêtir de manière convenable ». (Sourate El Baqara, verset 233)

En 2015, le législateur algérien a inscrit le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'article 7 de la loi sur l'enfance : « L'intérêt supérieur de l'enfant doit être l'objectif de toute procédure, mesure ou décision judiciaire ou administrative prise à son égard ». Le texte ajoute que « l'intérêt de l'enfant ne peut être déterminé sans la participation du concerné. »

Quant au Code de la famille, il stipule que les frais de cette garde sont à la charge du père qui a aussi l'obligation, en cas de divorce, de fournir un logement convenable à la mère qui exerce ce droit de garde ou, à défaut, le paiement d'un loyer. Mais l'article 66 relatif à la déchéance du droit de garde de la mère stipule que « La titulaire du droit de garde se mariant avec une personne non liée à l'enfant par une parenté de degré prohibé est déchue de son droit de garde : celui-ci cesse également par renonciation tant que celle-ci ne compromet pas l'intérêt de l'enfant ».

Des militantes des droits des femmes ont relevé une contradiction à propos de cet article qui met sur le même plan deux situations complètement différentes : le retrait de la garde en cas de remariage et « la renonciation » (l'abandon volontaire du droit de garde) ;

ce qui mène à une interprétation qui peut être erronée et crée de la confusion. Par ailleurs, l'intérêt de l'enfant n'est pas mentionné dans la version française du Code, sauf dans le cas de la renonciation, alors que dans la version arabe, l'intérêt de l'enfant est cité dans les deux cas de figure : le remariage et la renonciation.

Enfin, il est à noter qu'en 2005, le législateur a modifié le statut du père concernant la garde des enfants. En effet, il est aujourd'hui au deuxième rang des bénéficiaires de la garde, juste après la mère, alors qu'il n'arrivait qu'en quatrième position dans la version de 1984, après la grand-mère puis la tante maternelles.

L'avocate Aïcha Zamit explique que la modification de l'ordre des personnes en droit de bénéficier de la garde de l'enfant rend l'application de l'article 66 plus problématique. En effet, en changeant cet ordre, le but du législateur était de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant qui passe d'abord par sa mère ou son père. Par conséquent, dans le cas du remariage de la mère divorcée, la garde passe directement au père, plutôt qu'à la grand-mère ou la tante maternelles, comme c'était le cas entre 1984 et 2005.

L'avocate ajoute qu'il existe certaines exceptions concernant le remariage de la mère avec une personne étrangère non musulmane car cela est contraire à la loi islamique, mais dans le cas du remariage de la mère avec un musulman, celle-ci a le droit de demander le maintien de son droit de garde, à condition qu'elle prouve que ça ne porte pas atteinte à l'intérêt de cet enfant.

Retrait de la garde : quels sont les fondements religieux ?

Il n'y a aucun verset coranique qui stipule que le droit de garde des enfants doit être retiré à la mère en cas de remariage mais dans la *Sunna* du prophète, il existe un *hadith* rapporté par Abdoullah Ibn Omar selon lequel

le prophète Mohamed (Sur lui la paix et le salut) a répondu à une femme qui était venue le consulter : « O messenger d'Allah ! Cet enfant, mon ventre l'a porté, mon sein l'a nourri et mon giron l'a protégé. Son père m'a répudiée et il veut me l'enlever ! » Mohamed lui répondit : « Le droit de garde te revient, tant que tu ne te remaries pas ».

Les arguments des partisans du retrait de la garde à la mère en cas de remariage reposent donc sur ce *hadith* et sur le fait que son mariage avec une personne étrangère à l'enfant pourrait entraîner un manque d'attention et de tendresse de l'épouse qui serait trop absorbée par sa nouvelle vie maritale pour s'occuper de son enfant.

La jurisprudence algérienne

De nombreuses jurisprudences ont été enregistrées avant et après l'indépendance en matière de garde des enfants.

La jurisprudence actuelle est le résultat de l'interprétation que la Cour Suprême a fait de la notion d'intérêt de l'enfant au regard des situations sur lesquelles elle a eu à statuer. Le législateur algérien ayant édicté en 1984 un principe de droit stipulant que « si le père a eu connaissance du mariage de la mère qui a la garde de l'enfant et qu'il ne réclame pas l'enfant dans l'année qui suit, l'enfant reste définitivement sous la garde de l'épouse. On considère dans ce cas que le père a renoncé à son droit ».

En octobre 2020, le juge du tribunal de Dar el Beida (périphérie d'Alger) a rendu une décision concernant l'application de l'article 66 : ce dernier ne doit pas être appliqué, mais uniquement dans le cas où l'enfant concerné est de sexe masculin. Cette décision a donc soulevé des questions sur la possibilité d'appliquer la même logique dans le cas où l'enfant serait de sexe féminin.

Article 66 et l'exception d'inconstitutionnalité

Toutes les constitutions algériennes depuis 1963, sans exception, déclarent que les femmes sont les égales des hommes devant la Loi sans aucune discrimination entre les sexes comme l'indique l'article 37 de la Constitution algérienne : « Les citoyens sont égaux devant la loi, et ont droit à une égale protection de celle-ci, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale ».

Massensen Cherbi, docteur en droit, nous explique que « Le Code de la famille est une norme législative qui exige une hiérarchie de normes pour être conforme à la Constitution qui elle est la norme suprême de l'État. Le Code de la famille contredit clairement ce principe constitutionnel d'égalité, de sorte que certaines dispositions de ce Code devraient être écartées, car elles sont anticonstitutionnelles ». Il ajoute que concernant l'article 66 : « à notre connaissance, aucune affaire ayant soulevé le problème de l'inconstitutionnalité de cet article n'a été portée devant les tribunaux. Pourquoi ? » Pourtant, cette procédure entrée en vigueur en 2019, est une opportunité légale pour les justiciables de faire valoir leurs droits dans le cas où elles estiment que les textes légaux de référence sont contraires aux dispositions de la Constitution.

Témoignages de mères

Imen, parcours de combattante afin de récupérer la garde de son fils

« Mon premier mariage était un mariage traditionnel. J'étais très jeune, mon mari avait quatorze ans de plus que moi. Je suis tombée enceinte peu de temps après le mariage. Il était très dur et n'avait aucune affection à mon égard. J'ai essayé de dépasser nos problèmes et d'arranger les choses entre nous, mais en vain. Nous étions en très mauvais termes parce que j'ai osé sortir une fois sans sa permission. C'est vrai, j'ai eu tort de ne pas le prévenir, et cela m'a coûté cher. Je suis restée plusieurs mois chez ma famille. Il n'a pris aucune nouvelle de moi ni de notre fils que je portais. Après sa naissance, j'ai décidé de recourir à la justice afin de ne pas perdre les droits sur lui (filiation) tout en demandant la réintégration au domicile conjugal. Il n'a pas accepté de me réintégrer et le tribunal l'a condamné à verser 400 000 dinars. Après ce verdict, il s'est rétracté et a demandé mon retour afin d'éviter de payer le montant exigé. Nous avons tout de même divorcé. Après le divorce, mes difficultés ont augmenté du fait que je sois une femme divorcée dans une société impitoyable. Je me suis remariée et lorsque mon fils a eu deux ans et onze mois, j'ai reçu une notification de l'huissier pour une affaire de déchéance de mon droit de garde, intentée par mon ex-mari. L'avocat m'a conseillé de trouver un accord avec mon ex-époux pour les droits de visite, dans l'intérêt de l'enfant et afin d'éviter tout conflit. Avant la date du procès, j'ai donc laissé mon enfant à son père pendant deux mois, à sa demande. Je voyais mon fils chaque fin de semaine. Au procès, mon ex-mari a utilisé notre accord pour ternir mon image et me faire passer pour une mauvaise mère devant le juge, disant que j'avais abandonné mon fils pendant deux mois ! Il a obtenu la garde et après cela je suis entrée dans une spirale infernale. J'ai fait une dépression, j'étais au plus bas. J'ai fait appel de la décision, mon père m'a soutenue financièrement, tout en me disant que c'était une cause perdue. Mon deuxième mari ne m'a pas soutenue non plus ; bien au contraire, après la naissance de notre fils, il m'a reproché d'être injuste et im-

partiale entre lui et mon premier enfant. Mon fils aîné s'est beaucoup attaché à son père et ne se soucie plus de moi. J'ai aussi remarqué un comportement étrange chez lui, des traces d'attouchements sexuels. Je suis allée au commissariat, puis j'ai vu le procureur de la République qui m'a dit que je n'avais aucune preuve de ce que j'avançais. Il m'a accusée même d'avoir inventé cette histoire d'attouchements dans le but de récupérer la garde. Cette loi injuste m'a privée de mon fils qui ne se soucie plus de moi et son père n'a pas suivi les recommandations du juge concernant mes droits de visite. Mais quoi qu'il arrive, je continuerai à me battre pour reprendre la garde de mon fils. »

Radia, « J'ai refusé les propositions de mariage par peur de perdre ma fille »

« Nos problèmes ont commencé après huit ans de mariage. Mon mari a voulu divorcer sans payer de pension alimentaire, ni le loyer. Il a demandé le divorce par consentement mutuel, pensant qu'ainsi, il ne paierait rien. Mais lorsqu'il a appris qu'il devait tout de même verser obligatoirement une pension alimentaire, il n'a plus voulu de divorce par consentement et a déposé plainte contre moi pour abandon de famille. J'avais quitté le domicile conjugal depuis deux ans, j'ai pris en charge ma fille seule, il ne donnait pas un centime, mais il a quand même osé m'accuser de négligence envers notre fille. Lors de l'audience, j'ai présenté toutes les preuves qui démontrent que je suis seule à m'occuper de notre fille et j'ai demandé le *khôl'* (divorce à la demande de la femme moyennant le remboursement de la dot). À présent je vis chez mes parents et je prends toujours ma fille en charge. Ça fait un an et demi et il n'a jamais demandé à la voir. Depuis, j'ai refusé toute demande en mariage par peur de perdre la garde, d'autant plus qu'il m'a déjà fait du chantage à plusieurs reprises lors du divorce, il voulait de l'argent en échange de son accord pensant que je ne pouvais pas divorcer sans son autorisation. C'est pourquoi je suis sûre que si je me remarie, il me fera encore du chantage pour la garde de notre fille. »

Amel, « mon ex-mari a demandé la garde seulement pour ne pas payer la pension alimentaire »

« Ma souffrance a commencé dès le premier jour de notre mariage et s'est accentuée lorsque j'ai découvert qu'il vivait aux crochets de ses parents. Un an après notre mariage, je suis tombée enceinte. Après l'accouchement, je suis allée me reposer chez mes parents, durant trois mois, il ne m'a pas rendu visite, ni demandé de nouvelles de notre fille. Il m'a dit que sa mère ne voulait pas que je retourne au domicile conjugal. Nous vivions chez ses parents. Après des tentatives infructueuses de médiation, il a demandé le divorce mais n'a entamé aucune procédure judiciaire. Il n'a pas non plus versé de pension alimentaire durant un an. J'étais responsable de ma fille, je devais subvenir, avec l'aide de ma famille, à tous ses besoins. En 2008, j'ai déposé une plainte pour abandon de famille et j'ai demandé à réintégrer le domicile conjugal. Il n'avait pas assisté aux séances de conciliation. Le divorce fut prononcé. Quatre ans après le divorce, il a été obligé, par la justice, à payer la pension alimentaire, mais il manipulait les textes de loi. Il payait une fois tous les deux mois et il venait voir sa fille pendant son temps libre, surtout après son remariage. En 2014, je me suis remariée à mon tour. Trois ans après, j'ai croisé dans la rue la famille de mon ex-mari et sa nouvelle épouse, j'étais enceinte. Ils ont informé mon ex-mari et ont intenté une procédure pour me retirer la garde de ma fille. Après de nombreuses audiences, auxquelles mon ex-mari n'a jamais assisté, j'ai obtenu le droit de garde. J'avais prouvé qu'il ne payait pas de pension alimentaire et qu'il ne cherchait en aucun cas l'intérêt de notre fille. Il a fait cassation et en 2019 il a obtenu le droit de garde. À ce jour, il n'est jamais venu chercher notre fille. »

Mouvement des mères bénéficiaires du droit de garde *Hadinat*

En 2020, un groupe de mères divorcées, de régions et milieux sociaux différents et bénéficiant du droit de garde, ont alerté les autorités compétentes sur leur situation. Elles ont adressé une lettre au président de la République demandant l'abrogation de l'article 66 : « l'abrogation de l'article 66 du Code de la famille est la principale revendication pour mobiliser les citoyens algériens afin de dénoncer l'injustice causée par cet article qui génère des situations pleines de danger et parfois même de tragédies ». Les mères de ce collectif expliquent que le beau-père est considéré comme un *mahrem* (prohibé) et que la loi dans son application a deux poids, deux mesures, car elle donne au père le droit de garde même s'il se remarie plusieurs fois. Elles estiment que la loi actuelle est une source de violence à l'égard des femmes. (voir la lettre au président p. en arabe)

Elles ont également créé un groupe Facebook sous le slogan « Ensemble pour abolir l'article 66 du Code de la famille » et le hashtag « Non au retrait du droit de garde à la mère en cas de remariage ». Cette initiative a eu un important écho chez les mères rencontrant les mêmes problématiques. On compte plus de 8 000 abonnés à cette page, des femmes et des hommes qui soutiennent le droit des femmes à se remarier tout en conservant leur droit de garde.

Les militantes de ce mouvement s'entraident, encouragent d'autres mères à raconter leur histoire ; elles organisent également des rencontres afin d'échanger sur les possibilités et les voies de changement. Elles tentent de mobiliser un plus grand nombre de personnes et d'interpeller l'opinion publique sur cette question. Ce groupe virtuel *Hadinat* crée également des liens de solidarité et de collaboration avec d'autres associations et organisations de femmes.

Dans le cadre de cette collaboration, la militante des droits humains et responsable du Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF), Maître Nadia Ait Zaï, a publié un plaidoyer pour l'abrogation du premier alinéa de l'article 66 du Code de la famille, qu'elle a présenté le 24 juin 2021 au siège de la fondation, à Alger, en présence du collectif *Hadinat*.

Le plaidoyer comprenait une proposition, conformément à la Convention des Nations unies, pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, que l'Algérie a ratifiée le 18 janvier 1996 : « Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe et dont les effets et les buts sont d'entraver ou de faire obstacle à la jouissance de ses droits ou à leur exercice, quel que soit son état matrimonial et sur la base de l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Le plaidoyer reprend également la notion vague « de l'intérêt supérieur de l'enfant », inscrit dans la Constitution et dans la loi de la protection de l'enfance de 2015 qui prend en compte la parole de l'enfant concernant la garde.

Maître Nadia Ait Zaï et la présidente de l'association *Houriyat* (Libertés) pour les Algériennes¹ font le même constat : l'article 66 a renforcé le phénomène du mariage clandestin chez les femmes divorcées par crainte de perdre la garde de leurs enfants. L'association *Houriyat* a alors lancé l'initiative *Nour* qui veille à assurer l'intérêt de l'enfant, tout autant que celui des parents ayant sa garde. L'objectif de cette initiative est de permettre à la femme divorcée de se remarier sans craindre de perdre la garde de son enfant et de lui assurer ainsi une prise en charge psychologique, éducative ainsi qu'une stabilité émotionnelle.

Le programme *Nour* a aussi donné lieu à des recommandations, notamment la création de Conseils de médiation hors des tribunaux, au sein d'associations spécialisées dans les affaires familiales.

Le but de toutes ces initiatives citées, des groupes Facebook au plaidoyer en passant par la lettre ouverte et l'initiative *Nour*, est de tracer une feuille de route claire afin que les revendications des mères concernées par l'article 66 soient enfin entendues. Pour finir, Me Ait Zaï et le collectif *Hadinat* affirment qu'il faut absolument repenser et faire évoluer le Code de la famille algérien par une action commune, réunissant tous les acteurs concernés : associations, collectifs, et toutes les institutions du pays sensibles à cette question.

1. Association pour la femme, la famille et l'enfant, fondée en 2019 et présidée par Dalila Hocine avec qui nous nous sommes entretenues.

2021



Il faut peut-être demander mon avis, non ?



Plaidoyer
pour l'abrogation
de l'alinéa 1 de l'article 66
du code de la famille

ISMA3OUNI *

FÉMINICIDES

* Titre d'une chanson de Warda el-Jazairia
(« Écoutez-moi »).

Liste des féminicides 2022

Féminicides Algérie, créé en janvier 2020 par deux militantes féministes, Wiame Awres et Narimène Mouaci Bahi, a pour objectif de visibiliser et dénoncer les féminicides en Algérie grâce à un travail minutieux de recensement de ces derniers dans la presse, les réseaux sociaux et par une enquête précise menée par les fondatrices afin de reconstituer l'histoire de la femme assassinée*.

Il existe différents types de féminicides :

Les féminicides intimes : ce sont les assassinats de femmes commis par un homme ayant une relation intime ou l'ayant eu avec leur victime, qu'il soit le conjoint, ex-conjoint, fiancé ou petit-ami.

Les féminicides non intimes : ce sont les assassinats de femmes commis par un homme n'ayant aucune relation intime avec la victime : membre de la famille, voisin ou suite à un harcèlement ou agression sexuels aboutissant à un meurtre.

Les féminicides dits « d'honneur » : ce sont les assassinats de femmes généralement commis par un membre de la famille sous prétexte d'une prétendue transgression sexuelle ou morale.

* Pour en savoir plus sur le projet et les mécanismes des féminicides en Algérie voir l'article « Féminicides Algérie : compter pour dénoncer », paru dans le numéro 0 de la revue *La place*.

1. Hafida Mansouri, trentenaire, tuée, brûlée et enterrée par son voisin dont elle avait refusé la demande en mariage. **Oum el Bouaghi, 3 janvier.**

2. Louisa Hamadache, 65 ans, assassinée par son fils. **Bouira, 5 janvier.**

3. Fatiha Boumerzak, frappée puis étranglée par son fils qui la violentait depuis des années. Elle était enseignante retraitée de langue française au collègue Mahieddine Derbal et mère de cinq enfants. **Blida, 13 janvier.**

4. Nom inconnu, 65 ans, tuée par son mari de plusieurs coups portés à la tête. **Annaba, 16 janvier.**

5. Fatima Rahmani, 34 ans, tuée par son mari en lui portant plusieurs coups mortels à la tête avec un porte-manteau. Il était violent avec elle depuis des années. Elle était enseignante de langue arabe au lycée Bouhayrat Karar, et enceinte. **Tlemcen, 6 février.**

6. Kelthoum Rekhila, 33 ans, frappée et poignardée en présence de ses enfants par son ex-conjoint. Il la menaçait et la harcelait depuis des années, était très violent avec elle et avait déjà tenté de l'assassiner. Kelthoum s'était plainte à la gendarmerie à plusieurs reprises. Elle était mère de trois enfants. **Boumerdes, 13 février.**

7. Nom inconnu, 22 ans, poignardée à plusieurs reprises par son conjoint. Elle était mère d'un enfant. **Sidi Bel Abbès, 24 février.**

8. Nom inconnu, 40 ans, poignardée par son neveu. **Oum El Bouaghi, 24 février.**

9. Bououd Roufaïda, 9 ans, étouffée par un voisin qui ensuite lui a arraché ses boucles d'oreilles. **Mascara, 1^{er} mars.**

10. Nom inconnu, 30 ans, assassinée par son ex-conjoint. Elle était mère de quatre enfants. **Oran, 2 mars.**

11. Nom inconnu, 19 ans, étouffée avec un oreiller par son frère et sa mère après qu'ils aient découvert qu'elle avait une relation amoureuse avec un homme. **Souk Ahras, 2 mars.**

12. Nora, 33 ans, poignardée par son petit copain qui a ensuite caché son corps en le plongeant dans le ciment. **Oran, 26 mars.**

13. Nom inconnu, trentenaire, brûlée vive par son conjoint en présence de deux de leurs enfants. Elle était mère de quatre enfants. **El Oued, 16 avril.**

14. Khadidja Abbada, septuagénaire, frappée avec une bouteille de gaz par son conjoint. Retraitée du secteur de la santé où elle travaillait comme femme de ménage. Elle était mère de quatre enfants. **Touggourt, 22 avril.**

15. Khadidja, 39 ans, égorgée par son conjoint en présence de leurs enfants. Il a également tenté de tuer la mère de Khadidja avant de prendre la fuite. Il a été arrêté deux jours après par la police. Il violentait Khadidja depuis des années. **Sidi Bel Abbès, 30 avril.**

16. Nom inconnu, 71 ans, ligotée et tuée par un homme qui lui a volé ses bijoux. **Ain Defla, 25 avril.**

17. Hiba Mohammadi, 28 ans, décédée suite à des coups et blessures reçus sur plusieurs parties du corps. Elle était avocate, diplômée de l'université d'Oran 2. **Alger, 9 mai.**

18. Amina Fetane, 29 ans, poignardée par son frère. **Alger, 13 mai.**

19. Maroua Boukhari, 18 ans, tuée par son père qui l'a frappée à la tête. Elle était lycéenne. **Tlemcen, 18 mai.**

20. Nom inconnu, 20 ans, poignardée à plusieurs reprises par un homme de son entourage. Elle était mère. **Saida, 19 mai.**

21. Nom inconnu, 37 ans, étranglée par son conjoint. Elle était enceinte et mère de trois enfants. **Biskra, 22 mai.**

22. Imene Mansri, poignardée de 19 coups de couteau par son conjoint qui s'est suicidé par la suite. Elle était mère de trois enfants. **Annaba, 6 juin.**

23. Miad Berhail, 15 ans, battue puis étranglée par son père. **Batna, 12 juin.**

24. Sanaa Mansouri, 39 ans, violente et torturée par son conjoint. Elle était mère de quatre enfants dont un nourrisson. **Souk Ahras, 15 juin.**

25. Souad Ben Zaoui, 43 ans, égorgée par son conjoint qui a ensuite poignardé leur fille de dix ans qui a survécu. **Sétif, 19 juin.**

26. Belhamri Djamilia, 49 ans, poignardée par son conjoint en présence de leurs enfants. **Bechar, 19 juin.**

27. Fatima Zahra Ben Chikha, 32 ans, poignardée par un homme dans la rue alors qu'elle se rendait au travail, elle était en compagnie de sa collègue qui elle aussi a été poignardée et a survécu. **Alger, 28 juin.**

28. Lamia Boutouha, 24 ans, étranglée par son conjoint. Elle était mère de deux enfants. **Taref, 28 juin.**

29. Samah, 29 ans, poignardée à plusieurs reprises par son conjoint. **Mila, 11 août.**

30. Aicha Amirat, 65 ans, assassinée sur le pas de la porte de son domicile par son fils qui travaillait dans l'armée. **Skikda, 26 août.**

31. Ghania Ouattar, 30 ans, assassinée par son conjoint qui voulait la prostituer, elle a refusé. Elle était handicapée. **Souk Ahras, 27 août.**

32. Samia Djemoui, 40 ans, frappée à mort à la tête par son conjoint qui a également étranglé leurs trois enfants. **Annaba, 30 août.**

33. Touatia Maazouz, appelée Amina, 26 ans, égorgée par son beau-frère (le mari de sa défunte sœur). Elle travaillait comme secrétaire à l'hôpital Benzerdjeb. **Oran, 15 octobre.**

34. Fatima Hamzi, 78 ans, frappée à mort par son fils qui a enseveli son corps dans le jardin. Il la violentait depuis des années. Elle avait deux autres filles. **Oran, 24 octobre.**

35. Razika Bacha, 39 ans, tuée avec un marteau par son conjoint qui la violentait depuis des années. Elle était mère de deux filles. **Ain Defla, 7 novembre.**

36. Nadia Maarouf, 54 ans, poignardée à plusieurs reprises par son fils. Elle était enseignante de langue arabe dans une école coranique. Elle avait trois autres enfants. **Oran, 13 novembre.**

37. Hadjer Chattah, égorgée par son ex-conjoint devant son fils de 4 ans sur le palier. Il avait menacé de la tuer. Elle était mère de trois enfants. **Annaba, 14 novembre.**

38. Nom inconnu, poignardée par son neveu. **Annaba, 3 décembre.**

Pathologies de la thyroïde : un problème de santé au féminin

Par Imène Amani

Chef d'orchestre de la production d'hormones, la glande thyroïde a une fonction globale au sein du corps humain en participant au bon fonctionnement des différents organes qui le composent : ainsi elle synthétise et déverse des hormones essentielles qui contribuent à la régulation du rythme cardiaque et de la pression artérielle, à la croissance osseuse et au bon fonctionnement nerveux. Les hormones thyroïdiennes régulent également la température corporelle, le poids et participent au maintien de la santé des ongles et des cheveux. Les femmes sont les plus touchées par les pathologies thyroïdiennes, pourquoi ?

Salima, 34 ans, médecin

« Étant médecin, j'étais persuadée que je pouvais anticiper certaines maladies en reconnaissant leurs symptômes. Mais j'avais oublié que certaines pathologies pouvaient nous « donner la pêche ». Il y a quelques mois, j'ai intégré un établissement de proximité de santé et j'étais très active. Je pouvais travailler de 8h à 17h sans aucune pause, même pas celle du déjeuner. Je pensais que mon enthousiasme était à l'origine de mon énergie débordante. J'avais perdu l'appétit, je devenais étrangement nerveuse (alors que je suis d'un tempérament calme) et très agitée. Au bout de quelques semaines, j'avais perdu 5 kg alors que je m'autorisais tout ce qui me donnait envie. « Tu as un problème de thyroïde », m'avait dit un collègue, de manière très vague. Effectivement, on m'a diagnostiqué la maladie de Basedaw. S'en est suivi un traitement à base d'hormones anti-thyroïdiennes et de nombreuses consultations et des dosages hormonaux. Aujourd'hui, mes taux d'hormones se sont normalisés, j'espère ne pas avoir de rechute. »

Lina 23 ans, étudiante

« L'histoire de ma maladie est assez tortueuse. Les premiers symptômes qui me sont apparus furent une rougeur et une douleur au niveau de l'œil. J'en souffre depuis plus d'une année. J'ai d'abord consulté un ophtalmologue qui n'a rien détecté d'anormal. J'ai donc été orientée vers un neurologue puis vers un médecin interniste qui m'a conseillée de faire un bilan sanguin et hormonal complété par une échographie du cou. Hélas, après 15 jours d'attente, on m'a découvert un nodule cancéreux. Le nodule doit être retiré chirurgicalement avec l'ensemble de la thyroïde. Je ne connais pas exactement le rôle de cette glande, je ne suis pas une scientifique de formation ; ce que je sais c'est que chaque partie de notre corps a un rôle précis pour le bon fonctionnement de l'ensemble. On va certainement m'arracher une partie de moi-même pour que je puisse vivre longtemps, c'est ce que les médecins me disent. Ma famille et moi sommes anéantis mais nous y croyons. Aujourd'hui, j'attends ma prise en charge par le CHU de Constantine, j'attends ma chirurgie, j'attends et j'espère que ce sera rapide... j'attends en espérant vivre longtemps. »

Lynda, 46 ans, enseignante

« En 2020, la reprise des cours s'est faite en retard, après des mois de stress liés à l'épidémie Covid, j'étais très heureuse de retrouver mes élèves. Au bout d'un mois, j'ai commencé à me sentir fatiguée, je dormais peu la nuit, je perdais mes cheveux, ce qui m'angoissait terriblement. Je suis d'abord allée voir un dermatologue qui m'a prescrit un traitement. Après 6 semaines, je n'ai constaté aucune amélioration, j'ai pensé alors à un problème hormonal. J'ai fait des analyses et j'ai enfin pu mettre un nom sur mes symptômes, j'étais en hypothyroïdie. Mon médecin m'a alors mise sous hormonothérapie, je devais prendre des hormones pour relancer ma thyroïde. Au début, je prenais mes comprimés à contrecœur mais dès que j'ai constaté une amélioration de mon état général et surtout l'arrêt de la chute de cheveux, je suis redevenue sereine, je sentais que je reprenais un rythme de vie plutôt normal. À ce jour, je suis encore sous médication et je vois régulièrement mon médecin pour contrôler mes taux d'hormones. »

Lala F'toum, 79 ans

« Comme me disent mes petits-enfants, je porte un « collier naturel ». Mon cou a commencé à gonfler il y a déjà 20 ans ; à l'époque je vivais dans un douar près de Jijel. Les médecins étaient rares dans la région et avec 8 enfants à charge, je ne pouvais pas me permettre le luxe de me déplacer au centre-ville. À chaque fois que je me regardais dans le miroir je trouvais que la boule dans mon cou devenait de plus en plus grosse. Je connaissais ça, ma grand-mère avait aussi « une grosse perle » sur le cou. On appelle ça « lgoitre ». Sinon, je n'ai aucun autre problème de santé. Je mange un peu plus de poisson maintenant que mes enfants travaillent et s'occupent de moi, mais rien n'y fait, j'ai toujours ma « perle »... Elle m'accompagnera sûrement quand je rejoindrai Dieu. »

Tamima 34 ans, enseignante au collège

« Lorsqu'on me parlait de thyroïde j'avais une vague idée de ce qu'était cette glande, je savais qu'elle était quelque part dans le cou et qu'elle avait certainement une utilité, car on dit chez nous que « tout ce que Dieu a créé est nécessaire ». Quatre mois après la naissance de mon troisième enfant, j'ai commencé à perdre mes cheveux, au début en petite quantité puis par touffes. Lorsque je faisais le ménage, je ramassais de quoi faire une perruque, mon mari en trouvait même dans son assiette ! À ce moment-là, je mettais cela sur le compte de la grossesse et de l'allaitement. Deux semaines après, je commençais à me sentir très fatiguée, plus que d'habitude, j'avais des bouffées de chaleur, je ne dormais presque plus et je devenais de plus en plus agitée. Je me souviens avoir dit à mon mari que j'étais trop jeune pour faire un début de ménopause ; il m'avait répondu : « c'est pas trop mal, 3 enfants c'est déjà assez ! ». Le dimanche suivant, je décide de voir un médecin généraliste. Deux bilans complets plus tard, on me réoriente vers une endocrinologue qui m'apprend que je fais une hyperthyroïdie du post-partum. Deux mois après avoir été mise sous traitement, je constate que mon bébé tirait de plus en plus sur mon sein et qu'il n'était jamais rassasié. Mes seins étaient devenus totalement mous, je n'avais plus de lait. De retour chez l'endocrinologue et après un autre bilan hormonal, j'apprends cette fois-ci que je suis en hypothyroïdie suite à un dosage trop élevé du traitement. Je suis de nature très calme et insouciant, c'est ce que me disent mes collègues, mais là c'en était trop pour moi. Je sentais mon corps se dérégler totalement. Un coup, c'est trop d'hormones et un coup, c'est trop peu ! Sachant que tous mes bilans et consultations ont été réalisés dans le secteur privé, j'ai dépensé pour cela presque la moitié de ma prime de maternité. J'étais en colère, déprimée et mon bébé affamé parce qu'il faut le savoir, l'hypothyroïdie peut mettre fin à l'allaitement. Aujourd'hui, après des centaines de questions, des heures à chercher sur le net et des milliers de dinars dépensés, je sais ce qu'est la thyroïde et surtout, qu'après une grossesse, une femme peut faire une thyroïdite du post-partum. »



Qu'est-ce que la glande thyroïde ? Et quel rôle joue-t-elle dans l'organisme ?

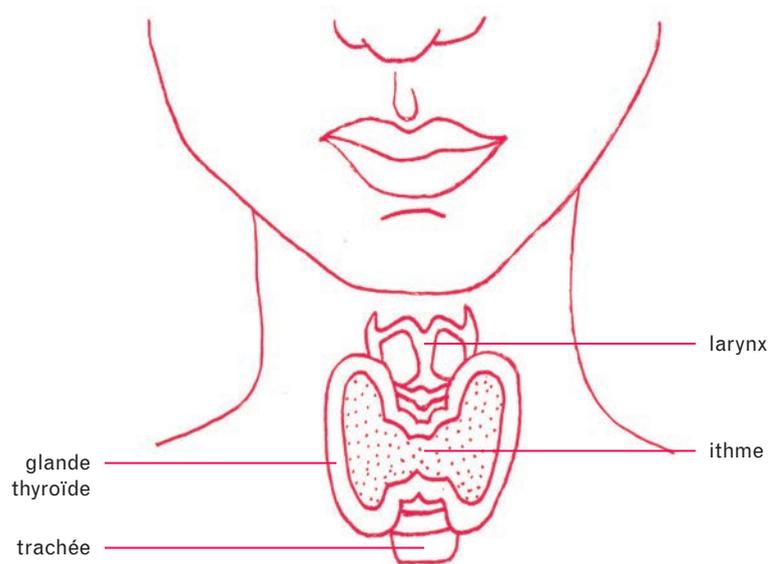
La thyroïde est une glande en forme de papillon, située à la base du cou. Elle mesure 6 cm de hauteur et 6 à 8 de longueur. Elle produit puis libère dans le sang les hormones thyroïdiennes, la T3 et la T4, qui interviennent dans le métabolisme général. La synthèse de ces dernières nécessite une certaine quantité d'iode apportée principalement par l'alimentation. Ces 2 hormones sont alors stockées dans la glande thyroïdienne et libérées à la demande. La fabrication est sous le contrôle de la TSH (Thyroid Stimulating Hormon). L'ensemble est régulé par le cerveau.

Pourquoi les pathologies thyroïdiennes touchent-elles plus les femmes ?

Huit fois plus exposées que les hommes aux maladies auto-immunes, les femmes sont victimes de leurs hormones. Les œstrogènes, principales hormones féminines, seraient à l'origine de l'inhibition d'un facteur clé de l'immunité, pouvant provoquer un dérèglement du système immunitaire.

De nombreuses pathologies thyroïdiennes entrent dans le cadre des maladies auto-immunes comme la thyroïdite de Hashimoto et la maladie de Basedow, ce qui explique leur prédominance au sein de la population féminine.

On remarque également des pics d'incidence de ces maladies qui correspondent aux épisodes gynécologiques de la femme, à savoir la grossesse, le post-partum, la ménopause...



CINQ PATHOLOGIES DE LA THYROÏDE

Hyperthyroïdie : c'est l'hyper fonctionnement de la glande. Les hormones sont sécrétées en excès, ce qui engendre une accélération du métabolisme de base de l'organisme (respiration, digestion, circulation sanguine, fonctionnement cérébral...) Suite à cela, de nombreux symptômes apparaissent et leur association permet de faire le diagnostic :

- **Hypertension et accélération du rythme cardiaque.**
- **Amaigrissement avec conservation, voire augmentation de l'appétit.**
- **Très forte fatigue.**
- **Transpiration excessive avec augmentation de la température corporelle.**
- **Agitation, nervosité, trouble du sommeil et tremblements des extrémités.**
- **Diminution, voire absence des règles.**

La principale cause de l'hyperthyroïdie est la maladie de Basedow, apanage des jeunes femmes. Cette maladie se manifeste, en plus des symptômes sus-cités, par un goitre exophtalmique (grosse thyroïde avec exorbitation des yeux). Il existe bien sûr d'autres pathologies qui engendrent l'hypersécrétion thyroïdienne, parmi lesquelles on note l'adénome toxique, la surcharge iodée, la thyrotoxicose toxique (prise cachée d'hormones thyroïdiennes dans le but de maigrir) et enfin les inflammations de la thyroïde (thyroïdites) en post-partum ou d'origine virale.

Hypothyroïdie : ralentissement du fonctionnement de la thyroïde, l'hypothyroïdie touche principalement les femmes et se caractérise par un syndrome d'insuffisance thyroïdienne dans lequel on retrouve :

- **Prise de poids, gonflement du visage, peau sèche et diminution de la pilosité.**
- **Bradycardie (rythme cardiaque faible) constipation, hypotension, hypothermie avec frilosité, dépression.**

L'hypothyroïdie entre le plus souvent dans le cadre des maladies auto-immunes et touchent principalement les femmes de plus de 40 ans. C'est le cas de la thyroïdite d'Hashimoto et la thyroïdite atrophique, pathologies où l'on retrouve chez les patients, soit une simple gêne

cervicale soit un goitre gros, dur, parfois nodulaire. Il faut noter que certaines régions d'Algérie sont des zones d'endémie goitreuse (goitre dû à la carence en iode) : Cherchell, Médéa, Sétif, El Kala, Tlemcen, ainsi que certains villages isolés à l'intérieur du pays.

Nodule thyroïdien : très répandu chez les femmes, le nodule thyroïdien est le plus souvent bénin. Il s'agit d'une masse ou d'une grosseur qui se forme dans la thyroïde, asymptomatique et indolore, découverte généralement de manière fortuite. Parfois, le nodule peut prendre du volume et devenir douloureux.

Il existe plusieurs types de nodules :

- **Le nodule dit « froid » ou inactif qui ne sécrète pas d'hormones thyroïdiennes, et qui peut être dans 10% des cas un cancer de la thyroïde.**
- **Le nodule « chaud » ou actif qui lui sécrète en grande quantité des hormones thyroïdiennes. Bénin mais responsable d'hyperthyroïdie.**
- **Le kyste thyroïdien qui est une poche remplie de liquide ou de sang et qui peut augmenter rapidement de volume et devenir douloureux.**

Le goitre simple : il désigne une grosse thyroïde ; qui est une hypertrophie globale, bénigne, non inflammatoire et sans dysfonctionnement de la glande. Asymptomatique, le plus souvent dû à une carence en iode dans l'alimentation.

Le cancer de la thyroïde : comme les autres pathologies thyroïdiennes touchent le plus souvent les femmes à la ménopause, le traitement est chirurgical imposant l'ablation de la glande et une prise d'hormones à vie. La quasi-totalité des cancers de la thyroïde sont des cancers différenciés papillaires ou folliculaires. Mis à part les formes héréditaires ou familiales, il n'existe pas de facteurs de risques connus, ni de mesures de prévention spécifiques au cancer de la thyroïde. La maladie est asymptomatique au début et passe inaperçue. Lorsqu'un nodule cancéreux grossit, il y a alors apparition de symptômes : modification de la voix, douleur lors de la déglutition, difficulté à respirer, douleur, sensation de gêne dans le cou...

Quels examens pour le diagnostic des maladies de la thyroïde ?

Les examens peuvent aller du plus simple au plus invasif :

- La palpation du cou : c'est le premier examen à effectuer, il permet d'apprécier les caractéristiques de la glande thyroïde et de chercher éventuellement des nodules ou un goitre.
- Les examens biologiques : il s'agit surtout de dosage hormonal. On peut également rechercher certains anticorps spécifiques si l'on soupçonne une hypothyroïdie d'Hashimoto ou une maladie de Basedow. Au bilan standard on ajoute la numérotation sanguine à la recherche d'une anémie, la mesure de l'iodémie (taux d'iode dans le sang), la glycémie, et la cholestérolémie.
- L'échographie du cou : elle permet de renseigner sur d'éventuels nodules, leur nombre, leur dimension, le contenu...
- La ponction cytologique : effectuée sous contrôle échographique, la ponction consiste à prélever à l'aide d'une aiguille fine des cellules dans un nodule.
- La scintigraphie : c'est une technique d'imagerie qui consiste à injecter par voie intraveineuse un produit de contraste (faiblement radioactif). La scintigraphie permet de détecter des nodules, le goitre, des kystes, mais aussi de confirmer l'hypo ou l'hyper sécrétion d'hormones thyroïdiennes.

THYROÏDE ET CARENCE EN IODE

L'iode est un micronutriment essentiel à la synthèse des hormones thyroïdiennes, il est présent en très faible quantité dans l'organisme ; c'est l'alimentation qui, normalement couvre les besoins de l'organisme. Sans iode, le bon fonctionnement de la thyroïde est impossible.

La carence en iode est la principale cause évitable d'arriération mentale au monde, elle peut aller d'un léger déficit intellectuel au crétinisme. Le goitre est l'une des conséquences majeures de cette carence. Aujourd'hui encore, il existe en Algérie des régions d'endémie goitreuse : El Kala, les hauteurs de Jijel, Sétif, les montagnes de Médéa, Tipaza, et les régions reculées de la région de Tlemcen. Dans ces zones, la pauvreté, une mauvaise alimentation, la difficulté d'accès à certains aliments sont à l'origine d'une carence en iode et donc de l'apparition du goitre.

Pourquoi de l'iode dans le sel de table ? En tant que denrée universellement consommée, le sel est utilisé par tous les segments de la société de manière régulière durant toute l'année. L'ajout d'iode au sel ne modifie ni sa couleur ni son odeur ni son goût. Dans certains pays, l'adjonction d'iode se fait dans le lait ou l'eau mais l'iodation du sel reste le moyen le plus simple et le plus efficace pour apporter aux populations l'iode nécessaire au bon fonctionnement de la thyroïde.

QUESTIONS À UNE SPÉCIALISTE

Docteur Hadjer Menia,
spécialiste en endocrinologie-diabétologie,
répond à nos questions

Peut-on vivre sans thyroïde ?

Non, on ne peut pas vivre sans thyroïde. D'ailleurs, en cas de thyroïdectomie totale, le recours à un traitement hormonal substitutif est vital.

Quels sont les impacts des pathologies de la thyroïde sur la fertilité et la grossesse ?

La grossesse constitue une rude épreuve pour la glande thyroïde (accroissement des besoins hormonaux, appauvrissement de la charge iodée...). La thyroïde possède une grande capacité d'adaptation sauf dans quelques situations particulières, notamment la carence iodée ou lorsque le tissu thyroïdien est déjà fragilisé par l'auto-immunité.

En période d'activité génitale, la thyroïde peut être responsable de troubles de la fertilité. Les dysthyroïdies infracliniques (dysfonctionnement de la thyroïde sans signes cliniques), l'auto-immunité antithyroïdienne (lorsque sa propre immunité attaque la thyroïde) jouent un rôle péjoratif, négatif sur les chances de grossesse et augmentent la prévalence des fausses couches. D'où l'intérêt d'un bon bilan thyroïdien en cas d'infertilité ou d'avortement spontané.

Fait-on un bilan thyroïdien en cas de grossesse ?

Le bilan thyroïdien (TSH) se fait systématiquement en cas de grossesse.

Pouvez-vous nous décrire rapidement la thyroïdite du post-partum ?

La thyroïdite du post-partum concerne 5% des femmes mais la symptomatologie peut être légère et passer inaperçue. Après l'accouchement, il y a une exacerbation des phénomènes auto-immuns. La thyroïdite du post-partum se présente par la survenue quelques semaines après l'accouchement d'une hyperthyroïdie modérée et fugace, suivie d'un retour des hormones thyroïdiennes à des taux normaux, puis d'une phase

d'hypothyroïdie plus ou moins symptomatique et prolongée. Je conseille de la dépister devant tout syndrome dépressif, fatigue physique importante ou tout autre symptôme de dysthyroïdie.

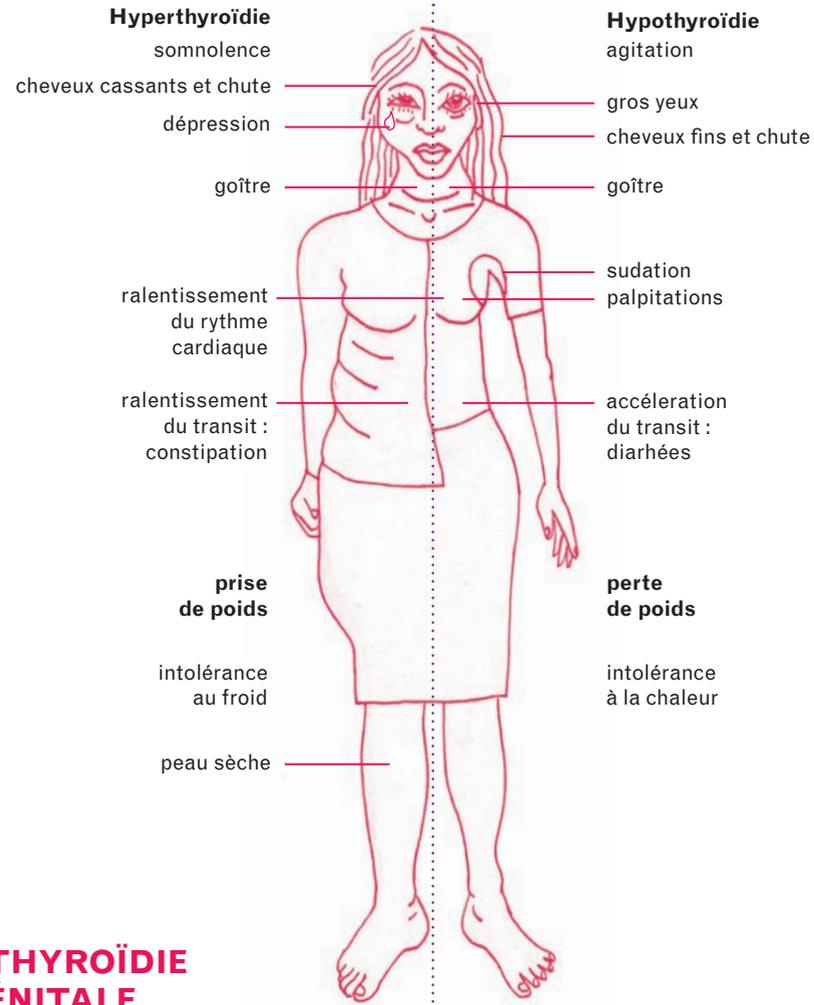
Qu'est-ce que l'iodothérapie ? Quelle est la différence avec la radiothérapie ? Est-elle accessible en Algérie ? À quel prix ?

Contrairement à la radiothérapie qui est une méthode de traitement locorégional des cancers utilisant des « radiations » pour détruire les cellules cancéreuses, l'irathérapie est un traitement utilisant de « l'iode radioactif (iode 131) » administré par voie orale sous forme de gélules dans un service de médecine nucléaire. Deux indications majeures :

- **Traitement radical après l'ablation de la thyroïde pour cancer thyroïdien.**
- **Traitement radical de l'hyperthyroïdie dans la maladie de Basedow.**

La dose est beaucoup plus importante en cas de cancer thyroïdien et nécessite une hospitalisation en chambre plombée, contrairement au cas d'hyperthyroïdie où le patient peut rentrer chez lui directement après l'ingestion de la gélule (sous réserve de quelques précautions). Une contraception efficace de 6-12 mois est obligatoire après l'irathérapie. La grossesse est une contre-indication à ce traitement (un dosage de bêta-hcg est obligatoire avant la prise de la gélule d'iode radioactif 131).

Malheureusement, en Algérie, il n'y a pas beaucoup de centres publics d'irathérapie. Il existe quelques centres privés de médecine nucléaire qui la proposent. Les prix sont aux alentours de 25 000 dinars pour l'hyperthyroïdie et d'environ 210 000 dinars (dose d'iode avec hospitalisation de 2 jours en chambre plombée) pour le cancer de la thyroïde.



HYPOTHYROÏDIE CONGÉNITALE

Définition : insuffisance de production d'hormones thyroïdiennes chez le nouveau-né.

Symptômes : le début est discret, le nourrisson est souvent somnolent, avec des difficultés à téter, une constipation, une peau marbrée ou jaune... Si le traitement n'est pas instauré à temps, un retard de croissance staturo-pondérale ainsi qu'un retard psychomoteur global et irréversible vont s'installer.

Causes : dans la majorité des cas, il s'agit d'une malformation (dysgénésie) de la glande thyroïde, qui est soit mal située, soit mal développée.

Prévention : le dépistage doit être systématique, par un simple prélèvement sanguin au niveau du talon du nouveau-né au troisième jour de vie. Un taux élevé de TSH confirme alors le diagnostic d'hypothyroïdie congénitale. Hélas, cela ne se fait pas en Algérie.

Traitement : il doit être instauré le plus rapidement possible (à partir du dixième jour de vie). Il s'agit de pallier le déficit en administrant quotidiennement et à vie une hormone substitutive, la lévothyroxine.

L'une et

l'autre*

ENTRETIENS

Malika Rahal
Amel Zen

* Titre d'une courte autobiographie de Maissa Bey, parue en 2010.



« Nous construisons dans un environnement où tout est lié, et j'aime l'idée d'harmoniser les choses »

Entretien avec Amel Zen
réalisé par Hana Menasria

Amel Zen est une chanteuse qui s'impose depuis quelques années sur la scène culturelle algérienne. Ses chansons à textes racontent son Algérie et sont autant d'occasions de s'exprimer sur les injustices qui rongent le pays, notamment en ce qui concerne les droits des femmes.

Rencontrée dans un café à Alger en octobre dernier, elle revient avec spontanéité sur son parcours professionnel, son dernier album « Joussour » ou encore sur les difficultés d'être artiste et femme artiste dans un univers dominé par les hommes.

Vous êtes tombée très jeune dans la musique. Comment est née cette passion ?

Très jeune, j'ai su que j'étais faite pour chanter. D'ailleurs, selon ma maman et ma nourrice, toute la journée, je ne faisais que chantonner. J'ai demandé alors à mon père de m'inscrire à des cours de musique afin de me former. Malheureusement à Cherchell il n'y avait pas de conservatoire, mais plusieurs associations culturelles de musique andalouse ; j'en ai intégré une, « El Kaissaria », à l'âge de dix ans, pour jouer de la *kouitra* et même pour chanter comme soliste.

De quelle manière avez-vous réussi à composer entre vos études et vos cours de musique ?

La musique est ma passion. Je ne fais pas d'effort, elle fait partie de moi. C'est une chose naturelle, vitale. Mon père était strict sur mes études, et c'était important pour lui que je sois excellente ; nous avons conclu un « deal », une sorte de contrat moral : je devais obtenir les meilleures notes à l'école pour poursuivre la musique. Cette situation était stressante pour l'enfant que j'étais, j'angoissais à l'idée d'arrêter la musique, en revanche cela m'a également motivée pour être la meilleure. Après l'obtention de mon baccalauréat en 2002, je me suis installée à Alger, et j'avais des difficultés à jongler entre mes études d'architecture et ma musique à Cherchell. À l'âge de 19 ans, j'ai intégré l'orchestre régional d'Alger puis le national, dirigés respectivement par les musiciens Zerrouk Mokdad et Rachid Guerbas. Certes l'architecture est difficile, il fallait être très appliquée et veiller tard le soir pour les révisions, mais cela ne m'a nullement empêchée de faire ma musique.

Enfinement vous avez fini par quitter l'univers andalou...

J'aimais bien ce que je faisais, mais je savais qu'à un moment de ma vie, j'allais revenir à l'essentiel et passer à autre chose. Je suis une grande curieuse, toujours à la recherche de nouvelles expériences pour en apprendre plus. Je ne pouvais pas me cantonner à l'andalou. D'ailleurs, quand j'ai voulu rejoindre le télé-crochet « Alhane Wa Chabab », cela a déçu au chef d'orchestre, car il estimait que je ne pouvais l'aban-

donner pour d'autres univers. Alors que pour moi, cette démarche représentait une nouvelle étape à franchir, un challenge à relever. Je voulais m'essayer comme soliste dans un autre registre et sortir ainsi du groupe. Je voulais m'émanciper et toucher à d'autres répertoires musicaux, et ne plus rester enfermée dans la musique classique.

En 2007, vous avez donc été sélectionnée pour participer à la première édition du télé-crochet « Alhane Wa Chabab ». Comment avez-vous vécu cette expérience ? Cette émancipation ?

Je voulais m'ouvrir à d'autres genres musicaux pour chanter la musique du monde et de toute l'Algérie dans ses richesses culturelles, c'est-à-dire m'illustrer dans le *chaoui*, le kabyle, le *dahri* ou encore le *sahraoui*. Je voulais également toucher à la musique occidentale et orientale, les autres candidats étaient très portés sur ce style, et je les admirais pour cela. « Alhane Wa Chabab » était, entre autres, une occasion pour les artistes de différents horizons, de diverses références musicales et culturelles, de se retrouver et c'est une richesse. Cette expérience m'a également appris à gérer mon stress sur scène face aux caméras, à cette époque je n'avais que 20 ans. En somme, « Alhan Wa Chabab » a été le déclic m'ayant donné l'opportunité de me révéler au grand public.

Après l'émission, j'ai entrepris une nouvelle étape, celle de me chercher artistiquement, de trouver mon identité artistique et ne pas rester enfermée dans les reprises. Je réfléchissais à ce que je voulais proposer dans mes chansons. C'est un peu l'architecte qui réalise une étude sur la conception de ma musique ! J'aimais chanter l'andalou et reprendre des chansons du patrimoine, mais ce qui m'intéressait le plus était de créer mes propres compositions. J'étais dans la réflexion et l'interrogation : qui suis-je ? Cette phase de ma vie qui a duré six ans, je la qualifie de période existentielle. En parallèle, j'ai collaboré et fait de la scène avec des groupes, comme Nesma ou Triana d'Alger. Suite à une expérience personnelle, j'ai eu comme un déclic et me suis mise à écrire et à composer, et cela a donné naissance à mon premier titre *Ma fikech el niya*, sorti en 2011.

Suite à ces six années de réflexion, avez-vous atteint vos objectifs ? Et que voulez-vous raconter dans vos titres ? À l'époque, je voulais raconter beaucoup de choses et c'est toujours le cas aujourd'hui, même si cela devient de plus en plus difficile. Pour mon premier album, je me suis inspirée de mon vécu et de mes expériences personnelles. J'ai exprimé mes sentiments sur la question identitaire et l'histoire. J'ai chanté par exemple *Yellis Iyourayen*, un morceau sur la femme de Gouraya et la réconciliation avec notre histoire et notre identité, *Lyam* sur la nostalgie de l'enfance, *Y en a marre*, *Nar el kebda* sur les conflits générationnels... C'est un album très personnel, d'où le choix du titre *Amel Zen*. Dans mes chansons, je me mets à nu, je ne calcule pas et je ne me préoccupe pas du « qu'en dira-t-on » ! Concernant les compositions, elles ont été arrangées sur des sonorités pop-rock plutôt modernes, tout en gardant notre authenticité dans les mélodies et les rythmes. Même si je suis issue d'une formation andalouse, j'ai baigné dans un environnement de mélomanes qui m'a permis de m'ouvrir sur plusieurs univers. À la maison, mes parents écoutaient beaucoup la variété française et des chanteurs tels que Linda de Suza et Mike Brant, ou encore des groupes comme les Cool & The Gang, Abba... Il y avait aussi les programmes télé, le Hit Machine par exemple. J'écoutais également les Boys Band, Mariah Carrey... J'ai vraiment grandi dans un milieu éclectique et Cherchell est une ville ouverte sur la culture méditerranéenne. Je me souviens les week-ends, nous nous rendions à Gouraya chez ma grand-mère qui interprétait des chants berbères de la région, comme *Daydane*. Mes racines restent ancrées en moi et cela m'aide à comprendre qui je suis pour pouvoir m'ouvrir sur le monde et le comprendre.

La chanson « Tlata » (un texte datant du XVIII^e siècle) est la preuve irréfutable de votre attachement aux racines et au patrimoine.

La question du patrimoine m'intéresse et je voulais expérimenter autre chose. D'autre part, c'est la vocation de l'architecte de vouloir restaurer ce patrimoine, et l'idée était de lancer le hashtag « SOS patrimoine en détresse ». Dans le clip, j'ai montré des ruines,

« Dans mes chansons, je me mets à nu, je ne calcule pas. »

à l'instar du château de Saint-Eugène qui a été restauré un an après le clip, pour sensibiliser sur l'urgence de la préservation ainsi que sur l'importance du patrimoine matériel, les vestiges de la Casbah, les costumes comme le Shanghai féminin – une initiative avant-gardiste – et du patrimoine immatériel promu à travers la reprise de ce chant du XVIII^e siècle, que j'ai adapté.

Vous citez beaucoup l'architecture dans vos réponses en faisant des parallèles avec la musique. De quelle manière l'architecte influence-t-elle la chanteuse ? Et de quelle façon arrivez-vous à concilier votre vie de femme, d'architecte et d'artiste ?

Il n'y a pas d'influence directe, en revanche je la retrouve dans le processus de création et de réflexion. En fait, je conçois les choses comme une architecte, dans le sens où je réfléchis sur des projets. Nous construisons dans un environnement où tout est lié, et j'aime l'idée d'harmoniser les choses.

Quant à la conciliation entre ma vie de femme, d'architecte et d'artiste, je pense le faire instinctivement sans trop y penser. J'ai travaillé pendant sept ans en tant qu'architecte, mais je ne pouvais plus continuer parce que c'était difficile de concilier les deux. J'ai toujours su que j'étais faite pour la chanson et à un moment donné, je me suis clairement posé la question de continuer ou pas dans ce schéma parallèle entre l'architecture et les répétitions, ce qui n'était pas de tout repos. En 2015, j'ai dû prendre une décision radicale, arrêter l'architecture pour vivre de la musique. Il fallait prendre ce risque si je voulais vraiment me réaliser en tant qu'artiste confirmée, c'était juste une décision

d'un chemin de vie. C'était un pas gigantesque d'abandonner la sécurité et ma zone de confort pour vivre de l'art en Algérie ! J'avais besoin de vivre uniquement de ma musique, ma passion, même si c'est très difficile...

Parlez-nous de votre dernier album « Jousour ».

«Jousour» est un album qui évoque la richesse de la diversité en Algérie et dans le monde. *Jousour*, c'est créer des ponts entre nous (Algériens) à l'intérieur du pays, mais aussi dans le monde. Les sujets abordés décrivent en premier lieu l'Algérie, la situation de sa jeunesse, la condition féminine, le danger de l'extrémisme religieux, l'importance de la tolérance.

En le composant, j'ai pensé que cela serait bien de raconter mes histoires mais aussi d'écouter celles des autres, c'est-à-dire de m'ouvrir sur le monde et l'amener chez moi. Ce projet m'a donné envie de collaborer avec toutes les personnes rencontrées tout au long de mon parcours artistique, dont beaucoup de musiciens de différentes nationalités. Quant à l'écriture, j'ai travaillé sans filtre, sans autocensure. Maintenant, je peux mourir (rire).

En fait, durant cette période, je voulais dire tellement de choses, c'était électrique dans ma tête et pour ces raisons, l'album est très rock avec comme un brassage de colère, de douceur et beaucoup d'émotions qui m'assaillaient, qu'il fallait que je structure, tout en ressentant l'envie de toutes les raconter.

L'écriture et la composition de l'album se sont faites cinq ans avant le *Hirak*, comme un présage ou une prémonition que je souhaitais voir se réaliser.

Le contexte sanitaire surtout (mais pas que) a ralenti tous les domaines et la culture en a pâti. Aujourd'hui encore les concerts se font rares, les festivals de musique ont quasiment disparu de la scène culturelle algérienne. Selon vous, quelles sont les raisons de cette agonie ?

Nous n'avons pas d'industrie de la musique en Algérie. Il n'y a pas d'équipes de production, de managers, de structures. À mon sens cela est voulu, la culture est muselée et tant qu'elle ne sera pas libérée, nous stagnerons dans cette situation. Nous sommes bâillonnés, nous ne pouvons pas nous exprimer en toute liberté.

Il n'y a aucune volonté politique pour la relance d'une industrie musicale. Par ailleurs, le *Zenqawi*, le raï et le rap ont leurs circuits, mais le circuit ne suffit pas, il faudrait que la production soit vulgarisée.

Concernant les concerts, cela nous manque de ne plus nous produire sur scène et personnellement, lorsque je chante, j'aime être libre et non pas m'autocensurer. Aujourd'hui, la libre expression est muselée.

Sur la scène internationale, les artistes femmes, tous domaines confondus, luttent pour l'égalité homme-femme. En Algérie, est-il facile de s'imposer en tant que chanteuse ou musicienne dans ce milieu dominé par les hommes ?

Il est difficile d'être artiste et de s'imposer, et pour une artiste femme c'est encore plus compliqué de percer dans le secteur musical en Algérie. On n'apprécie pas les femmes qui sont leaders dans leur domaine. La situation de l'artiste est compliquée à l'international surtout depuis la pandémie, mais il y a une difficulté supplémentaire pour les femmes car c'est un milieu gouverné par les hommes. Il y a des personnes – musiciens, producteurs... – qui n'aiment pas le fait d'être dirigés par des femmes. Il faut le rappeler, il y a plus de musiciens que de musiciennes à l'exception des formations andalouses ou des jeunes artistes que l'on découvre ces derniers temps sur les réseaux sociaux. Il n'y a pas d'équilibre même si aujourd'hui je constate qu'il y a eu des progrès grâce aux réseaux sociaux. Malheureusement, cela reste toujours aussi compliqué pour les femmes de s'imposer dans ce milieu machiste. Je peux témoigner seulement de mon

«Il n'y a aucune volonté politique pour la relance d'une industrie musicale.»



expérience personnelle : en tant que leader, je tiens les rênes, je manage une équipe et j'ai dû souvent faire face à des comportements machistes sur scène ou dans les coulisses. Le problème est que cette attitude machiste est ancrée dans notre société et cela existe aussi dans l'art.

Outre une chanteuse à succès, vous êtes également connue pour votre engagement et votre lutte pour la liberté d'expression et les droits humains. À votre avis quels sont les changements qui devraient être opérés pour les droits des femmes ?

Il faudrait réhabiliter son statut social, reconnaître que c'est un individu à part entière et arrêter le discours sur la « fragilité de la femme, qui a besoin d'être protégée ». Il faut seulement la protéger avec des lois et rien d'autre ! La femme est une citoyenne, arrêtez les distinctions de genre ! Aussi, il faudrait abolir le Code de la famille. Depuis le Covid-19, les féminicides et les violences faites aux femmes ont énormément augmenté, l'exemple de la jeune Ryma (aspergée d'essence et brûlée en octobre dernier à Tizi-Ouzou) nous rappelle Chaïma et toutes les autres victimes. Jusqu'à quand cela va-t-il durer ? À mon sens, ceci relève de la responsabilité collective, il faut engager des procédures pour arrêter ces crimes.

Dans *Joussour*, il y a le titre *Chkoun Anta* ? (Qui es-tu ?) sur la condition de la femme ainsi que sur le danger de l'extrémisme religieux et le patriarcat. Une manière de rappeler certaines traditions que nous avons acquises de certains traumas, notamment ceux de la décennie noire. Aussi, il y a d'anciennes traditions patriarcales qui sont à bannir. Est-ce que nous souhaitons une Algérie progressiste ou revenir en arrière ?

À quel moment avez-vous pris conscience de votre engagement pour les droits des femmes ? Quel a été le déclic ?

Cela a été spontané comme un réflexe de défense, de survie. J'ai vite compris que nous sommes marginalisées, que nous ne sommes pas traitées à égalité au sein de la famille et dans la société, et c'est quelque chose que nous ressentons dès l'enfance. En revanche avec l'âge, nous comprenons mieux les choses, une question

se pose alors : allons-nous nous taire face à cette injustice ou militer pour changer les choses pour nous, nos filles et toutes les générations futures ? Me concernant, je pense que la décision s'est faite naturellement, c'est quelque chose d'essentiel chez moi de lutter contre les injustices.

Selon vous, quelles sont les étapes à réaliser concrètement sur le terrain ?

Continuer à militer sur le terrain pour un réel changement politique, réhabiliter le statut social de la femme au rang de citoyenne à part entière et pour ma part, je continuerai à le chanter haut et fort. Chacun devrait continuer dans son domaine à éveiller les esprits, à communiquer, car le silence tue. Briser le silence et pouvoir parler sans émotion.

Il y a beaucoup de personnes qui fustigent les féministes, pensant que c'est un mouvement qui veut corrompre l'image et les mœurs des Algériennes. Alors que la question des droits des femmes est une simple question de droits humains.

Nous voulons seulement vivre dans une société prospère pour le bien-être de toutes et tous ! Je pense que pour y arriver, il faudra un long combat...

Enti goudami

HISTOIRE DES LUTTES

ou ana mourak^{*}

* Titre revisité de la chanson de Cheikha Rimiti « Nta goudami wana mourak »
(« Tu es devant moi et je te suis »).

8 mars 1965

par Natalya Benkhaled-Vince

une marche dans

Au début des années 1980, la députée Baya Hocine prend la parole à l'Assemblée nationale populaire pour s'opposer au texte qui allait devenir, en 1984, le Code de la famille. Vingt ans plus tard, la réaction enclenchée par son intervention est décrite ainsi : « Baya Hocine, ancienne combattante du FLN – condamnée à mort durant la guerre d'Algérie alors qu'elle n'avait que dix-sept ans [...] est raillée, sifflée, insultée par des hommes dont aucun n'avait pris part à la guerre d'indépendance. »¹

En Algérie, on se souvient des anciennes combattantes, les moudjahidate, avant tout comme des héroïnes nationalistes, même lorsqu'elles participent à d'autres luttes post-Indépendance. Il y a très peu de traces de l'histoire de ces femmes après 1962, souvent on dit simplement qu'elles « sont retournées à la cuisine ». On confond leur désengagement de l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA), organisation de masse devenue de plus en plus officielle, avec un désintérêt pour la « question des femmes ». On ne se pose pas assez de questions sur cette fameuse « cuisine » vers laquelle beaucoup sont « retournées » après les bouleversements socio-économiques de presque huit ans de guerre : quelles ont été leurs stratégies au sein de leur famille ? Et pour celles qui avaient une activité professionnelle à l'extérieur de la maison, comment ont-elles trouvé leur place sur des lieux de travail souvent dominés par les hommes ? Ces histoires sont rarement reconnues comme appartenant à l'Histoire, et encore moins à une histoire féministe.

Ce n'est pas un problème particulier à l'Algérie. Comme disait l'historienne et militante féministe Gerda Lerner : « l'ignorance de leur propre histoire de lutte et de réussite fut l'un des principaux moyens de maintenir les femmes en position de subordination. [...] Les femmes n'avaient pas d'histoire – ainsi on leur a dit ; alors elles ont cru. »² Cause et conséquence du fait d'être la moitié de l'humanité « sans mémoire », les nouvelles générations de féministes souvent se positionnent contre la génération précédente, ou dans l'ignorance de son existence. Pour ne pas se retrouver bloquées dans une année zéro interminable, les femmes ont besoin d'une généalogie féministe – une généalogie tenant compte des différences de vécu des femmes selon leurs géographie et chronologie, tout en gardant un lien avec une expérience universelle du fait d'être femme. Voici donc quelques éléments d'une histoire qui s'est déroulée en 1965, à l'occasion de la célébration de la journée internationale des droits des femmes, quelques mois avant que le premier président de l'Algérie indépendante, Ahmed Ben Bella, ne soit déchu.

L'article qui suit est un extrait d'un texte plus long publié dans le blog de l'historienne Malika Rahal « Textures du temps » le 7 mars 2019 sous le titre « Les femmes dans la rue. Le 8 mars dans la longue histoire de l'Algérie indépendante ».

L'État algérien a toujours célébré la journée du 8 mars. Fiers, à juste titre, de toutes ces femmes qui ont combattu, manifesté, apporté un soutien logistique à la lutte de libération, les tenants du pouvoir voulaient

l'histoire des Algériennes

aussi, et peut-être surtout, montrer qu'ils étaient les meilleurs défenseurs des droits de la femme. Pendant la guerre de libération, les Algériennes avaient en effet été un enjeu entre, d'un côté le FLN, et de l'autre, l'État et l'armée français, avec une forme de surenchère dans le discours sur la défense de la femme aux yeux de la communauté internationale et des femmes elles-mêmes.³ L'Algérie indépendante allait donc naturellement fêter le 8 mars, et également mettre en avant ses moudjahidate, même si, assez rapidement, la plupart d'entre elles n'ont plus souhaité servir de caution progressiste au système politique.

Reste à savoir si les instances du pouvoir ou l'ensemble de la société avaient un véritable intérêt pour la Journée internationale des femmes. Une des premières journalistes de l'Algérie indépendante, la moudjahida Zhor Zerari, m'avait raconté, au cours d'un entretien, qu'en 1963, elle avait souhaité rédiger un article sur la façon dont on fêtait la Journée internationale de la femme dans les pays du bloc soviétique. Mais au moment où elle lui avait présenté son papier, le rédacteur en chef du grand journal pour lequel elle travaillait, avait manifesté un total désintérêt pour le sujet. Hors d'elle, Zhor Zerari raconte : « J'ai tout déchiré, je l'ai giflé, et je suis partie. Je suis revenue le lendemain pour chercher mes affaires. »⁴ Elle quitte alors définitivement le journal.

Deux ans plus tard, le parti du FLN demande à Zhor Zerari d'être une des organisatrices de la manifestation du 8 mars 1965 à Alger. Devenu mythique pour

beaucoup de femmes (en 1997, l'une des participantes, Catherine Levy, a écrit un des rares témoignages l'évoquant)⁵, cet événement est très peu connu par la plupart des Algériennes et algériens d'aujourd'hui, il mérite donc amplement qu'on y revienne.

En mars 1965, cela fait moins de trois ans que l'Algérie est indépendante, mais c'est peut-être précisément parce que le pays démarre à zéro et que tout est à faire qu'on peut être – qu'on devrait être – le plus exigeant. Selon Catherine Levy, les femmes d'Alger en avaient assez de leurs petits boulots mal payés, du chômage, du manque de formation, du contrôle social exercé par les frères et les maris.

1. Article de Hassane Zerrouky dans *L'Humanité*, 18 juin 2004.

2. Gerda Lerner, *The Creation of Patriarchy* (1986).

3. Depuis quelques années, cette bataille pour les « esprits et les coeurs » a été l'objet de plusieurs études : Neil Macmaster (2009) *Burning the Veil : The Algerian war and the 'emancipation' of Muslim women, 1954-62*. Manchester : Manchester University Press ; Ryme Seferdjeli (2005) *The French Army and Muslim Women during the Algerian War*. *Hawwa* 3(1), 40-79 ; Diane Sambron (2007) *Femmes musulmanes, guerre d'Algérie 1954-1962*. Paris : Autrement ; Elizabeth Perego, (2015) *The veil or a brother's life : French manipulations of Muslim women's images during the Algerian War, 1954-62*. *Journal of North African Studies*, 20(3), 349-373.

4. Entretien avec l'auteure, 21 décembre 2005. Voir aussi Djamila Amrane (1991) *Les Femmes algériennes dans la guerre*. Paris Plon ; Malika El Korso (1996) *Une double réalité pour un même vécu*. *Confluences Méditerranée* (17), 99-108 ; Natalya Vince, *Our Fighting Sisters : Nation, Memory and Gender in Algeria, 1954-2012*. Manchester : Manchester University Press.

5. Catherine Levy (1997). La journée du 8 mars 1965 à Alger. *Clio. Histoire, femmes et société*.

Il est prévu que la manifestation commence au Champ de manœuvres [Place du Premier mai], avant de continuer sur le Front de mer et se terminer à Bab el-Oued après avoir traversé une bonne partie de la ville. On ne peut dire combien de femmes y participaient, mais certainement des milliers : certaines étaient habillées « à l'Européenne » comme on disait à l'époque, d'autres portent le haïk. Il y a là des femmes de l'Union nationale des femmes algériennes (UNFA), des étudiantes, des femmes de ménage. Les slogans et les banderoles expriment la solidarité des Algériennes avec leurs sœurs en lutte dans le monde, en Angola, en Érythrée ou ailleurs. Et puis, soudain :

« Des revendications spontanées commencèrent à fuser dans le cortège, au début couvertes par les haut-parleurs de tête, mais bientôt reprises à l'unisson et couvrant à leur tour les mots d'ordre officiels. Ces revendications portaient sur l'égalité, le travail, le droit des femmes, étaient formulées en arabe dialectal ou en français, et s'apparentaient plus à des phrases comme « allez faire la cuisine, nous faisons de la politique », ou encore « restez à la maison, occupez-vous des enfants, nous nous occupons de nous », et bien sûr s'adressaient aux hommes. Les quolibets et les youyoux scandaient les passants devant les ministères (de l'agriculture, de la santé), des barrages de femmes se formaient devant les autobus et les voitures qui tentaient de passer ; plusieurs fois des passagers masculins, pris de peur, quittèrent les véhicules. »⁶

Les femmes refusent de se limiter aux mots d'ordres officiels. Elles se réapproprient la rue, et la date du 8 mars. La manifestation se termine au cinéma Majestic de Bab el-Oued, lieu de ô combien de moments politiques clés dans l'histoire de l'Algérie indépendante ! Selon Zhor Zerari, lorsqu'elle avait invité le Président Ben Bella à venir parler aux femmes, sa réponse initiale avait été (et cela rejoint un peu l'image de Ben-Bella-le-populiste) : « Est-ce qu'il y aura du monde ? » Il y avait du monde et Ben Bella s'est attardé beaucoup plus longtemps que les 15 minutes de bain de

foule initialement prévues. Selon le journal *Alger ce soir*, s'adressant aux femmes, le Président avait proclamé : « Vous devez prendre vos responsabilités dans ce pays. Je souhaite que votre journée soit celle d'une mobilisation en vue de renforcer l'Union nationale des femmes algériennes, afin qu'elle soit à la hauteur du parti d'avant-garde. Le Parti vous est ouvert et je vous affirme qu'il est disposé à vous aider. »⁷

Ce texte est proche du discours imprimé distribué aux journalistes. Selon Zhor Zerari, Ben Bella s'anime de plus en plus et abandonnant le script, il s'enflamme : « Vous avez des droits, arrachez-les ! » Le lendemain, il la convoque dans son bureau, où il promet d'apporter aux femmes toute l'aide nécessaire pour améliorer leur condition. En même temps, selon Catherine Levy, au local syndical de l'UGTA à Bab el-Oued, les femmes répudiées et battues par leur mari à cause de leur participation à la manifestation commençaient à arriver.

On ne saura jamais ce que Ben Bella aurait fait – ou pas – pour les femmes, car à peine trois mois plus tard, le coup d'État du 19 juin le renverse.

Le 22 août 1965, inaugurant le Musée national de la Révolution, le nouveau Président, Houari Boumediene, déclare que l'image qu'il se fait de la femme algérienne est celle de la sœur combattant dans le maquis aux côtés de ses frères, et pas celle de la femme qui traîne à « la salle du Majestic et à la Place des Martyrs, lançant des youyoux ».⁸

6. Lévy, *op. Cit.*

7. *Alger ce Soir*, 10 mars 1965.

8. *Discours du 20 août 1965, dans Discours du Président Boumediene, 19 juin 1965-19 juin 1970* (Constantine : Ministère de l'Information et de la Culture, 1970), pp. 47-48.

LE TRANSSAHARIEN AU CENTRE DE L'ENTREVUE GHOZALI-DE BROGLIE A PARIS

PARIS. — Le ministre algérien de l'Énergie et des Mines, M. Ghazali, a été reçu par le ministre français de l'Énergie, M. De Broglie, à Paris, le 2 mars 1965. Les deux ministres ont discuté de la coopération franco-algérienne dans le domaine de l'énergie nucléaire et de la construction d'une centrale nucléaire en Algérie.

L'INOUBLIABLE JOURNÉE

LE MAJESTIC a été particulièrement l'objet de la manifestation du 8 mars. Les Algériens ont célébré cette journée avec une ferveur sans précédent. Les rues de la capitale ont été envahies par des milliers de personnes qui ont participé à des rassemblements et des défilés.

DE LA MAISON DU PEUPLE AU «MAJESTIC»

C'est une belle victoire que celle du 8 mars. Elle a été précédée par la manifestation de la Maison du Peuple, où les femmes ont exprimé leur solidarité et leur dévouement à la cause nationale.

CHREHA A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

CHREHA. — Après une période d'été très chaude, la région de Chreha a connu ces derniers jours une chute de neige abondante, ce qui a perturbé les déplacements.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — Cette région a également subi une chute de neige importante, entraînant des difficultés de circulation.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — Une nouvelle fois, la région a été touchée par la neige, ce qui a causé de nombreuses perturbations.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — La neige continue à tomber dans la région, rendant les conditions de voyage très difficiles.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — Les précipitations de neige se poursuivent, affectant toute la région.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — La situation n'a guère changé, la neige continue à tomber.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — Les services de secours sont mobilisés pour faire face à la situation.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — La neige est toujours présente, causant de nombreuses gênes.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — Les autorités appellent à la prudence et à la vigilance.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — La neige continue à tomber, rendant la situation critique.

LA SEULE A NOUVEAU SOUS 25 CM DE NEIGE

LA SEULE. — Les secours sont toujours en cours, mais la neige persiste.

LE «JULES VERNE» VA TRANSPORTER SA PREMIERE CARGAISON DE GAZ LIQUIFIE VERS LA FRANCE

ALGER. — Le pétrolier «Jules Verne» a quitté Alger hier pour transporter vers la France la première cargaison de gaz liquéfié.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement économique de l'Algérie passe par la mise en œuvre de projets ambitieux, tels que la construction de nouvelles infrastructures.

225.000 tonnes d'acier et 7.000 hommes

Le gouvernement a annoncé la commande de 225.000 tonnes d'acier et l'engagement de 7.000 hommes pour la réalisation de grands projets.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de l'industrie algérienne nécessite des investissements massifs et une main-d'œuvre qualifiée.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de l'agriculture algérienne est une priorité pour assurer la sécurité alimentaire.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de l'éducation est essentiel pour former une jeunesse compétente.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de la culture algérienne contribue à renforcer l'identité nationale.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de la santé publique est une condition sine qua non pour le progrès.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de la justice est nécessaire pour garantir l'équité et la paix sociale.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de la science et de la technologie est le moteur de la modernisation.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de la coopération internationale est bénéfique pour tous les pays.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de la culture algérienne est une priorité pour l'avenir.

UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de la culture algérienne est une priorité pour l'avenir.

DU 8 MARS



Les Algériennes ont célébré le 8 mars avec une ferveur sans précédent. Les rues de la capitale ont été envahies par des milliers de personnes.



Les Algériennes ont célébré le 8 mars avec une ferveur sans précédent. Les rues de la capitale ont été envahies par des milliers de personnes.



Les Algériennes ont célébré le 8 mars avec une ferveur sans précédent. Les rues de la capitale ont été envahies par des milliers de personnes.

LE GRAND-ALGER

L'école maternelle de Qouba porte le nom de la chahida Malika KHAROUFI

ALGER. — L'école maternelle de Qouba a été baptisée en l'honneur de la chahida Malika Kharoufi. Cette décision a été prise par le conseil municipal de la commune.

LA CAMPAGNE DE SOLIDARITE AVEC LES SINISTRES SE POURSUIT

ALGER. — La campagne de solidarité avec les sinistres continue de se poursuivre. De nombreuses personnes ont offert leur aide et leur soutien.

UNIVERSITE D'ALGER Faculté des sciences

ALGER. — La faculté des sciences de l'université d'Alger a organisé une conférence sur les problèmes de l'enseignement scolaire.

DOM DE LAMICALE ALGERO - SUISSE

ALGER. — Le domaine de Lamicale Algero-Suisse a été inauguré officiellement. Ce projet représente une étape importante dans le développement local.

VENTE AUX ENCHERES Saisie - Contributions

ALGER. — Une vente aux enchères a eu lieu pour la saisie de contributions. Les biens ont été vendus à des prix élevés.

AU CABARET ALETTI NINA LANDA

ALGER. — Au cabaret Aletti, Nina Landa a interprété une série de chansons populaires algériennes. Le public a été très réactif.

LE FILM DU JOUR A L'OMBRE DES POTENCES

ALGER. — Le film du jour est «A l'ombre des potences». Ce film traite de la lutte pour la liberté et la justice.

OFFICE NATIONAL DE MAIN-D'ŒUVRE

ALGER. — L'office national de main-d'œuvre a organisé une conférence pour discuter des problèmes liés à l'emploi.

OFFRES D'EMPLOI PRESENTES PAR LES EMPLOYEURS

ALGER. — Les employeurs ont présenté plusieurs offres d'emploi pour divers postes. Les candidats intéressés peuvent se renseigner à l'office national de main-d'œuvre.

REMERCIEMENTS

ALGER. — Les remerciements ont été adressés à ceux qui ont aidé lors de la catastrophe. Leur générosité a été précieuse.

Pompes Funèbres GUYE

ALGER. — Les pompes funèbres Guye offrent des services de qualité pour les familles en deuil.

Les spectacles

CASINO MUNICIPAL ALETTI
Tous les soirs à partir de 20 h 30
LA BRILLANTE VERTUE
NINA LANDA
avec ses merveilleuses FIANCÉES
G. ANTHONY SHOW
PAT Y NICKY
avec ses merveilleuses FIANCÉES
BENNY BENNET

STUDIO LA CHAMBRE INDISCRETE
avec LESLIE CARON - TOM BELL

THEATRE NATIONAL ALGERIEN
DEUX SOIRS EXCEPTIONNELLES
en compagnie de célèbre chanteur

MOULOUJJI
Vendredi 12 et Samedi 13 Mars à 21 heures
au cinéma L'AFRIQUE
Prix des places : 7 et 5 Dinars - Cultivatrice - Admis

ALGERIA
ALGERIENNE présente
LA BRILLANTE VERTUE
avec ses merveilleuses FIANCÉES
NINA LANDA
avec ses merveilleuses FIANCÉES
G. ANTHONY SHOW
PAT Y NICKY
avec ses merveilleuses FIANCÉES
BENNY BENNET

DJURDURA
JEANNE MORAS - MARCEL BOUET
Ascenseur pour l'échafaud

MIRIA MAESTRA
L. LAMONTAGNE, A. BOUTIN, A. BOUTIN
LE VENT DE LA PLAINE
COLETTES

L'AFRIQUE
Semaine du film Yougoslave
LES FEUILLES ROUGES

TRIOMPHE
LES ANIMAUX
ACROCHE-TOI Y A DU VENT

DEBUSSY
LES ANIMAUX
ACROCHE-TOI Y A DU VENT

FRANCAIS
LE CONVOI DES BRAVES
L'ETROT MOUSTAIRE

A. B. C.
LE TERRORISTE

RENT
LE TERRORISTE

COLISEE
UN PITRE AU PENNONSANT

PARIS
LE MOUCHARD

LE CAPRI
LA MENAGE

CASINO
LA MASQUE DE FER

MARIVAUX
LES MALFAITEURS

OLYMPIA
ENTA HADJI

DONYAZAD
LES LANCERS NOIRS

MONACO
PLEINS FEUX SUR L'ASSASSIN

MAJESTIC
CODINE

VARIETES
me bolide dans Moscou

MARGAN
LE TERRORISTE

LA PERLE
CAVALIERS SANS PEUR

PLAZA
L'Enigme du Serpent Noir

MONDIAL
TEMPOIN DE VIOLENCE

ROXY
L'Enigme du Serpent Noir

RÉVOLUTION africaine

REUNION DU MONDE ARABE AU CAIRE :
**RECONNAISSANCE D'ISRAEL ?
RUPTURE AVEC BONN.**

8 MARS 1965 : JOURNEE de la FEMME



« Je puis dire qu'il n'y aura jamais de socialisme, sans la participation de la femme »
A. BEN BELLA

N° 111 - 13 MARS 1965
- HEBDOMADAIRE -

Algérie : 0,75 DA Tunisie : 75 mil. Belgique : 1 FB 50 Suisse : 1 FS 50
Maroc : 0,75 Dh France : 1,50 fr. Allemagne : 1 DM 50 Italie : 250 lires

POUR LA LIBERATION DE LA FEMME PAR LE TRAVAIL

À la veille du 8 mars, journée internationale des femmes, nos sœurs travailleuses se sont réunies en assemblée générale à la Maison du Peuple. C'est la première fois que les femmes se réunissent, à la fois sous l'égide de l'UNFA et de l'UGTA.

Au cours de cette assemblée, diverses commissions, chargées d'élaborer les textes à présenter au 2ème congrès de l'UGTA ont été élues.

Les travaux qui ont commencé samedi, se sont terminés dimanche dans la soirée.

C'est par des applaudissements et des you-you que les quelque 200 travailleuses, venues de tous les coins de la capitale, ont salué le bureau et l'ouverture des débats.

LE BILAN

Depuis les temps les plus éloignés, où la femme arabe était considérée comme un simple objet, la situation de la femme arabe a très peu changé, surtout en Algérie. Avant la lutte de libération, rares étaient celles qui contribuaient à la vie du pays. Ce n'est que peu à peu, et par sa participation à la lutte de libération que la femme algérienne commença à se libérer. Au lendemain de l'indépendance, la Constitution algérienne est venue confirmer l'égalité des deux sexes (1). Après le congrès du Front de libération nationale en avril 1964, la charte d'Alger a précisé et souligné l'importance que tient, et doit tenir, le rôle de la femme algérienne dans l'édification et la réalisation du socialisme.

Pendant ces deux dernières années, la libération et l'émancipation réelles de la femme ont commencé à se réaliser concrètement. Ainsi, les sœurs qui se sentaient directement concernées, se sont peu à peu intéressées aux problèmes sociaux, politiques et économiques de notre pays. Au sein de l'UNFA et des autres organismes, les femmes commencent à militer, afin de jouer pleinement leur rôle dans la nation, où tout le potentiel humain doit contribuer à l'amélioration et à l'élevation du niveau de vie de tous les citoyens.

Si l'on considère que les femmes constituent les deux-tiers de la population en Algérie, il est aberrant de constater que seule une faible minorité participe à la vie économique et au développement du pays. Mais là encore, il faut souligner que

cela n'est pas dû à la mauvaise conscience de nos sœurs, mais aux conditions dans lesquelles elles ont vécu. Souvent dérouterées par une fausse interprétation de l'Islam, nos sœurs ont subi l'influence du milieu social dans lequel elles ont évolué, ce qui a freiné leurs élans. Pour faire disparaître toutes ces conceptions rétrogrades, nos sœurs doivent, pour se libérer, suivre l'exemple de toutes ces femmes qui, aujourd'hui, sont responsables dans des comités de gestion ou qui militent dans les organisations nationales. Elles doivent se libérer elles-

mêmes, en suivant les exemples telles que Fatma Guettaf du comité coordinsteur de l'UNFA, Kheira Tazit du comité exécutif de l'UGTA. Elles doivent essayer de parcourir le même chemin que ces sœurs, afin d'aboutir à des résultats positifs.

La femme algérienne a un rôle à accomplir dans tous les domaines. Cette première assemblée des femmes montre les tâches que la femme algérienne

doit mener sous la conduite de l'UNFA. « Nous espérons que nos sœurs se montreront à la hauteur », c'est ainsi que la sœur Tazit a souligné l'importance de la contribution des femmes à la construction du pays.

Toutes les Algériennes doivent se montrer dignes des sœurs qui les ont précédées dans la lutte. Nous accordons pleine confiance à la femme algérienne, qui a su jouer brillamment son rôle durant la révolution, cette femme qui a sacrifié ses fils, ses frères, et qui s'est sacrifiée elle-même. C'est



...Pleinement conscientes de l'importance de leur rôle.

par des you-you que les sœurs travailleuses ont accueilli cette déclaration de la sœur Guettaf.

Ainsi, en participant au congrès de l'UGTA, en préparant les thèses du prochain congrès de l'UNFA, les femmes algériennes doivent prouver au monde entier, qu'elles sont le contraire de ce que se sont plus à dire les SAS françaises. Elles montrent au monde entier que ces images sont fausses, et qu'elles sont pleinement conscientes de l'importance du rôle qu'elles doivent

accomplir. Cette première assemblée générale des travailleuses algériennes s'est terminée par un salut aux prochains congrès qui se tiendront à Alger, et par le souhait de plein succès au deuxième congrès de l'UGTA.

Ainsi, les femmes viennent de se réunir afin de discuter de tous les problèmes qui se posent à elles et qui se posent dans le monde. Par leur action et leur contribution efficace, pour la liberté et l'édification de nos objectifs socialistes. Toutes ces sœurs, aujourd'hui libres et conscientes, doivent aider les autres sœurs à se libérer et à lutter pour leurs droits et leur promotion au sein de la société, comme l'ont défini le programme de Tripoli et la charte d'Alger.

(1) Constitution de la République algérienne démocratique et populaire, article 12.

LES RESOLUTIONS FINALES

Après les discours des frères de l'UGTA et de l'UNFA, les différentes commissions ont été élues et orientées aux travailleuses. Tous les problèmes des travailleuses ont été abordés et discutés. Les rapports des commissions furent présentés le lendemain, et plusieurs résolutions furent adoptées. Ces résolutions demandent la participation et l'intervention des femmes au prochain congrès de l'UGTA, la participation et la contribution des femmes au développement économique du pays et ce, principalement dans le secteur autogéré. Des motions politiques furent adoptées. Ces motions réaffirment la volonté d'œuvrer pour l'édification de notre pays dans le cadre de la charte d'Alger. Elles condamnent l'agression impérialiste au Nord-Vietnam, et soutiennent les peuples en lutte pour leur indépendance. Cette première assemblée générale des travailleuses algériennes s'est terminée par un salut aux prochains congrès qui se tiendront à Alger, et par le souhait de plein succès au deuxième congrès de l'UGTA.

LES RESOLUTIONS FINALES

Après les discours des frères de l'UGTA et de l'UNFA, les différentes commissions ont été élues et orientées aux travailleuses. Tous les problèmes des travailleuses ont été abordés et discutés. Les rapports des commissions furent présentés le lendemain, et plusieurs résolutions furent adoptées. Ces résolutions demandent la participation et l'intervention des femmes au prochain congrès de l'UGTA, la participation et la contribution des femmes au développement économique du pays et ce, principalement dans le secteur autogéré. Des motions politiques furent adoptées. Ces motions réaffirment la volonté d'œuvrer pour l'édification de notre pays dans le cadre de la charte d'Alger. Elles condamnent l'agression impérialiste au Nord-Vietnam, et soutiennent les peuples en lutte pour leur indépendance. Cette première assemblée générale des travailleuses algériennes s'est terminée par un salut aux prochains congrès qui se tiendront à Alger, et par le souhait de plein succès au deuxième congrès de l'UGTA.

Pour une promotion de la femme

Le problème de la promotion féminine, par le travail, est une question primordiale en Algérie, car de cette promotion découlera nécessairement l'évolution économique d'une Algérie socialiste solide. Pour que l'industrie se développe, pour que les innovations, le goût artistique prennent naissance en Algérie, il est urgent que la femme algérienne s'émancipe par le travail. Même si cette grande vérité « la femme est l'égal de l'homme du point de vue physique, moral et psychique n'est pas encore admise dans les pays arabes et entre autre l'Algérie, elle reste d'une façon évidente une vérité établie et prouvée par les faits dans de grands Etats socialistes du vingtième siècle.

Ce sont des Etats où les hommes ont cru en la valeur intrinsèque de la femme, alors que les Etats capitalistes bourgeois ont habilement mis la femme au second rang se passant largement de sa contribution à la vie sociale. Est-ce à l'homme de nous ouvrir les voies de l'éducation, de l'instruction, du civisme, du travail ? Non rien ne se fera si la femme reste passive, sans responsabilités, si la femme algérienne ne décide pas d'elle-même à ouvrir un autre horizon à sa vie monotone. Le travail lui permettra de faire ses preuves, de montrer qu'elle est aussi apte à assurer sa tâche que l'homme.

En se transformant la femme transformera l'homme algérien, décidé à ne pas changer d'opinion à l'égard de son émancipation, et permettra au socialisme d'aboutir à des résultats fructueux.

Elle doit savoir que tout dépend d'elle pour rendre notre société meilleure. Elle doit prendre en main son destin pour s'émanciper matriciellement, en travaillant, puis moralement. Mais à quelles femmes doit-on parler ? à la citadine, à l'intellectuelle ou à celle en voie de l'être, ou bien doit-on expliquer cela directement à celles qui ne lisent pas les journaux, qui ne sont pas informées - ouvrières et payannes, sédentaires et nomades... ? à notre avis toutes sont femmes et femmes algériennes, conscientes ou inconscientes de leurs misères. Toutes sont en danger, notre devoir est donc de les informer.

Notre devoir est surtout de combattre les préjugés qui faussent l'opinion des hommes sur la femme. On a toujours cru que la femme arabe, et surtout la femme des pays musulmans était de nature passive, et soumise à son sort ; on a toujours accusé le climat, la religion, jamais l'homme. L'histoire nous prouve, que contrairement à ce que l'on pense, la femme égyptienne dans l'Antiquité avait des droits, que la Maghrébine à l'époque phé-

nicienne et romaine possédait une grande autorité, que l'arabe de l'époque abbasside présidait les cercles culturels, que la femme turque, yougoslave et albanaise se sont émancipées après une lutte acharnée.

En effet, dans l'Antiquité, l'égyptienne jouissait de l'égalité entre les deux sexes dans la vie sociale. Les hommes étaient persuadés de sa valeur morale qui était effectivement très grande. Le Docteur Doria Shafick dit à ce sujet (1) : « La femme dans l'Égypte pharaonique assimilait sa personnalité à celle de son mari, c'était de plein gré et surtout par affection - la fille du Roi, où la grande dame investie des droits égaux à ceux de son mari possédait comme celui-ci son image indépendante... » et plus loin « ce n'est pas seulement à son fils, mais à la mère de celui-ci, que Ramsès reconnut tout les droits et tous les honneurs de la royauté. La femme égyptienne de l'Antiquité jouissait des droits les plus sacrés et des privilèges les plus appréciables ».

La femme de la Djahillia aussi, avant l'islam jouissait d'une complète égalité dans la vie publique. Le sentiment de l'honneur des Arabes vis-à-vis d'elle n'était pas ce qui est aujourd'hui une jalousie mesquine qui méprise l'homme à enfermer sa femme, mais plutôt un respect de sa personne considérée comme un être humain et non objet de luxe. Tout contribuait à mettre en valeur l'intelligence de la femme arabe et ses capacités intellectuelles. Elle était cultivée poète comme El-Kaouss exemple de la probité et de la sagesse de la femme arabe avant l'islam.

Nous pouvons donc dire que par ses droits, la femme arabe était arrivée au point de vue intellectuel à un stade élevé. Il en est de la Maghrébine comme de l'arabe. En effet, en Afrique du Nord, à l'époque phénicienne ou romaine la femme jouissait des mêmes droits que l'égyptienne dans l'Antiquité. La fondation de Carthage, de Philippeville, Tenés et Cherchell n'est-elle pas due à cette reine volontaire Didon. Même l'épouse effacée et aimante d'Abd-el-Kader a joué un rôle social (n'est-ce pas elle, avec sa bonté et son intuition qui veillait sur les prisonniers de son époux et le conseillait à l'occasion). N'oublions pas les femmes héroïques d'avant la Révolution, et pendant la Révolution, ces femmes ont été les pionnières de l'émancipation des femmes algériennes par le travail. Les hommes partis, il fallait les remplacer. La Révolution leur a permis de passer à l'action de rejeter le poids de leur passivité. Pendant la Révolution elles ont été semblables aux Yougoslaves et Albanaises.

Consciente comme elles, l'Algérienne a participé à l'égalité avec l'homme à la vie publique et critique sans s'éloigner du Coran. « Ayant la liberté de s'instruire et d'agir, les femmes musulmanes de Yougoslavie qui avaient naturellement obtenu le droit de vote et celui d'exercer les fonctions publiques, ont élu une de leur coreligionnaire député à l'Assemblée nationale. Cette femme était simple ouvrière dans une fabrique de bas ; en 1950 lui étaient décernées deux décorations à l'Ordre du Travail. Lorsqu'elle a été élue député à la Chambre, elle n'a pas cru devoir abandonner pour autant ses machines, desquelles lui étaient venues ses distinctions ; elle continue à travailler à son usine de Sarajevo et ne se rend à Belgrade que lors des sessions parlementaires ». (2) Mais les Algériennes au lieu de suivre cette route qui paraissait tracée pour leur émancipation ont par faiblesse et lassitude écouté les slogans des hommes : La guerre est finie, les femmes au foyer. L'élan est ralenti, aujourd'hui, au lieu d'une évolution on remarque une régression non seulement dans les villes mais aussi dans les campagnes. nous n'ignorons pas que tout excès va à l'encontre de l'intérêt national, nous ne voulons pas inciter les femmes à abandonner leur foyer pour s'adonner aux travaux surhumains, mais leur faire comprendre que par le travail, elles s'épanouiront, que leur participation leur profitera en premier lieu et en second lieu continuera l'évolution d'une économie nationale.

Nous souhaiterions que l'éducation, la scolarisation des femmes ayant dépassé 20 ans soit obligatoire, à raison de deux heures par jour, par exemple. Ce sont elles qui détiennent dans leur main l'avenir des hommes de demain. Il faut donc s'occuper d'elles car elles sont nombreuses à travers toute l'Algérie. Toutes, qu'elles soient citadines ou rurales, nomades ou sédentaires, sont conscientes de leur condition. Mais l'atavisme intellectuel qui les a habités depuis plusieurs années les empêche de réagir comme tout être libre.

Nous les avons localisées géographiquement selon qu'elles habitent en ville ou dans les campagnes, dans les montagnes ou dans le désert, d'après quelques informations.

1°) — Les citadines — Habitant les grandes villes telles qu'Alger, Oran, Constantine, Tiencen... Nous les avons partagées en deux grands groupes : celles qui sortent, travaillent, groupe formé par la majorité de jeunes qui s'échelonnent de 15 à 30 ans. Celles qui ne sortent pas ne s'occupant que de leur foyer ; elles sont nombreuses et de tout âge.

2°) — Les rurales — Leur caractéristique est celle d'avoir une double tâche : vaquer au ménage et s'occuper aux champs de travaux, tels que la cueillette des olives, ramassage de bois, jardinage... Mais entre les citadines et les rurales nous avons à noter les habitants des bourgs qui se distinguent par un trait caractéristique généralisé c'est leur inexistence dans la rue, dans les champs exemple : Birkadem..., ex Rovigo...

3°) — Les nomades et les sédentaires — Nous les trouverons à l'intérieur du pays.

Au Djebel Amour par exemple l'activité des femmes varie d'un groupe nomade à un groupe sédentaire. Il est un fait à souligner que les nomades travaillent plus que les sédentaires. Dans les Ksout par exemple « une femme vivant avec son mari et ses enfants, doit chaque jour faire la cuisine, moudre le grain, piler le café, nettoyer la demeure et aller puiser l'eau... Ces occupations quotidiennes s'en ajoutent d'autres dont la fréquence est plus ou moins grande et qui se déroulent dans la maison ou au dehors.

Par contre à Ain Mahdi, les tâches se répartissent selon les âges, les vieilles femmes ont toutes les corvées, les plus jeunes tissent uniquement.

La vie de la nomade est très pénible et laborieuse. Ce sont les femmes qui montent et démontent la tente, étalent les filj sur le sol (bandes d'étoffes qui sert à faire les tentes).

Dans le Djebel Amour, les femmes tissent pour les besoins de la famille et quelque fois pour la vente ; elles fabriquent des poteries, et la professionnelle le fait d'avance ou sur commande.

La femme des Chaouia jouit de beaucoup plus de droits sociaux que les femmes citées ci-dessus. La famille Chaouia est consolidée par la monogamie. Les femmes subviennent à tous les besoins de la vie économique pour permettre aux hommes d'aller guerroyer contre les tribus ennemies. Elle jouit d'un privilège que les hommes lui reconnaissent d'eux-mêmes. Sa seule intervention en cas de rixe son seul souci « El Ahra, L'ahra ! » (paix tranquillité) arrête le combat. On est arrivé au point de comparer un ménage chaouia à bien des égards à un ménage de paysans français (car l'entraide existe entre les époux et amène chacun d'eux à participer à diverses besognes réservées à l'autre - la femme aide son mari à préparer le goudron, à décharger le mulet, l'homme fait parfois la cuisine, pour permettre à son épouse d'exécuter pendant ce temps un autre ouvrage » (3)

L'Algérien des grandes villes ou des campagnes n'est pas seul à redouter l'évolution intellec-

tuelle de la femme, même dans le Djebel Amour ou ailleurs, l'homme pense que la connaissance de l'écriture est un facteur néfaste pour sa tranquillité et sa supériorité sociale. Il faut ajouter que la nomade est trop bien tenue et dominée par les us et les coutumes régionales pour accéder au modernisme qu'est la scolarisation qui lui permettrait sans doute de penser à sa condition.

Mais à notre avis la femme musulmane la plus libre est bien la targuia. Le targui ne se considère pas supérieur à la femme, chaque membre a son rôle dans la société des touaregs l'homme ne l'épouse pas dans le dessein de s'en servir comme une chose. Ce que nous sommes loin d'avoir nous les évolués, c'est que la jeune saharienne est libre de choisir personnellement son époux, et de le ren-

contrer avant le mariage. En plus, le privilège qu'elle possède sur toutes les autres algériennes, est d'être instruite, de savoir lire et écrire le « Tifnagh » étant la gardienne des traditions. Et l'une des qualités que les hommes attendent d'elle, c'est de jouer l'amzad genre de violon monocorde. Ce sont les femmes qui une fois de plus excellent dans l'originalité et la variété littéraire et se montrent les interprètes les plus éloquentes des sahariens ».

De nouvelles enquêtes sociologiques, sont nécessaires afin de nous prouver que toutes ces femmes possèdent encore ces mêmes droits à l'heure actuelle. Il nous faut des chiffres, des statistiques pour pouvoir porter un jugement objectif sur la femme algérienne.

Pour qu'une femme algérienne travaille, et pour que les

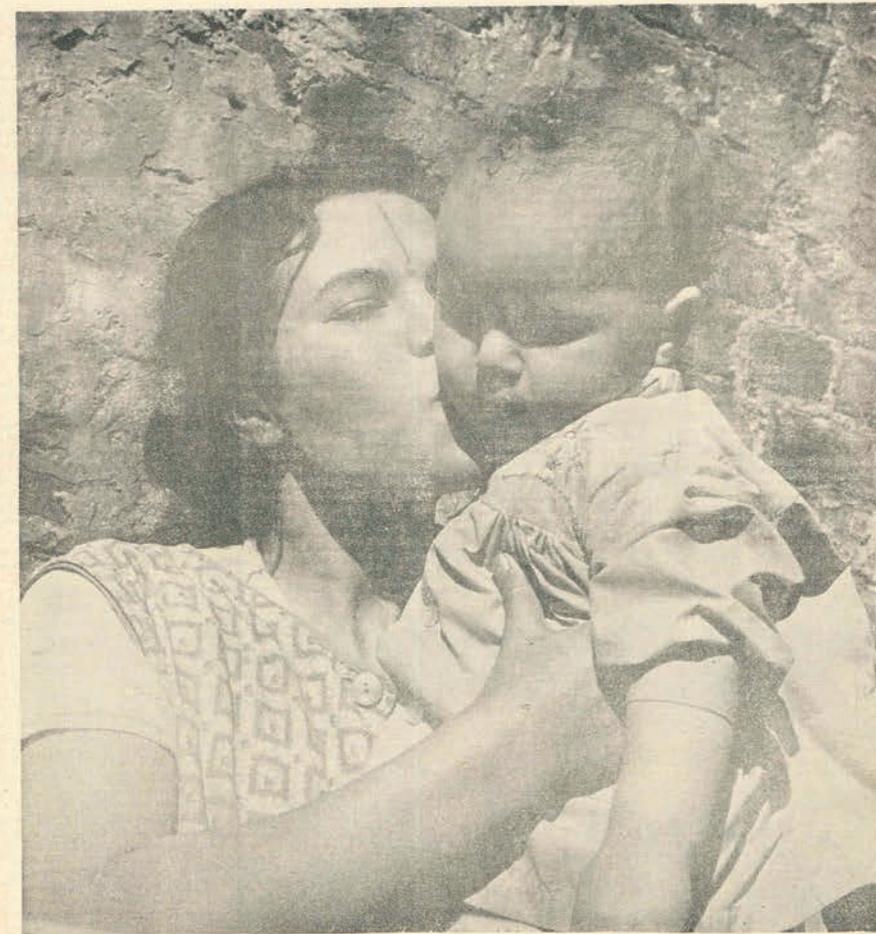
femmes du peuple ne soient pas uniquement des femmes de ménage, il est indispensable de former l'esprit de l'Algérienne car d'elle dépend l'avenir de notre pays. Après lui avoir appris à lire il s'agit de former son goût, lui faire comprendre que la lecture d'un livre sur l'éducation de ses enfants est plus profitable que les « nous deux » et « confidences ». Nous sommes d'accord nous aussi pour que le Parti mobilise toutes les intellectuelles, les militantes, et les femmes conscientes en vue d'expliquer, exposer, éclairer celles qui sont défavorisées. Une chose est certaine, c'est que nous ne cherchons pas à avoir « le complexe de l'homme » c'est-à-dire singer ses actions sociales mais nous revendiquons des droits égaux à ceux de l'homme dans la société et surtout dans le travail où une mi-

lité est : « cessaire ; nous voyons encore des secteurs où la femme est inexistante » si le socialisme pour les Algériens il doit être aussi bien pour l'homme que pour la femme ; s'il exige des hommes meilleurs il doit former des femmes enrichies par le travail. Dans tout pays socialiste, chaque individu a sa place, sa valeur, la femme doit acquérir une valeur dans la société socialiste, par le travail - si le socialisme conditionne le développement économique de l'Algérie, la femme au travail est un des facteurs de ces développements, la réussite ou l'échec dépendent de la femme, son arme et sa foi en sa liberté.

(1) « La femme et le droit religieux », Dr Doria Shafik.

(2) « Révolution des femmes en Indonésie », revue « Études et Voyages ».

(3) Gaudry : « La femme chaouia de l'Aurès ».



Ce sont elles qui détiennent dans leurs mains l'avenir des hommes de demain.



L'assistance au cours du meeting tenu au cinéma Majestic

LE 8 MARS INTERNATIONALE DE LA FEMME



Le président Ben Bella à la tribune ; à l'extrême

Ahmed Ben Bella aux femmes : « Je suis convaincu que vos droits ne vous seront jamais attribués par les hommes ».

« Je suis très heureux des banderoles réclamant la participation de la femme au sein du Parti, a déclaré le président Ben Bella dans son allocution. Je suis convaincu que vos droits ne vous seront jamais attribués volontairement par les hommes.

C'est par votre lutte que vous parviendrez à les obtenir. Je puis dire qu'il n'y aura jamais de socialisme sans la participation de la femme.

« Certains manifestent une crainte de voir les femmes obtenir leurs droits. Quant à nous, nous n'avons aucune crainte de voir la femme obtenir tous ses droits. Si nous craignons quelque chose c'est seulement de voir la femme demeurer dans l'immobilité et la stagnation. La femme qui a pris ses responsabilités lors de notre lutte de libération nationale mérite aujourd'hui de jouir de ses pleins droits. Notre histoire est d'ailleurs pleine de femmes célèbres. Il suffit de citer le rôle de Lalla Aïcha dans l'histoire de l'Islam.

Nous voulons la participation de la femme, mais dans le cadre de nos valeurs arabo-islamiques.



Le défilé boulevard

8 MARS 1965 : JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME



à l'extrême droite, la déléguée portugaise



Le défilé boulevard

8 mars 65 à Alger

Défilant
femmes voilées
Dévoilées
Etudiantes
Travailleuses
Militantes
tu t'es jetée
Comme une affamée
Sur ta journée
8 Mars 65 à Alger
des slogans
des Pancartes
aux bouts de tes doigts
exigeant à pleines mains
à pleine voix
tes Droits
tu n'as
Marée blanche
au lieu de marcher
au pas tu courrais
dans les rues
Ce 8 Mars à Alger
Pour Ton Premier Défilé
le cordon de Sécurité
tu cassais
échappant vers la liberté
que tu demandais
que tu hurlais
8 Mars 65 à Alger
Tu as vu la conscience
Marcher vers son Devoir
Construire de ses mains
la Paix
le Socialisme
la liberté
8 mars 65 à Alger

Nadia GUENDOZ.



Les représentantes étrangères

Reportage photographique Ferrah Ziani

V a s t e
e s t l a
p r i s o n

CHRONIQUE JUDICIAIRE

* Titre d'un roman de Assia Djebar, troisième volet du « Quatuor algérien », paru en 1995.

Coups et blessures volontaires

par Saadia Gacem

Madame S., dont j'ai raconté le divorce abusif dans le précédent numéro de la revue¹, avait déposé plainte, en septembre 2020, contre son mari (ex aujourd'hui) pour violences conjugales. C'est après ce dépôt de plainte que son conjoint a demandé le divorce.

Dans cette chronique judiciaire, je vais relater deux affaires de violences conjugales concernant Mme S. La première phase de violences a eu lieu avant le divorce en juillet 2020 et l'autre après, en juin 2021.

Première affaire : une victoire inattendue

J'ai rencontré Mme S. à l'association Réseau Wassila² où elle était venue en septembre 2020 demander une aide juridique concernant son affaire de divorce et son dépôt de plainte pour violences conjugales dont elle n'avait plus aucune nouvelle, « ils veulent enterrer mon dossier, mais je ne lâcherai pas ! », répétait-elle.

Dans son dossier judiciaire, un certificat de médecine légale de 8 jours d'ITT³ (Incapacité totale de travail) avec photos de bleus sur le visage et les jambes, des insultes « chienne, puanteur, folle ! » et des menaces « lyoum n'debhak ! » (je vais t'égorger aujourd'hui !) rapportées par Mme S. dans son procès-verbal.

1. Gacem Saadia, « Le divorce abusif de Mme S. Chronique judiciaire », *La place* n°0 (mars 2022).

2. Le Réseau Wassila est une association locale basée à Alger, créée en 2000 qui défend et soutient les femmes et enfants victimes de violences. Une permanence d'écoute téléphonique est assurée par une psychologue et une juriste du dimanche au jeudi de 9h à 17h au 0560 100 105.

3. L'ITT est une évaluation de l'incapacité causée par l'agression. Ce certificat est indispensable pour toutes démarches auprès de la justice, qu'elle soit immédiate ou non. Selon le nombre d'ITT, l'agression sera considérée comme un délit (15 jours et plus) ou une contravention (moins de 15 jours). De ce fait, la peine prévue par la loi diffère : pour une ITT de 15 jours et plus, l'agresseur encourt de 2 et 5 ans de prison. Par ailleurs, comme précisé dans la loi, si les violences « ont été suivies de mutilation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes », le coupable risque entre 5 et 10 ans de prison. (article 266 bis du Code pénal).

Mme S. se rendra toutes les semaines au tribunal pour s'enquérir de son affaire durant plus d'une année, de juillet 2020 à octobre 2021. Car, n'étant plus au domicile conjugal, son ex-mari a fait changer les serrures et l'a renvoyée à coup de marteau sur la tête (deuxième affaire de violences) ; elle est depuis fin juin 2021, hébergée chez un couple d'amis, elle ne pouvait donc pas recevoir de convocation, car sa plainte avait été enregistrée sous son ancienne adresse qu'elle ne pouvait modifier en cours de procédure au risque de tout bloquer.

Un mardi matin, alors qu'elle se rendait comme à son habitude au guichet du tribunal, elle apprend que l'audience est prévue cette matinée, le 19 octobre 2021, l'agent lui conseillant alors de courir à la salle d'audience,

— Votre dossier n'est peut-être pas encore passé, comme c'est une nouvelle affaire elle passera dans les derniers.

Elle arrive à temps, se présente devant le juge, son ex-mari est là également, Mme S. demande alors le report de l'audience le temps de prévenir son avocate.

Audience reportée au 2 novembre.

La salle est grande et pleine ce 2 novembre. Mme S. est stressée mais confiante, l'avocate du Réseau Wassila est à ses côtés. Monsieur B., l'accusé, est quant à lui venu seul, sans avocat, le pas assuré, les mains derrière le dos.

Un policier se place entre la victime et l'accusé.

— Avez-vous frappé Madame ?, demande le juge.

— Non, juste une claque.

— Une simple claque ne fait pas ce qu'on voit sur les photos. Lavez-vous insultée ?

— Non, je lui ai juste dit qu'elle était folle.

Le juge s'adresse ensuite à Madame S. qui raconte sa version,

— Il m'a frappée avec des coups de poing au visage, je suis tombée, je me suis évanouie et lorsque j'ai repris connaissance, il m'a donné des coups de pied aux jambes. Il me frappe depuis le début de notre mariage mais c'est la première fois que je dépose plainte parce que je suis fatiguée. Vingt-cinq ans de mariage...

Le juge l'arrête, il n'a pas le temps d'en entendre plus. Il se retourne vers l'accusé,

— Alors, que dites-vous ?

Il ne dit rien.

L'avocate de Mme S. plaide.

Le procureur requiert un an de prison ferme et 50 000 dinars d'amende.

Le dernier mot est pour l'accusé,

— Je demande à la cour de me pardonner.

Verdict le 24 novembre 2021.

L'audience aura duré à peine dix minutes. Nous sortons du tribunal ; l'avocate, Mme S. et moi sommes soulagées, satisfaites. L'avocate est confiante, « il sera condamné. », assure-t-elle.

Je n'ai pu assister au verdict. Madame S. m'appelle avec dans la voix une joie, j'imagine son large sourire et ses yeux brillants,

— Il a été condamné à six mois de prison avec sursis !

Elle rit.

— Si tu avais vu sa tête ! C'était pas le même qu'à l'audience.

Elle rit encore.

— Je suis contente !

C'est la première fois qu'une condamnation pour violences conjugales est prononcée depuis que j'accompagne les femmes dans les tribunaux, depuis maintenant deux ans. Une victoire inattendue. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de condamnation, mais au Réseau Wassila c'est assez rare et ceci pour différentes raisons liées d'une part au fait que très souvent les femmes sont dissuadées par leur famille surtout lorsqu'elles ont des enfants, « supporte pour tes enfants ! », par leur belle-famille, leur situation économique précaire, les menaces de leur conjoint ou abandonnent en raison d'une procédure trop longue (plus d'une année), trop coûteuse moralement, physiquement et financièrement. Et d'autre part, lié à notre accompagnement qui bien souvent connaît ses limites, n'est parfois pas à la hauteur ; après tout que sommes-nous face à cette machine ?

Mme S. s'est consacrée toute une année à son affaire de violences conjugales, se rendant presque tous les jours soit au commissariat soit au tribunal. Qui peut faire ça ? Une mère avec des enfants en bas âge et/ou scolarisés ? Mme S. était néanmoins déterminée à aller au bout, elle était entourée et soutenue par des amis qui l'aidaient financièrement ; elle travaillait également, elle est couturière et avait quelques économies qu'elle a bien entamées.

Monsieur B. a été finalement condamné par la justice et Mme S. reconnue dans son préjudice, mais seulement grâce à son acharnement.

Deuxième affaire : la justice ne répare pas

Après son divorce abusif, en juin 2021, Mme S. n'avait nul endroit où aller. Ses parents décédés, ses frères ont investi la maison familiale avec femmes et enfants.

Mme S. décide de rester au domicile conjugal le temps que son ex-mari lui verse les dommages et intérêts du divorce abusif et de trouver une solution.

Elle n'a aucun droit sur les biens immobiliers acquis durant les vingt-cinq ans de mariage. Une maison de quatre étages et un appartement « social », tous au nom de monsieur.

Lorsque le divorce a été confirmé par la cour d'appel, quelques jours après, son ex-conjoint change les serrures et interdit à Mme S. de récupérer ses affaires. Un soir, le 26 juin 2021, elle insiste pour entrer, il la frappe sur la tête avec un marteau, aidé de trois hommes de sa famille qui immobilisent les bras de Mme S.

Elle m'appelle deux jours après l'incident, elle est toujours sous le choc. Elle a eu quelques points de suture et le médecin légiste lui a délivré un certificat médical de 12 jours d'ITT cette fois. Elle s'est rendue au commissariat pour déposer plainte.

— Je leur ai demandé de m'aider à récupérer mes affaires, ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire sans un document officiel du procureur.

Mme S. se rend alors, le jour même, chez le procureur, qui lui donne une lettre à remettre au commissariat et lui dit : « Hélas madame, les femmes divorcées n'ont droit à rien ! », me rapporte-t-elle, en éclatant en sanglots au téléphone. Je tente de la rassurer en lui proposant de l'accompagner au commissariat le lendemain.

Arrivées au commissariat, ils ne me laissent pas entrer avec Mme S.,

— Covid Madame, et en plus vous n'êtes pas son avocate.

J'attends à l'extérieur, le soleil m'assomme alors qu'il n'est que 9h30.

Quinze minutes plus tard, Mme S. sort,

— Le commissaire m'a dit qu'ils allaient mener l'enquête, convoquer les coupables et m'appeler. Mais qu'ils ne peuvent pas me réintégrer au domicile conjugal, nous sommes divorcés !

La plainte a été déposée le 27 juin, l'enquête fut envoyée au procureur le 3 août 2021. Il nous aura fallu revenir plus de quatre fois au commissariat pour obtenir cette information indispensable à l'avocate et à Mme S. pour suivre le dossier au niveau du tribunal.

Quatorze mois après le dépôt de plainte, la première audience est enfin programmée, le 18 septembre 2022. Mme S. s'y rend seule pour demander un report car son avocate est indisponible. L'audience est reportée au 16 octobre.

Mme S. nous apprend que seul son ex-mari est poursuivi, ses frères et neveu présents le jour de l'agression et qui lui avaient tenu les bras pendant que son ex-conjoint lui portait les coups sur la tête, n'ont pas été convoqués au tribunal alors qu'elle avait déposé plainte contre les quatre hommes. Elle ne comprend pas et moi non plus. L'avocate nous explique que le juge d'instruction, après enquête, a dû décider que seul l'ex-mari devait être poursuivi.

— Dossier numéro 5260⁴, appelle la juge.

Madame S. est la première à s'avancer. Son avocate est déjà devant la barre.

— Quel est votre lien avec cette dame ?, demande la juge à l'accusé.

Monsieur B. parle très bas, la juge lui demande de répéter.

— C'est mon ex-femme.

4. Le numéro de dossier est modifié pour des questions de confidentialité et d'anonymat.

— Vous avez peur de le dire ?

Un policier vient se placer entre la victime et l'accusé.

— Le nom de votre père ? de votre mère ? où habitez-vous ? quelle est votre date de naissance ?, enchaîne la juge.

Monsieur B. répond aux questions calmement, la voix claire, la tête haute et les mains croisées derrière le dos.

— Vous êtes poursuivi pour coups et blessures volontaires avec arme blanche, article 266 du Code pénal. Qu'avez-vous à dire ? La victime est Mme S.

— Je ne l'ai pas frappée.

— Vous ne l'avez pas frappée ?

— Non, je ne l'ai jamais frappée, si elle a des...

La juge le coupe et lui demande s'ils ont des enfants.

— Je ne l'ai pas frappée, elle s'est frappée toute seule...

La juge le coupe encore, l'accusé continue à parler, elle tape du poing sur son bureau, lui demande de se taire et se tourne vers la victime,

— Quel âge avez-vous ?

Mme S. parle très bas, la juge n'entend pas, lui demande de répéter,

— Parlez plus fort. La violence a eu lieu avant ou après le divorce ?

— Après le divorce.

— Pourquoi ? Vous viviez près de chez lui ?

— Non. Déjà avant notre divorce il me frappait. À chaque fois qu'il me frappait, je lui disais la prochaine fois je porte plainte et lui...

La juge le coupe, elle est pressante avec elle aussi,

— Attendez, stop ! Cette fois pourquoi il vous a frappée ?

— Lorsqu'il m'a frappée je n'avais même pas encore retiré le jugement au tribunal pour récupérer mes affaires. Donc je vivais encore au domicile conjugal. Monsieur a une maison, que nous avons construite ensemble mais qui est à son nom seul et un logement social dans lequel j'aurais pu rester le temps de trouver une solution.

La juge s'impatiente, la coupe dans son récit, tape de nouveau sur son bureau,

— Je n'ai toujours pas compris, vous parlez et je ne comprends pas ! À quel moment il vous a frappée, expliquez-moi comment il vous a frappée ! Vous alliez récupérer vos affaires, c'est ça ? C'est à ce moment-là qu'il vous a frappée ?

Mme S. est stressée, perdue dans son récit, bégaye, regarde son avocate qui s'approche d'elle pour la rassurer. La juge lui demande de s'éloigner et de laisser la victime s'exprimer seule.

— À ce moment-là, madame la juge, reprend Mme S., je n'avais pas encore récupéré mes affaires. Un soir lorsque j'ai voulu rentrer dans l'appartement, il avait changé les serrures. Lorsque j'ai frappé à la porte, il est sorti suivi de trois hommes, un de ses neveux et deux de ses frères, il m'a demandée ce que je voulais, je lui ai dit que je voulais récupérer mes affaires. Il est rentré dans l'appartement, les autres m'ont attrapée par les bras, et il est ensuite revenu avec un marteau et m'a frappée à la tête.

— Il vous a frappée avec un marteau à la tête ?

— Oui madame la présidente, j'ai eu le vertige, je suis tombée au sol...

La juge le coupe et s'adresse à l'accusé,

— Avez-vous oui ou non frappée ?

— Je vais résumer, madame la juge. Il est vrai qu'elle est venue pour récupérer ses affaires, je lui ai dit de venir les chercher avec un huissier.

— Pourquoi ? vous vous êtes mariés en présence d'un huissier ?

— Non.

— Eh bien alors pourquoi ?

— Je lui ai demandé de ramener un huissier afin qu'il n'y ait aucun problème par la suite, que tout soit en règle. Elle est partie et est revenue accompagnée d'un homme et chargée d'une barre de fer et d'un marteau. Je l'ai entendue frapper à la porte avec la barre de fer, j'ai ouvert la porte et j'ai appelé la police. Lorsqu'elle a entendu la police arriver, elle a pris la barre de fer et s'est frappée la tête. L'homme qui l'accompagnait a pris la fuite.

— Comment ça ? elle s'est frappée elle-même ?

— C'est la vérité, je le jure devant dieu. Qu'elle avoue ici et maintenant !

Il crie presque, la juge tape de nouveau sur son bureau et lui demande de se taire.

— Que répondez-vous ? dit-elle, en s'adressant à Mme S.

— Tout est faux, madame la juge !

— C'est lui qui vous a frappée ?

— Oui c'est lui ! Ce n'est pas lui qui a appelé la police, il y avait une femme...

— Oui oui, cela suffit !, hurle la juge.

— Qu'elle dise la vérité ! Parce qu'elle a juré de me faire entrer en prison mais je ne suis pas un abruti !, crie l'accusé.

La juge crie à son tour, demande le silence et tape sur son bureau. Elle donne ensuite la parole à l'avocate.

À la fin de la plaidoirie, la juge se tourne vers le procureur qui requiert trois ans de prison ferme et 100 000 dinars d'amende.

— Que demandez-vous, monsieur B. ?, interroge la juge.

— Le non-lieu, madame la juge.

— Verdict le 30 octobre. Vous pouvez partir.

Nous sortons dans le hall du tribunal. L'avocate est en colère contre Mme S. qui est au bord des larmes. Elle lui reproche son récit confus et les détails inutiles.

— Il fallait vous en tenir aux faits. Vous avez entendu votre ex-mari ? Le mensonge qu'il a raconté, mais il avait une assurance ! il parlait avec une voix claire et assurée. Je ne connais pas la juge, mais je suis sûre qu'il aura un non-lieu ! Tout se joue le jour de l'audience ! Il fallait assurer. J'ai fait ce que j'ai pu, nous verrons.

L'avocate s'en va, nous laisse dans cet immense hall froid, désemparées. Perdues.

Jour du verdict, nous sommes dans la salle d'audience, la juge parle très vite, bute sur les mots, s'excuse, se reprend, je ne comprends pas ce qu'elle dit. Mme S., elle, a compris, elle est décomposée, nous sortons de la salle.

— Seulement deux mois de prison avec sursis et 50 000 dinars de dommages et intérêts ! Moins que le précédent procès.

Elle n'en revient pas et moi non plus.

— Il m'a frappée avec un marteau sur la tête !

Je ne dis rien.

— Je veux faire appel !

J'ai la nausée.

Elle me regarde, me remercie, puis s'en va.

Elle viendra quelques jours plus tard au Réseau Wassy-la, pour nous annoncer qu'elle part vivre dans sa région d'origine, ses frères l'autorisent à occuper l'appartement vide de leur mère défunte, il est en péril depuis les derniers tremblements de terre, mais « si je l'occupe, ils me relogeront », dit-elle.

Elle ne veut plus faire appel, « Je suis fatiguée. Ça m'a trop coûté. »⁵

5. Début mars 2023, nous apprenons, par Madame S., que le procureur de la République a fait appel de la décision rendue en première instance. L'audience est fixée à la mi-mars. Vous pourrez suivre la suite de cette affaire sur le blog chroniquejudiciairedz.wordpress.com.



GAMME
OVAIRE

CHRONIQUE DE SARAH HAIDAR

* Titre choisi par Sarah Haidar pour sa chronique, parce qu'elle fait ce qu'elle veut.

AUTOPSIE d'une phobie collective

Le nouvel antiféminisme :

104

« Personne n'est plus arrogant envers les femmes, plus agressif et méprisant, qu'un homme inquiet pour sa virilité », Simone de Beauvoir

« Ce n'est pas le moment ! », collectif

En juin 2022, la toile s'est enflammée devant la photo de l'équipe algérienne féminine de gymnastique : des jeunes filles, à peine majeures, vêtues de justaucorps, posaient fièrement devant un photographe dans le cadre des Jeux méditerranéens d'Oran.

Comme souvent dans ce genre de cas, les réseaux sociaux algériens s'excitent et gesticulent, tantôt par ennui, tantôt par névrose idéologique. On assistait alors à la confrontation classique entre deux camps d'apparence opposés et dont les noms sont aussi vides de sens que la plupart de leurs chamailleries : « les obscurantistes » versus « les progressistes ».

Les premiers éructaient sur la perte des valeurs et la dégringolade morale de la société algérienne dont la « nudité » des femmes est le révélateur le plus éloquent. À contrario, les seconds s'extasiaient devant la liberté, la jeunesse et la beauté de ces jeunes filles au regard et au corps triomphaux !

Au-delà de la sexualisation intrinsèque des nombreuses tenues féminines de sport, l'image renvoyée par cette énième polémique était plutôt celle de deux clans, mobilisés par deux « idéologies » ennemies, s'escrimant rageusement autour du corps des femmes (dans ce cas : de jeunes gymnastes à peine majeures). La logique algérienne héritée du conflit sanglant des années 1990 voudrait faire des « progressistes » défendant et glorifiant les cuisses nues de ces sportives les amis et alliés objectifs des luttes des femmes algériennes pour leur émancipation. D'autre part, les conservateurs scandalisés seraient naturellement les ennemis de cette cause.

Cette dichotomie s'exprime d'ailleurs ponctuellement en dehors du cadre très éphémère de la controverse en question. Elle s'articule autour d'une dispute ontologique entre deux « courants » historiquement et socialement dominés par les hommes et dont les racines de l'antagonisme s'étendent dans les tréfonds de la psyché collective, amalgamant divers impensés sociaux où le trauma des années 1990 cohabite avec l'héritage colonial, le patriarcat et un modernisme d'apparat.

105

Guerres de territoires

Le corps et l'esprit des femmes sont donc appréhendés par les uns et les autres comme un territoire stratégique, une espèce de gisement de valeurs par lequel on s'identifie politiquement et socialement en opposition à l'autre. Quand les « obscurantistes » en font un des éléments constitutifs de leur projet de révolution sociale en érigeant la pudeur, la soumission et la tenue islamique comme garantes essentielles de la renaissance du peuple, les « progressistes » y répondent en brandissant la mascotte de la femme moderne, travailleuse et indépendante, en tailleur Channel de préférence ! Les deux s'entendent néanmoins sur l'idée que la condition des femmes est à la fois un instrument et une illustration de leur projet respectif de société. Ce schéma de pensée a imprégné durablement les sphères politique et intellectuelle algériennes, notamment en raison du long conflit meurtrier qui a marqué le pays au fer rouge durant les années 1990 et dont les séquelles ne sont pas près de s'estomper.

Survivre au féminisme

Ce même schéma agit également dans les stratégies élaborées par les uns et les autres face au féminisme, et notamment à la nouvelle génération de militantes et sympathisantes qui ont réussi en quelques années à raviver, renouveler et affermir les combats pour l'émancipation.

On observe alors des phénomènes fascinants au sein des spectres sociaux et politiques les plus divergents face aux propos, aux actions et à l'état d'esprit de cette avant-garde dont on n'a pas encore eu le temps de cerner les mécanismes, et donc de contrôler.

À défaut d'une volonté d'éradication de plus en plus difficile à assumer et de moins en moins prestigieuse pour des idéologies se revendiquant de l'égalité, on tente différentes approches, allant du noyautage à la culpabilisation, en passant par le paternalisme, la calomnie ou le moralisme politique.

Ce que des esprits frileux, quelle que soit leur obédience, appellent néo-féminisme radical, misandre et contreproductif, par opposition au « vrai féminisme », réformiste, égalitaire et pertinent, devient une problématique centrale au cœur des courants les plus « progressistes », qu'ils soient de gauche ou de droite. Ces derniers, en principe opposés aux conservateurs et autres islamistes qui expriment, eux, une hostilité décomplexée et cohérente envers le féminisme en général, doivent ainsi élaborer des stratégies plus « subtiles » pour contrer ou contenir ces nouveaux féminismes. Car il s'agit d'abord d'une présence incontournable qu'on ne peut plus se contenter d'ignorer ou de diaboliser bêtement, qui draine de plus en plus de femmes et qui s'impose comme une force politique et sociale dans un contexte où les violences sexistes ne sont plus enterrées sous l'épais fumier de l'omerta et où, à contrario, la volonté d'émancipation et de transcendance du patriarcat n'est plus circonscrite aux activistes connues mais touche de plus en plus de femmes, de toute obédience et issues de différentes classes sociales.

C'est sans doute pour cela que la guerre totale au féminisme n'est plus vraiment possible et c'est aussi pour ces raisons que la gauche comme les conservateurs comme les libéraux se trouvent dans l'obligation de répondre autrement à ce « danger ».

Plusieurs organisations ou partis de gauche en Algérie intègrent certaines revendications féministes dans leur nomenclature, le plus souvent sous le regard vigilant de leur direction généralement masculine. Certaines formations dites « démocratiques » ou « progressistes », généralement néolibérales, s'offrent aussi une cosmétique féministe en mettant en avant les femmes parmi leurs cadres. À quelques nuances près, les deux clans ont une idée très arrêtée de ce qu'est la lutte pour les droits des femmes et de la manière dont cette dernière doit absolument se fondre dans leur identité politique globale. Les aspérités comme les aspirations « nouvelles » n'y ont donc que très peu de place.

On fixe ainsi arbitrairement un seuil tolérable de féminisme au-delà duquel, ce dernier devient un ennemi objectif, soit par son refus d'intégrer l'un ou l'autre des cadres imposés, soit par sa franche opposition à l'hégémonie de parti et aux organisations traditionnelles.

Ainsi, s'élabore dans certains cercles, de manière plus ou moins consciente, un vocabulaire offensif contre ce féminisme en roue libre dont la principale faute est de prendre conscience de l'ensemble des violences contre les femmes, aussi systémiques et subtiles soient-elles, mais aussi de renoncer aux formes « polies » et « correctes » du combat.

Dangereux parce que radical, radical parce que lucide, ce féminisme est perçu comme une menace parce qu'il tend justement à identifier et définir comme telles des violences normalisées dont beaucoup d'hommes, « au-dessus de tout soupçon » car s'étant préalablement blanchis en se définissant comme « féministes », seraient coupables. Il ne se contente plus de pleurer les femmes battues, violées ou assassinées ; il va quêter les racines de la violence, du viol et du meurtre dans les tréfonds les plus lointains de la psyché sociale ; il décortique les rouages du crime, son enracinement abyssal dans les schémas de pensée et d'action plus ou moins ambigus et ses différentes déclinaisons au quotidien.

Alliance face à l'ennemie commune

Aujourd'hui, le décompte macabre fait état d'au moins 38 femmes assassinées par les hommes de leur entourage depuis le début de l'année 2022. Ces chiffres soulèvent, bien entendu, une indignation convenue, consensuelle, chez les bienpensants. Nous ne savons toujours pas, néanmoins, le nombre de femmes violées, battues, harcelées, dans l'intimité étouffante de leur couple, leurs groupes d'amis, leurs cercles militants ou leur famille. Nous ne connaissons pas non plus l'identité ni le statut social de leurs bourreaux.

Ce déséquilibre dans les données disponibles crée une espèce de double-malentendu : le meurtre devient la violence sexiste majeure, voire unique, qui envahit l'espace de réflexion et de dénonciation, et invisibilise le reste, jusqu'à le nier !

Les statistiques connues induisent également un autre biais : les auteurs de féminicides seraient généralement peu instruits et issus de franges sociales plutôt défavorisées. L'impensé classiste et évitant fera le reste : seuls les pauvres, les « frustrés » et les « incultes » sont violents envers les femmes. Or, certaines féministes dérangent

notamment parce qu'à travers leurs analyses, leurs réflexions et leurs dénonciations, elles mettent à mal cette théorie fumeuse et confrontent l'opinion à un spectre large et protéiforme de la pensée et des actes sexistes. Circonscire la violence à sa seule expression extrême ajoute au malheur des femmes et... au bonheur des violences ordinaires !

La méfiance, voire la sournoise hostilité, envers le féminisme des nouvelles générations sont d'abord une manifestation de peur politique, sociale et grégaire. Ainsi, les définitions juridiques se font les alliées des mécanismes de défense et de déni d'une sphère politique, intellectuelle et sociale qui refuse à la fois d'élargir sa réflexion et son autocritique et de voir ses propres agissements comme problématiques ou prédateurs envers les femmes.

Untel, insoupçonné parce que moderne et « rassasié », aurait agressé sexuellement une amie. Un autre se laisse régulièrement « déborder » par la colère et bat son épouse. Un autre encore harcèle son ex-compagne à coup de dizaines de messages nocturnes tantôt suppliants tantôt menaçants. D'autres, tout aussi irréprochables, profitent de la candeur, la timidité, les traumatismes ou la vulnérabilité de leurs camarades, amies ou collègues, pour imposer des rapports sexuels. De nombreux autres se rendent coupables de harcèlement au travail, d'intimidation, de comportements sexistes...

Il est donc normal que la conceptualisation des différents phénomènes patriarcaux et misogynes, au-delà des « *usual suspects* » désormais reconnus, sème le malaise chez la majorité. La culture du viol ? Le consentement ? Les violences systémiques ? La (véritable) souveraineté des femmes sur leur corps et leurs choix ? La question de l'avortement et des libertés sexuelles ? Fumisteries néo-féministes et aliénation à l'Occident ! Faux militantisme bourgeois pour les uns, « activisme de la culotte » pour les autres, trahison envers le vrai, noble et sage féminisme d'antan pour les uns et les autres, on a beau être les pires ennemis idéologiques, on s'entend toujours quand il faut faire main basse sur la question des femmes !

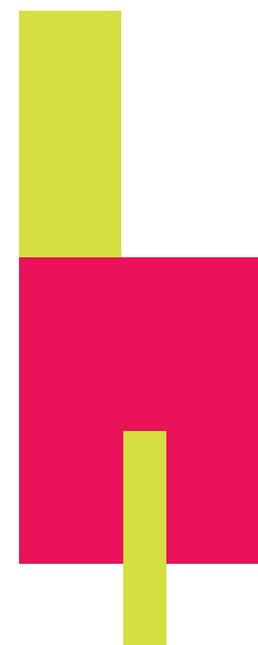
En 2019, un média tout ce qu'il y a de plus progressiste posait cette question lors d'une émission radiophonique : « Comment se battre pour l'égalité sans faire peur au Hirak » ! Quelques mois plus tôt, l'ensemble des cercles et obédiences politiques avaient unanimement condamné la création du carré féministe* au sein du mouvement citoyen car il aurait été un « facteur de division ». Mais devant l'endurance et l'inflexibilité des militantes, les mêmes étaient revenus à de meilleurs sentiments en acceptant, avec un discret grincement de dents, l'existence de cet espace dédié aux droits des femmes tout en venant régulièrement leur expliquer de quelle manière elles devaient militer !

Mais depuis, les tentatives de musellement n'ont jamais cessé, allant du paternalisme et la condescendance jusqu'à la calomnie, en passant par le sarcasme et l'intimidation. En Algérie, comme ailleurs, l'extension du domaine des luttes féministes n'arrange quasiment personne en ce qu'elle a de révélateur optimal des pires ignominies chez les « meilleurs » des hommes !

* Gacem Saadia, « Féminisme et Hirak. Un combat dans la lutte », *La place* n°0, éditions Motifs, mars 2022.



de rêves^{*}
CRÉATIONS INÉDITES



Maïssa Bey
Nawel Louerrad

* Titre d'un film documentaire de Bahia Bencheikh el-Fegoun, sorti en 2017.

Au fil de soi

Maïssa Bey

Un paysage ? Un continent ? Une île ? Un rêve ? Pourquoi vouloir à tout prix nommer, définir, donner présence géographique ou mentale, par le langage, à ce territoire qui surgit sous nos yeux alors même que l'on sait que jamais ne s'apaisera le tumulte ? *Terra incognita.*

Pourquoi ne pas se dire simplement : c'est là. Ou plutôt c'est cela. C'est cela, irrémédiablement. Et « cela » existe. Depuis longtemps. Et je n'ai pas su voir. Pas voulu, peut-être. Viendra plus tard le temps des pourquoi. Peut-être.

Maintenant, il faut donner sens au verbe voir. Pour cela, garder les yeux obstinément fermés. Surtout, se défaire de toute autre injonction. Se pencher, comme sous l'effet d'un souffle dont on ne sait à partir de quel point cardinal il a pris naissance.

C'est cela. Et cela fait bruit en soi comme une musique ou comme une discordance née de plus loin que les souvenirs.

Et l'on se tient là, à la lisière du temps d'avant toute conscience.

D'où vient que des larmes embrument mon regard ? Larmes exsudées d'on ne sait quelles défaites, quels regrets, quels renoncements multiples.

Dans ce qui tient lieu de ciel au tout dedans de soi, quelques froissures. Froissures du silence ou de l'avant. Avant le temps. Quelque chose d'insu mais aussi de terriblement familier. Dire le mot femme et aussitôt vouloir l'effacer.

Mais il est là, qui bat,
sourdemment,
battement imperceptible à tout autre que soi.

Oh, cette rumeur ! Les tambours au bord du fleuve. Les eaux du Léthé. Effacer toute trace de vie antérieure ou revenir à la vie antérieure. Je ne sais.

Ces lignes. Ces griffes. Ces signes inscrits en moi comme des hiéroglyphes que moi seule ~~pourrais~~ peux déchiffrer. Ciels. Ruines. Ronces. Des brisures dans une vie, peut-être. Vient alors l'obscur conscience d'une dévastation. Eclats. Des-astres.

Je suis là, guetteuse immobile. Les horizons se chevauchent pendant que s'esquisse ocre le premier jour.

Je suis là, quelque part, au cœur de ces vents contraires. Contraires ? Non, même pas ! Je suis là, séparée du jour, cernée de nuit, tendue dans une attente douloureuse, plus douloureuse encore que l'attente.

C'est une région secrète, une contrée invisible, un lieu parcouru parfois de frissons de lumière et de cris inaudibles qui s'effilochent en s'accrochant à des nuages filant dans un ciel à fleur d'orage.

Je sais maintenant.

C'est, en moi, un espace plus vaste que toute mémoire, aux abords duquel se détournent les vents et s'assoupissent les colères. Un lieu empli de mystère, aux frontières infranchissables, remparts de pierres sur lesquels viennent se briser les assauts des cavaliers noirs les plus aguerris. Une région que certains disent sombre, envahie de ténèbres, et surtout maudite, à jamais maudite, parce qu'en son sein se cachent des ombres insaisissables et des désirs insolents.

Il y a, disaient-ils, oui, il y a quelque chose d'étrange en elle. Des affleurements soudains. Des dissonances. Des silences. Des lueurs fugitives au creux des pupilles. Oui, disaient-ils, étrange. Elle n'est pas comme. Commune. Commémoration. Communion. Commisération. Comminatoire. Et à partir de chaque mot, s'inventer une vie. Dictionnaire du partage.

... comme si, parfois, mes mots à moi, mots tus, mots tatouages couraient bleus sous ma peau. Taire. Se taire. Ne rien leur donner en pâture.

Oh, ces silences !

Je

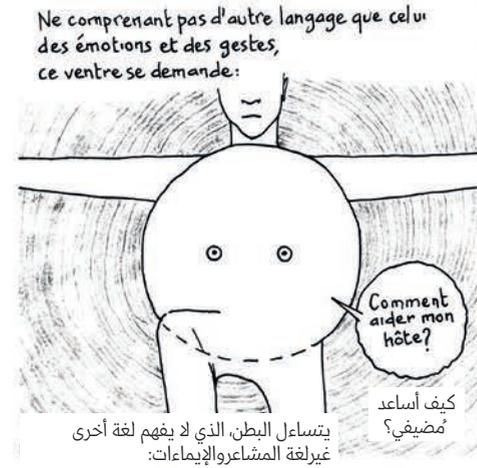
Je suis là. Au-dedans. Au plus profond. Il me faut avancer sur ce fil de soi(e) aux couleurs discordantes, patiemment tissé, souvent dénoué souvent rompu pour me frayer un passage dans ce qui résiste, résiste, résiste. Aller, mains tendues, vers qui, vers quoi, je ne sais, aller jusqu'au bout. Il ne me reste que peu de temps. Avancer, coûte que coûte.

Et dans le tremblement de ce qui point dans ces lointains, mirage ou miroitement, trouver le point de rupture des eaux pour naître à soi.

Pas

Nawel Louerrad

Petite conversation, petite remontrance puis petit combat.
Les luttes intestines prennent fin.
Elle est venue, l'heure où le pied doit être mis à terre.

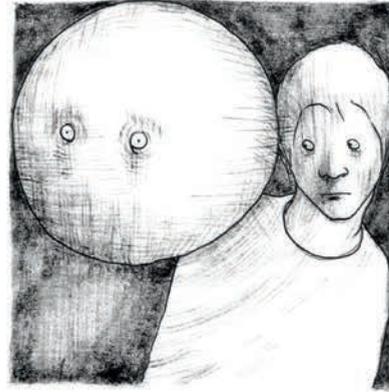


في أثناء ذلك، يفكر بخلاياه العصبية التي يعادل عددها دماغ كلب داشهند أن الانسداد سيزول قريباً

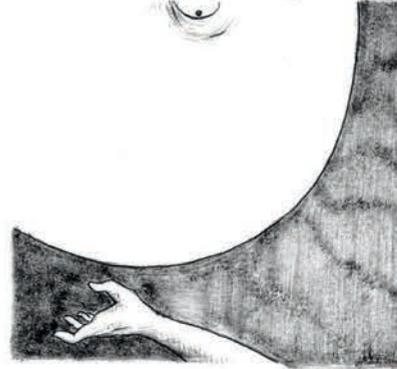




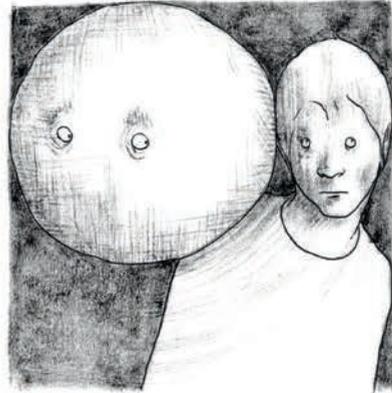
Ventre et hôte communiquent comme deux étrangers enfermés dans une même pièce
يتواصل البطن والمضيف وكأنهما غريبان محتجزان في غرفة واحدة



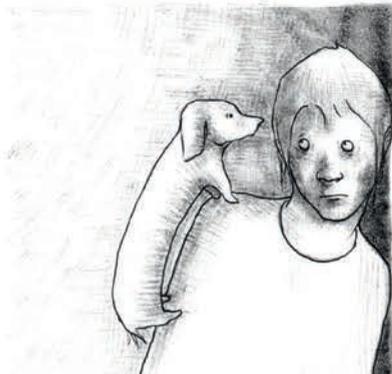
L'un est toujours plus poli que l'autre, il essaye de s'adapter



أحدهما دوماً أطف من الآخر، ويحاول التأقلم



Alors que l'autre pense que le monde entier doit comprendre sa langue



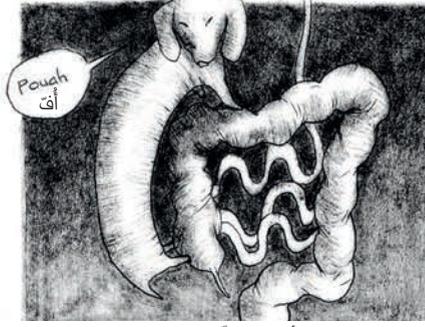
في حين يعتقد الآخر أن على العالم أجمع فهم لغته

Il se retire dans une attitude de prince



ها هو نا ينزوي متعالياً كالأمير

L'hôte est celui qui croit tout savoir, tel un colon, sans l'accent circonflexe, celui qui colonise, pas le contenu du ventre.



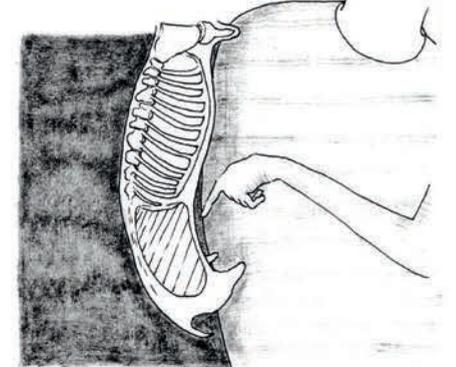
المضيف هو من يعتقد أنه يعرف كل شيء، مثل «الكولون»، بالكاف لا القاف، أي المستوطن، وليس أخصاء البطن

se comporte comme ces personnes trop patientes, il écoute, il écoute puis il atteint un point de rupture



يتصرف مثل الأشخاص الصبورين بالزيادة، يسمع، ويسمع، ثم يصل إلى لحظة الغليان

Le ventre, plus particulièrement l'hypocondre qui se situe sous les côtes,



أما البطن، وتحديداً المراق الذي يقع أسفل الأضلاع

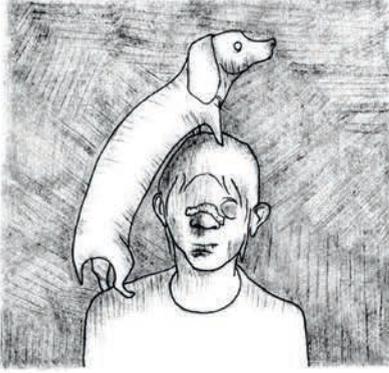


Il explose, renverse les tables, balance des mots assassins, avec regrets toujours.



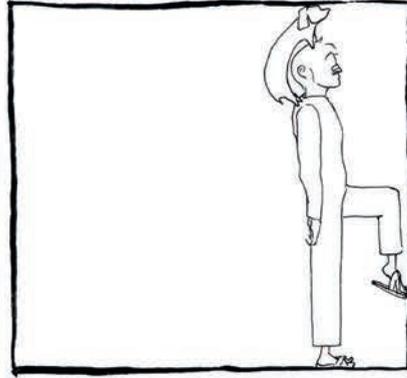
ينفجر، يقلب الطاولات، يتفوه بكلمات جارحة، ويشعر بالندم بعدها، دوماً

L'hypocondre devient maître malgré lui



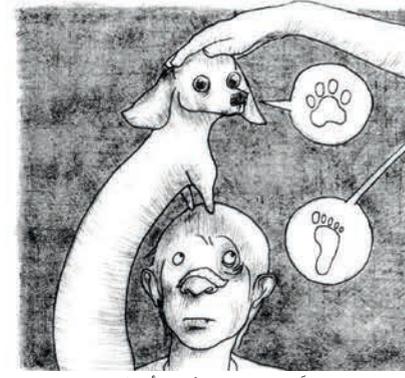
يصبح المراقق سيّد الموقف رغمًا عنه

L'hôte craintif essaye de fuir



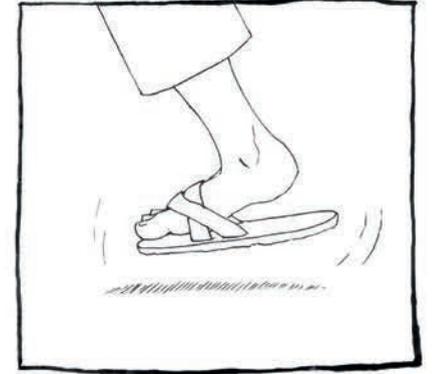
يحاول المضيف الخائف الهروب

L'hypocondre, en position de force, exige que les pas soient appuyés



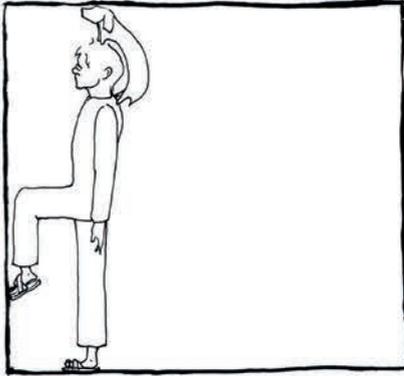
يطلب المراقق الطرف الأقوى، أن يكون وقع الخطوات أقوى

L'hôte accepte non sans regrets, sa grandeur est derrière lui.



يقبل المضيف على مضض، تاركًا كبريائه خلفه

La porte est fermée.



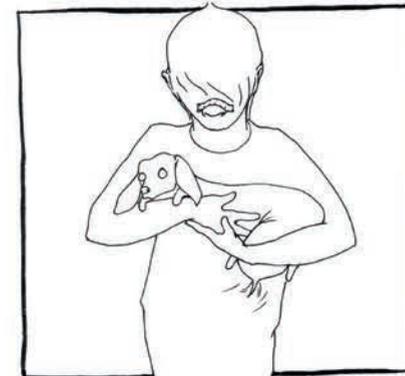
لكّن الباب مغلق

Des pourparlers de paix sont engagés



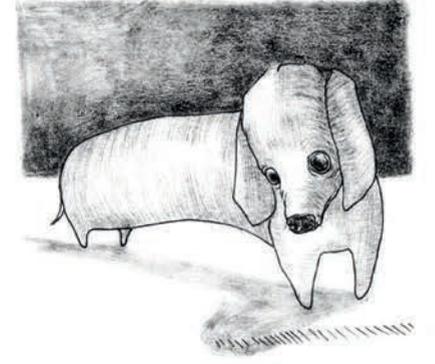
تبدأ حينها مفاوضات السلام

Le ventre transmet la masse au sol



ينقل البطن كتلته كلها إلى الأرض

L'empreinte est lisible



أثر الخطوة واضح

Un interprète est appelé



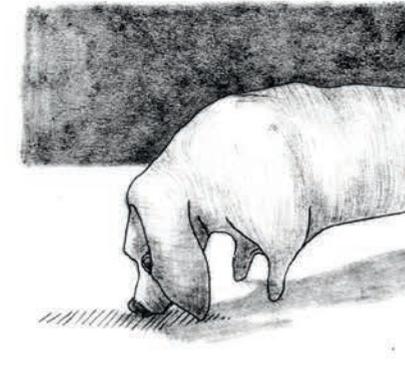
استدعي مترجم فوّري

Nous taïrons son identité ici.



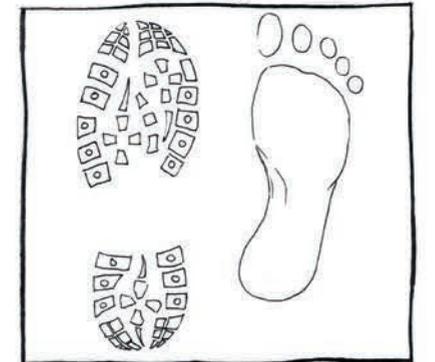
لن نكشف عن اسمه هنا

Peu importe sa forme



لا يهّم شكلها

Pourvu qu'elle soit lisible , avait demandé l'hypocondre.



المهم أن يكون أثرها واضحًا، قال المراقق.